



Dixième séance

Vendredi 10 juin 2005, 10 heures

Présidence de M. Finlay et de M. Chiriboga

RATIFICATION D'UNE CONVENTION INTERNATIONALE DU TRAVAIL ET D'UN PROTOCOLE PAR LA BULGARIE

Original anglais: Le PRÉSIDENT

Je donne la parole au Greffier de la Conférence qui a une annonce à nous faire.

Original anglais: Le GREFFIER de la CONFÉRENCE

J'ai le plaisir d'annoncer la ratification, le 9 juin 2005, par le gouvernement de la République de Bulgarie, de la convention (n° 178) sur l'inspection du travail (gens de mer), 1996, et du Protocole de 1996 relatif à la convention (n° 147) sur la marine marchande (normes minima), 1976.

RAPPORTS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL: DISCUSSION (SUITE)

Original anglais: Le PRÉSIDENT

Nous reprenons à présent la discussion concernant les rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général.

Original anglais: M. SAKTOR (*travailleur, Slovaquie*)

La République slovaque s'est engagée à respecter la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, et la convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957. Ces conventions sont pour la République slovaque synonymes d'une obligation très particulière: ne pas admettre ou exercer quelque forme que ce soit du travail forcé ou obligatoire. La République slovaque déclare respecter ses obligations liées aux conventions précitées, étant donné que les règlements des normes législatives interdisent toute forme de travail forcé ou obligatoire. La véritable réponse à la question de l'application des conventions peut être trouvée dans les déclarations actuelles du gouvernement slovaque et du projet révisé de directive sur le temps de travail, qui fait l'objet d'un débat à l'heure actuelle dans les institutions de l'Union européenne. La République slovaque est l'un des rares pays européens à soutenir des mesures qui sont en contradiction avec les idées contenues dans le préambule des conventions de l'OIT précitées.

Il est important de poser la question de savoir, si l'on adopte la directive sur le temps de travail, sans obligation de limitations adéquates et appropriées ou la possibilité pour l'employé de travailler, s'il ne s'agira pas là d'une limitation de sa liberté dans sa vie professionnelle? La nouvelle directive ne sera-t-

elle pas une mesure visant à éviter les principes des conventions de l'OIT sur le travail forcé?

Le gouvernement de la République slovaque est en train de mettre en œuvre une politique économique libérale qui permet plus de flexibilité en ce qui concerne l'organisation du temps de travail. Depuis 2003, des conditions législatives ont été créées qui permettent une plus grande déréglementation du temps de travail et une plus grande souplesse dans les relations industrielles, entre autres choses.

Ces évolutions, bien évidemment, peuvent être considérées comme des évolutions positives, mais uniquement si elles ne deviennent pas un outil de directive autoritaire pour les employeurs et si les attentes sociales sont prises en compte.

Le phénomène du travail indépendant vient de gagner la République slovaque. Dans ces cas là, ou le salarié devient travailleur indépendant, sous la contrainte de son employeur, ou il perd son travail.

On pourrait élever des objections et dire que la Conférence n'est pas l'enceinte idoine pour examiner la législation de l'Union européenne. Je pense néanmoins que les questions peuvent être abordées ici car c'est ici que l'on respecte le tripartisme, c'est ici que les documents de base sont examinés, les documents qui déterminent les conditions de vie et de travail de nos concitoyens. Les partenaires sociaux qui représentent ici de nombreux Etats Membres de l'OIT doivent assumer la responsabilité du développement futur des conditions de vie et de travail des générations actuelles et des générations à venir.

Il est important de ne pas perdre de vue à tout moment la prise de décisions, y compris à la Conférence, que l'être humain doit être au cœur de tous les efforts que nous déployons.

Original anglais: M. KILLEEN (*Ministre du Travail, Irlande*)

J'ai l'honneur de m'adresser à la Conférence au nom de l'Irlande pour la première fois. C'est un grand honneur aussi pour moi d'avoir été élu au Conseil d'administration.

Je tiens à féliciter chaleureusement le Directeur général pour son rapport, qui est concis, direct et facile à consulter. Je tiens à le féliciter aussi pour ses remarques d'ouverture, qui illustrent clairement le fait que la période de changement rapide que nous traversons pose des défis institutionnels et stratégiques aux gouvernements et à l'OIT.

Depuis le rapport de 1999 du Directeur général, qui a mis le travail décent au centre des activités de l'OIT, il est juste de dire que le rôle de l'OIT à l'échelle mondiale également est de mieux en

mieux compris et accepté. Notre détermination à faire du travail décent un objectif mondial, sur la base des quatre objectifs stratégiques de l'OIT, nécessite une action aux niveaux local, national, régional et mondial. Comme le souligne le Directeur général, les mandants doivent s'engager à faire du travail décent le principe directeur de la politique économique, sociale et environnementale des pays.

Pour pouvoir progresser, il est nécessaire que l'OIT fasse un effort pour insuffler une vie nouvelle au tripartisme dans le monde entier.

L'Irlande a enregistré de très bons résultats en matière de dialogue social. Grâce à cinq accords successifs de partenariat national, nous avons transformé notre économie par consensus entre les parties prenantes. Ce processus tripartite a très bien fonctionné. Les débats relatifs aux prochaines négociations sur le partenariat social en Irlande vont commencer cet automne, et je me réjouis à l'avance de pouvoir collaborer étroitement avec le Congrès irlandais des syndicats et la Confédération de l'industrie et des employeurs irlandais, qui sont tous deux représentés à la présente Conférence.

Je me félicite des engagements pris par le Directeur général dans sa déclaration budgétaire relative à la planification stratégique, à la modernisation et à l'amélioration de l'efficacité de l'OIT, toutes actions qui visent à maximiser la réponse de l'Organisation aux demandes changeantes mais croissantes concernant ses services. En ce qui concerne les programmes de l'OIT, j'ai été également satisfait de constater qu'il existait un large accord sur la définition des priorités.

L'Irlande éprouve une grande admiration pour le travail de l'OIT, en particulier en ce qui concerne le vif intérêt que l'Organisation manifeste envers les questions du travail des pays en développement.

Les délégations se souviendront que, lorsque la question du travail forcé a été discutée pour la première fois dans le cadre du suivi de la Déclaration de 1998 relative aux principes et droits fondamentaux au travail, l'Irlande a été l'un des premiers pays à inciter l'OIT à mener un certain nombre d'actions dans ce domaine. Le gouvernement irlandais a accueilli de manière particulièrement positive l'adoption d'un programme de partenariat avec l'OIT. Le but même de ce programme est de développer les possibilités offertes aux femmes et aux hommes d'obtenir un emploi et des revenus décents. Le programme de partenariat porte sur la création d'emplois de qualité par le développement de l'esprit d'entreprise chez les femmes, l'amélioration de l'employabilité des personnes handicapées et les investissements à forte intensité de main-d'œuvre en infrastructure publique.

Le succès de notre premier programme, qui s'est déroulé de 2001 à 2004, a été suivi immédiatement d'une seconde phase qui a démarré en novembre dernier. Le programme de partenariat va bénéficier d'un financement de 5,7 millions d'euros au cours des trois prochaines années. Dans le cadre de ce programme, nous apportons un soutien au programme d'action spéciale pour combattre contre le travail forcé de l'OIT. Les premiers résultats des activités de formation menées dans le cadre de ce programme d'action montrent qu'elles ont permis aux mandants de l'OIT de jouer un rôle plus actif, notamment en ce qui concerne la prévention de la traite des êtres humains.

Nous nous félicitons de la publication récente du Rapport global sur le travail forcé, qui vise à renfor-

cer l'intérêt déjà croissant des médias pour cette question. En effet, l'intérêt des médias joue un rôle essentiel dans la sensibilisation mondiale et dans la stimulation de la réflexion à mener sur les actions à entreprendre dans l'avenir.

Au cours des trois prochaines années, le gouvernement irlandais continuera à appuyer le programme d'action spéciale pour combattre le travail forcé, et nous exhortons les autres donateurs à faire de même.

Nombre des mesures prises dans le cadre des programmes de l'OIT ont un impact effectif sur la vie des gens, ce qui ne doit toutefois pas nous inciter à la complaisance. Il nous faut poursuivre ce bon travail, tout en veillant en même temps à ce que notre argent soit utilisé au mieux.

En tant que membre du Conseil d'administration, l'Irlande s'efforcera de contribuer à ce que l'OIT conserve un rôle important sur la scène mondiale.

En conclusion, j'aimerais dire que le rapport du Directeur général met bien l'accent sur les domaines où nous devons concentrer nos efforts en priorité. J'aimerais aussi faire mienne l'opinion du Directeur général selon laquelle c'est par le dialogue, la discussion et le consensus au sein de l'OIT que nous pouvons contribuer à l'élaboration de solutions propres à défendre la dignité des travailleurs et le travail décent.

Original anglais: M. FONG (Ministre des Ressources humaines, Malaisie)

On a toujours affirmé qu'une mondialisation rapide et les progrès techniques pouvaient offrir de nouveaux espoirs et ouvrir de plus larges possibilités d'emploi et de revenus aux travailleurs du monde entier. Nous savons pourtant que le monde reste confronté à de graves déséquilibres et déficits d'emplois par rapport aux immenses richesses créées. Cette situation nécessite qu'en tant que membres de la communauté internationale, nous fassions tous une évaluation très rigoureuse de la situation et que nous prenions les mesures qui s'imposent pour corriger ces déséquilibres. Nous ne devons pas laisser cette situation insupportable dégénérer en une crise mondiale de l'emploi qui serait, selon les termes du Directeur général dans sa déclaration à la Conférence, «une sérieuse menace à la sécurité internationale au développement et à la démocratie».

A l'évidence, les fruits de la mondialisation et de l'industrialisation n'ont pas été équitablement répartis.

Il est impossible d'ignorer que plus d'un milliard de personnes pouvant travailler sont actuellement au chômage. Il est par ailleurs consternant que 1,2 milliard de personnes doivent survivre misérablement avec moins d'un dollar E.-U. par jour. Les problèmes de l'insécurité des revenus, de la pauvreté à l'échelle mondiale et du sous-développement demeurent non résolus. Nous sommes en même temps confrontés aux problèmes des environnements de travail dangereux et insalubres ainsi qu'à l'insécurité des emplois, qui sont encore plus fréquents. Nous devons par conséquent œuvrer de concert pour faire de la mondialisation et des mutations technologiques des outils de justice et de défense des valeurs humaines.

Notre objectif tendant à donner à tous accès à un travail décent et productif reste à ce stade essentiellement du domaine théorique. Nous savons que dans le monde entier les travailleurs doivent suppor-

ter des conditions de travail difficiles et dangereuses, sources d'accidents, de maladies et de lésions. Il est scandaleux que, chaque année, deux millions de travailleurs soient victimes de ces fléaux. Cette situation demande que nous y prêtions attention et que nous prenions des mesures concrètes si nous voulons traduire dans la réalité quotidienne les principes du programme pour un travail décent et rémunérateur.

La Malaisie a toujours considéré que l'OIT était un forum mondial très important et unique pour renforcer le dialogue et la coopération au plan international en matière d'emploi et de relations professionnelles. Nous voulons réaffirmer notre soutien aux quatre objectifs stratégiques de l'OIT pour promouvoir le travail productif et décent en tant qu'objectif mondial et pour mobiliser la communauté internationale contre la pauvreté en vue d'instaurer un développement équitable, participatif et durable. Nous sommes disposés à apporter notre contribution aux efforts déployés par l'OIT pour parvenir à ces objectifs. Je profite de cette occasion pour redire combien la Malaisie est là, fidèlement, aux côtés du Directeur général et de tous les hommes et les femmes qui, au sein du BIT, œuvrent inlassablement pour que l'OIT remplisse son mandat de façon équilibrée, impartiale et complète.

Si nous voulons qu'il y ait progrès social et amélioration du niveau de vie dans notre société, nous devons continuer de donner la plus haute priorité aux aspirations fondamentales des travailleurs. Cela a amené le gouvernement de la Malaisie à prendre les mesures juridiques et administratives nécessaires, à l'échelle nationale, pour pouvoir offrir de meilleures conditions et un meilleur environnement de travail à nos employeurs et à nos travailleurs. Nous continuons d'accorder la plus grande importance à une amélioration des compétences professionnelles, en offrant des possibilités de formation adéquates, en harmonie avec la demande du marché du travail. Nous continuons de poursuivre notre effort de protection sociale et de maintien de la flexibilité et de la sécurité sur le lieu de travail. Parallèlement, notre gouvernement a défini des priorités et pris des mesures particulières visant à s'adapter aux changements et à promouvoir l'adaptabilité tant dans l'investissement que dans les ressources humaines.

La Malaisie continuera de travailler aux côtés de l'OIT et de ses membres au sein de la Communauté internationale dans le cadre du programme: *Un Travail décent pour tous*. Nous devons agir plus vite, de manière plus soutenue et ciblée si nous voulons obtenir les résultats recherchés. A ce propos, l'OIT est bien placée pour jouer un rôle de coordination grâce à ses activités de coordination pour assurer la mise en œuvre du programme, en adoptant une attitude constructive pour aider les Etats à atteindre les objectifs qui sont devenus mondiaux, en tenant compte de leurs besoins, de leurs priorités et des situations nationales. Bien sûr, il est nécessaire en même temps d'œuvrer en faveur d'un environnement international plus favorable et d'aider tous les peuples, en particulier dans les pays en développement et les PMA à obtenir leur juste part de la croissance mondiale et du développement.

La Communauté internationale et l'OIT doivent continuer d'accorder toute leur attention et prendre les mesures nécessaires pour améliorer la situation déplorable des travailleurs en Palestine et dans les autres territoires arabes occupés par Israël. Nous ne

pouvons pas fermer les yeux sur les souffrances qu'ils continuent à endurer sous une occupation étrangère. Malgré un nouveau climat de dialogue entre israéliens et palestiniens qui offre une lueur d'espoir pour l'avenir, les conditions de vie au quotidien de ces travailleurs et de leurs familles demeurent extrêmement dures. Comme le Directeur général le dit dans son rapport, la sécurité humaine, le droit au travail, au revenu, l'accès à l'emploi, la liberté de mouvements et la protection sociale des Palestiniens sont constamment menacés.

En outre, la construction illégale du mur et les procédures réglementaires de circonstance grâce auxquelles Israël s'autorise à imposer de longues périodes de bouclage ont eu incidence négative sur l'emploi et les activités économiques des Palestiniens. En tant que puissance d'occupation, Israël est responsable du bien-être des Palestiniens et par conséquent, elle devrait abandonner ses pratiques intolérantes et discriminatoires. Parallèlement, les parties concernées, dont celles qui sont déjà engagées dans le processus de paix, doivent poursuivre l'effort vers un règlement définitif pour la création d'un Etat de Palestine souverain et indépendant avec Jérusalem Est comme capitale.

La Malaisie, en tant que pays assurant la présidence du Mouvement des non-alignés, invite l'OIT à tout faire pour contribuer à instaurer la paix et la sécurité dans la région par le biais de l'évaluation du développement économique et social. Nous sommes, là encore, aux côtés de l'OIT, dans le cadre des programmes et des projets de renforcement des capacités pour contribuer à améliorer le sort des travailleurs et des travailleuses de la région et celui de leurs familles. Nous pensons que si l'on élargit et intensifie les programmes de soutien à tous les partenaires en Palestine et dans les autres territoires arabes occupés, nous pourrions créer des postes de travail, réduire la pauvreté et le chômage dans la région.

En tant que pays occupant la présidence du Mouvement des non-alignés, la Malaisie voudrait souligner l'importance des efforts déployés par l'OIT pour améliorer les méthodes de travail et les procédures de la Commission de l'application des normes: cet effort doit continuer à se concentrer sur l'amélioration de la transparence, de l'objectivité et surtout de la crédibilité de la Commission dans l'exercice de son mandat. A ce propos, le Mouvement des non-alignés soutient la déclaration de Cuba, prononcée au nom de 21 pays, qui apporte une contribution tout à fait importante pour l'amélioration des méthodes de travail de la Commission. Nous espérons que tous les membres de cette Commission et toutes les personnes directement ou indirectement impliquées dans ses travaux aborderont cette question tellement importante d'une manière positive et constructive pour le bien de tous.

Original anglais: M. IDRIS (Ministre de la Main-d'œuvre et de la Transmigration, Indonésie)

Je saisis cette occasion pour remercier tous les pays et les personnes, et en particulier les délégués de cette Conférence, pour l'aide qu'ils nous ont fournie lorsque l'Indonésie a été frappée et dévastée par le tremblement de terre et le tsunami qui sont survenus le 26 décembre de l'année dernière.

L'Indonésie est Membre de l'OIT depuis plus de cinquante ans. Au cours des dix dernières années, nous avons beaucoup progressé sur les questions de

travail. Depuis 1998, date à laquelle nous avons ratifié toutes les conventions fondamentales de l'OIT, nous avons pu constater un changement radical en Indonésie en ce qui concerne le développement des droits des travailleurs, la liberté d'association ainsi que l'égalité de traitement et de chances dans notre société civile démocratique. Après cela, le processus de réforme du droit du travail a débuté.

Je salue le rapport du Directeur général intitulé *Consolider les progrès et aller de l'avant* qui encourage à se concentrer sur une meilleure qualité de vie et de meilleures conditions de travail dans le cadre de l'Agenda du travail décent, et à s'efforcer d'atteindre les Objectifs de développement pour le Millénaire, en particulier dans les pays en développement.

Malheureusement, nous pouvons toujours constater l'exclusion sociale et la marginalisation dans la plupart des pays en développement. En effet, de nombreuses populations n'ont toujours pas accès à des opportunités d'emploi à cause de l'impact négatif de la mondialisation.

L'OIT a donc un rôle significatif à jouer pour résoudre ces problèmes et notamment pour s'atteler à l'éradication de la pauvreté. A cet égard, l'OIT, en collaboration avec les organismes internationaux pertinents devrait s'employer à trouver la solution la plus efficace qui soit. L'Indonésie, pour sa part, est convaincue de la nécessité d'avoir des initiatives politiques cohérentes, un dialogue actif en matière d'élaboration de politiques et un forum sur la politique de mondialisation afin de déployer tous les efforts nécessaires pour combler les lacunes et promouvoir la cohésion sociale.

Le gouvernement de l'Indonésie a pris de sérieuses mesures concernant l'emploi des jeunes. L'Indonésie est l'un des premiers pays à s'être porté volontaire pour être chef de file au sein du Réseau pour l'emploi des jeunes lancé à l'initiative du Secrétaire général de l'ONU. Au début de l'année, l'Indonésie a soumis un plan d'action pour l'emploi des jeunes 2004-2007 aux Nations Unies conformément à son engagement d'offrir des conditions de travail décentes et productives aux jeunes.

C'est la raison pour laquelle mon gouvernement appuie totalement le programme pour l'emploi des jeunes de l'OIT et son application en Indonésie. Nous avons travaillé en étroite collaboration avec les gouvernements locaux afin d'asseoir nos efforts sur une base solide pour résoudre le problème de l'emploi des jeunes. Nous avons lancé ce programme en entreprenant différentes campagnes de sensibilisation sous forme de séminaires afin d'appliquer les recommandations politiques.

En outre, le gouvernement prévoit de continuer d'améliorer les mesures concernant les services de sécurité sociale par le truchement de la promulgation de la loi n° 40 de 2004 concernant le système de sécurité sociale national, qui permettra de modifier les pratiques en matière de sécurité sociale dans l'ensemble du pays.

Entre-temps, j'estime que le renforcement du dialogue social au sein de nos communautés industrielles revêt une importance déterminante pour mon gouvernement. Cette année, le gouvernement de l'Indonésie a promulgué une réglementation gouvernementale sur les relations triparties dans le but d'améliorer la coopération, la consultation et la communication entre les mandants tripartites. Le Sommet national tripartite indonésien a d'ailleurs eu

lieu au début de cette année et a produit huit recommandations sur la façon d'améliorer la qualité des relations entre les acteurs industriels.

Même si nous appuyons et soutenons le rôle joué par l'OIT pour améliorer la situation et les conditions de travail des travailleurs dans les territoires occupés arabes, nous demeurons préoccupés par la barrière érigée par le gouvernement israélien qui a une incidence néfaste sur l'emploi et sur les activités économiques des Palestiniens. Nous encourageons vivement l'OIT à continuer d'aider l'autorité palestinienne dans ses efforts pour obtenir de meilleures conditions de travail.

J'ajouterai, pour conclure, que le Président de la République indonésienne, M. Susilo Bambang Yudhoyono, envoie toutes ses salutations à l'ensemble des délégués de la 93^e session de la Conférence, et en particulier à M. Somavia, le Directeur général de l'OIT. Il regrette de ne pas avoir pu répondre à l'invitation du Directeur général pour participer à cette Conférence.

Original anglais: M^{me} THEODORSEN (travailleuse, Norvège)

En tant que représentante des travailleurs de la Norvège, je remercie le Directeur général pour les rapports qu'il a présentés. Je me félicite aussi du suivi du rapport de la Commission mondiale, notamment du travail qui a été fait aux plans national et régional; des réunions tripartites ont eu lieu et l'accent a été mis sur la promotion du travail décent en tant que contribution de l'OIT à une mondialisation plus équitable.

Je voudrais parler également du succès de la Réunion régionale européenne qui s'est tenue à Budapest. J'en ai particulièrement apprécié les modalités qui ont permis aux participants d'être actifs et de faire preuve d'innovation. Les Etats en transition ont aussi été au centre de l'attention, ce qui a été très important du point de vue démocratique et a débouché sur des informations utiles pour les participants.

La Norvège constate que le Directeur général et l'OIT ont encore une fois cette année démontré leur profonde préoccupation pour les travailleurs des territoires arabes occupés dont la situation fait l'objet d'un rapport spécial. Il est très important que l'OIT continue à faire mieux connaître cette question. Le rapport de cette année a souligné qu'un mur de séparation a été construit, principalement sur le territoire palestinien, et montré comment ce mur aggrave la situation des travailleurs. En plus d'autres mesures prises par les Israéliens, le mur fait qu'il est presque impossible pour les travailleurs en Palestine de se rendre à leur travail, s'ils en ont un, ou d'exploiter leurs entreprises agricoles. Notre congrès, qui s'est réuni en mai, a adopté une résolution dans laquelle il déclare qu'il faut continuer de faire pression sur Israël pour qu'il respecte toutes les décisions des Nations Unies et retire ses forces militaires de tous les territoires arabes occupés jusqu'aux frontières qui existaient le 4 juin 1967. Le congrès a ajouté qu'il faut mettre un terme à la construction du mur et commencer à le démolir. L'OIT a un rôle important à jouer dans le conflit. Vos évaluations ainsi que les statistiques objectives qui sont présentées sont utiles et montrent que, sans la paix dans la région, l'emploi ne pourra pas s'accroître et la pauvreté ne pourra pas être éliminée.

Nous demandons aussi instamment à l'OIT d'axer davantage son action sur le monde arabe, par exem-

ple au moyen de programmes de coopération technique. Par ailleurs, beaucoup d'États n'ont pas ratifié les conventions de l'OIT. Le tripartisme n'y existe pas, les droits syndicaux et les droits de l'homme y font l'objet de graves violations. Les travailleurs migrants sont traités comme des citoyens de deuxième classe et les droits des femmes ne sont ni prévus dans la loi ni respectés dans la pratique. De nombreux pays européens, dont la Norvège, ont d'importantes relations commerciales avec ces pays. L'OIT a un rôle important à jouer en demandant aux pays arabes en question, ainsi qu'à leurs partenaires commerciaux, de respecter les droits syndicaux et les droits de l'homme dans la région, de ratifier et de mettre en œuvre les conventions fondamentales de l'OIT, en exigeant des conditions de travail décentes pour tous, quelle que soit la nationalité.

A propos de la question de l'égalité des sexes, nous nous félicitons que le Directeur général ait insisté sur la nécessité d'une plus grande proportion de femmes à la Conférence. Il est très décevant de constater cette année que leur proportion à la Conférence a diminué. Vous avez tout notre appui pour faire en sorte qu'au moins 40 pour cent des délégués à la Conférence soient des femmes et pour parvenir à une plus grande proportion de femmes au Conseil d'administration et au BIT, en général. En Norvège, les questions de l'égalité des sexes font partie de nos stratégies, à l'échelle nationale ou dans le mouvement syndical, qui portent sur les congés parentaux, les droits de pension, le temps de travail ou les conditions de représentation dans les conseils d'administration des entreprises.

Nous approuvons le Directeur général qui a demandé instamment que le travail décent pour tous soit un principe directeur d'ensemble. La question du travail décent a été examinée par notre congrès en mai. Les délégués et les travailleurs ont revendiqué le travail décent non seulement pour les travailleurs de la Norvège et pour ceux qui viennent des nouveaux pays de l'Union européenne pour trouver un emploi, mais aussi pour que le travail décent soit un principe directeur de notre action de solidarité.

La campagne en faveur du travail décent doit mettre l'accent sur le dialogue social et le tripartisme. La structure particulière de l'OIT, qui place les syndicalistes et les employeurs sur un pied d'égalité avec les gouvernements dans la prise de décisions, est essentielle pour créer une coopération fructueuse entre les partenaires sociaux. La promotion des normes – c'est-à-dire la mise en œuvre des normes existantes et l'élaboration de nouvelles normes – doit également faire partie intégrante de cette politique.

Certains représentants des employeurs ont dit cette année que le BIT devrait mettre plus l'accent sur la coopération technique et moins sur l'action normative. La Norvège, c'est aussi mon point de vue, estime qu'il ne doit pas y avoir de division entre ces deux aspects. Le mandat normatif est l'âme de l'OIT et doit être le principe directeur des programmes de coopération technique du BIT en vue d'une mondialisation équitable et, bien entendu, des activités axées sur le travail décent.

Original portugais: M. MONTEIRO (Ministre du Travail et de la Solidarité, Cap-Vert)

Je souhaite remercier le Directeur général pour la façon extrêmement claire dont il a présenté son rap-

port et pour l'excellente façon dont il a dirigé les travaux de l'Organisation internationale du Travail.

Permettez-moi de souligner l'importance qu'attache mon pays, un petit pays, jeune et insulaire comme le Cap-Vert, aux thèmes choisis pour cette Conférence, en particulier celui de la sécurité et de la santé au travail dans le secteur de la pêche et à la promotion de l'emploi pour les jeunes.

En effet, tous ces principes sont inscrits dans les principaux documents d'orientation de la politique de développement du Cap-Vert, tout comme le programme du gouvernement, les grandes options du plan national de développement et le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté.

L'indépendance du Cap-Vert a entraîné des changements significatifs dans la structure socio-économique de notre pays avec, par exemple, l'apparition d'un secteur public et la croissance des investissements privés.

Il est ainsi nécessaire de mettre en place un nouveau système de valeurs et de principes, susceptible de favoriser la croissance et la compétitivité dans un environnement stable, sans mépriser pour autant les droits et les intérêts légitimes des travailleurs et leur participation pleine et active dans tous les domaines de la vie nationale.

Afin de répondre aux besoins croissants du secteur du travail, le Cap-Vert, depuis les premières années de son indépendance, privilégie en particulier l'élaboration d'instruments juridiques qui reflètent le plus fidèlement possible les changements qui touchent de plus en plus les entreprises et la société dans son ensemble.

En effet, depuis les premiers jours de son indépendance, mon pays est Membre à part entière de l'OIT et a déjà ratifié les principales conventions approuvées au sein de ce forum international, en particulier celles concernant l'inspection du travail, l'abolition du travail forcé, la non-discrimination dans l'emploi et la profession et la sécurité et la santé des travailleurs.

Sur le plan interne, différents instruments ont également été approuvés. En 1987 a été élaboré le régime juridique général des relations du travail, un instrument important de réglementation du secteur du travail.

Devant la nécessité de répondre aux demandes successives inhérentes au processus de développement du pays, nous avons élaboré un projet de Code du travail – un document qui rassemble toute la législation du travail – qui a pour but de déboucher sur un vaste consensus entre tous les partenaires sociaux et qui devrait être un facteur important de développement du pays, puisqu'il préconise un équilibre entre la compétitivité de l'économie et la dignité du travail.

L'intégration dynamique du Cap-Vert dans l'économie mondiale, le soutien et le développement du secteur privé, l'encouragement et la promotion de l'investissement externe sont des éléments déterminants pour le développement socioéconomique du pays, posant ainsi de nouvelles exigences en ce qui concerne l'accès au premier emploi, la formation et la formation technico-professionnelle de la main-d'œuvre.

Pour faire face à cette situation, mon gouvernement a inscrit dans son programme différentes mesures relatives à l'emploi et à la formation professionnelle, en tant que mécanismes importants et déterminants pour l'élaboration de politiques acti-

ves de l'emploi et l'insertion des jeunes chômeurs dans la vie active.

Il convient de souligner que nous avons beaucoup progressé dans tous les domaines, en particulier avec la publication du Livre blanc de la formation professionnelle, l'approbation du décret-loi qui porte création d'un régime juridique général de formation professionnelle. D'autre part, nous avons beaucoup investi dans les infrastructures d'appui à la mise en place de mesures de formation et d'orientation professionnelles par le truchement de la construction, de l'équipement et de la réhabilitation des structures, ce qui démontre que les réseaux de services de l'emploi et de formation sont aujourd'hui considérablement renforcés.

L'on s'accorde à dire que la formation professionnelle, si tant est qu'elle soit dûment mise en place, peut contribuer de façon décisive au développement des possibilités d'emploi, grâce au renforcement des compétences de la main-d'œuvre, à la création de postes de travail et au renforcement des emplois indépendants et des micro-entreprises.

A quelques jours de la commémoration du trentième anniversaire de notre indépendance, nous sommes convaincus que toute la société du Cap-Vert est fière de ces réussites et de ces progrès qu'elle a pu obtenir dans tous les domaines.

Le Cap-Vert est en train de faire un pas décisif dans son processus de développement, puisqu'il est en train de devenir un pays à développement moyen. Je réitère notre ferme engagement de faire tout notre possible pour que notre pays continue à franchir des étapes décisives afin de répondre aux principaux défis qui se présentent au fil de ce processus.

Je conclurai en vous souhaitant plein succès dans vos travaux au cours de cette Conférence.

Original arabe: M. SOUFAN (gouvernement, Liban)

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du ministre du Travail et de l'Agriculture, Trad Hamade, pour m'exprimer devant votre honorable Conférence qui fut et restera le bastion de la préservation de la valeur et de la dignité du travail dans nos sociétés contemporaines.

J'ai le plaisir de vous transmettre l'attachement du Liban au rôle de l'Organisation internationale du Travail et dans l'instauration de la justice sociale et dans ses perspectives relatives à la nécessité de garantir un travail décent pour tous, ainsi qu'une dignité personnelle et une stabilité familiale dans des sociétés démocratiques libres, souveraines et paisibles.

Nous apprécions le fait que le Directeur général du Bureau international du Travail ait choisi dans son rapport cette année d'exposer des perspectives prometteuses pour les activités futures de l'Organisation. Nous sommes convaincus que l'Organisation tend, devant les défis et les changements qu'imposent les développements économiques, à se préparer, tant du point de vue organisationnel que matériel, à contribuer de façon plus accrue au développement national durable de ses Etats Membres, à soutenir les politiques nationales dans ce domaine et à continuer à soutenir efficacement les trois acteurs de la production. Tout cela requiert, à notre avis, une intensification des activités de l'Organisation dans ses divers domaines de spécialisation, ainsi qu'un soutien pratique aux efforts nationaux dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de développement durable qui contribuent de

manière efficace à créer et améliorer les possibilités de travail décent ainsi qu'à promouvoir un emploi productif et à temps complet pour les travailleurs.

Dans son rapport, le Directeur général a mis en lumière plusieurs thèmes centraux, et l'une de ses principales préoccupations est celle du travail décent. Nous pensons, de notre côté, que ce travail s'appuie sur plusieurs éléments de base dont les suivants: la nécessité pour le travail décent d'être sécurisé, exempt de toute forme d'astreinte et de stress, la nécessité de garantir une protection sanitaire suffisante aux travailleurs et une vie digne pour ces derniers et leurs familles, de façon à être à l'abri du besoin, de la pauvreté et de toute forme de licenciement arbitraire.

Nul doute que l'on retrouve les composantes du travail décent dans les activités de l'Organisation, et notamment dans ses programmes focaux et ses normes internationales du travail. Néanmoins, nous considérons qu'il est nécessaire de diffuser ces connaissances et de tirer profit à plus grande échelle de ces programmes, et ce, dans le but de faire bénéficier l'ensemble des Etats désirant les adopter.

Par ailleurs, nous nous demandons si ces programmes ont pu réellement atteindre leurs objectifs, et s'il y a eu une évaluation de leurs résultats pour les Etats bénéficiaires. Nous nous demandons aussi si l'Organisation attache le même degré d'attention et d'importance à l'ensemble de ces programmes; ou bien devient-il nécessaire, au vu de la réalité budgétaire, d'opter pour les prioritaires d'entre eux, ou de les aborder dans un cadre intégré pour un intérêt universel.

L'ordre du jour de cette Conférence comprend également un point relatif à la promotion de l'emploi des jeunes. Dans ce contexte, il convient de reconnaître que le fait de faire abstraction des jeunes ou de leurs aspirations et d'exclure ceux-ci du processus de développement constitue une défaillance stratégique centrale entravant le succès de tout plan de développement. Nous sommes sans ignorer que le règlement correct des problèmes des jeunes, du point de vue de l'éducation, de l'orientation, de la formation, de l'apprentissage et de l'emploi, représente le moyen approprié pour utiliser à bon escient leurs capacités et leurs compétences dans les projets de production ainsi que dans les projets qu'ils entreprennent à leur compte. Nul n'ignore également les nombreuses possibilités offertes aux jeunes grâce aux nouveaux modes de travail, ce qui implique la nécessité de les former afin qu'ils acquièrent les compétences requises par ces nouveaux modes. Dans ce contexte, il est opportun que le Bureau international du Travail mette au point des lignes directrices ou un code de bonnes pratiques concernant l'élaboration de programmes et de projets qui visent à promouvoir l'emploi des jeunes.

Par ailleurs, le Liban encourage l'apport d'améliorations possibles aux méthodes de travail de la Conférence internationale du Travail, notamment pour mettre en place les mécanismes adéquats permettant une plus grande interaction dans les discussions entre les participants, et pour créer de nouvelles méthodologies permettant d'élaborer des normes internationales du travail dotées d'un contenu moderne leur permettant avec les mécanismes précités, et à défaut d'anticiper les conséquences des fluctuations rapides induites par la mondialisation et les développements économiques sur le monde du travail, de réagir face à ces conséquences

sans se contenter, comme c'est le cas aujourd'hui, d'examiner les méthodes existantes ou de les abandonner en adoptant une approche intégrée.

Nul doute que tous les thèmes soulevés par le Directeur général dans son rapport sont des signes encourageants dans le processus visant à garantir les principes et droits fondamentaux au travail. Cependant, tout ceci ne garantit pas, pour les Etats qui sont toujours sous l'emprise de l'occupation, d'avoir des résultats palpables en contrepartie des efforts qu'ils fournissent pour atteindre un développement durable et assurer le bien-être, la sécurité et la stabilité de leurs peuples.

L'occupation israélienne exerce toujours son emprise sur le peuple libanais dans certaines parties du Sud-Liban encore occupées, ainsi que sur le peuple palestinien dans son Etat en devenir et sur le peuple syrien dans le Golan syrien occupé. Dans ces régions, les droits des gens sont bafoués, les infrastructures détruites, les maisons démolies et les terres agricoles saccagées, et ceci en infraction totale avec les résolutions internationales et les normes internationales et arabes du travail. Sans oublier la construction du mur de séparation, qui rappelle le sinistre mur de Berlin et qui dépossède de leurs terres plusieurs villages palestiniens.

Aussi, l'Organisation internationale du Travail est vivement invitée, de par son rôle dans la promotion des principes et droits fondamentaux au travail, à soutenir les droits de ces peuples soumis à la domination, aidant ainsi ces Etats et leurs peuples à affronter les impacts économiques et sociaux négatifs de cette colonisation inique, et leur permettant d'interagir efficacement avec les différents aspects des activités de l'Organisation internationale du Travail ainsi qu'avec les principes et droits fondamentaux au travail et ce, dans la dignité et la souveraineté nationale.

Original anglais: M. TALIADOROS (Ministre du Travail et de la Sécurité sociale, Chypre)

Nous saluons la manière inédite dont le Directeur général a pris la parole devant la Conférence cette année. Dans son intervention, fort bien rédigée, il a passé en revue les progrès réalisés ces dernières années, a évoqué certaines questions importantes concernant la voie à suivre, qui appelle à une réflexion active.

En fait, l'OIT et ses mandants doivent réfléchir au meilleur moyen de maximiser leur contribution à l'amélioration de la prospérité, à l'offre de possibilités et de justice pour tous; car le potentiel à utiliser est énorme, tant au plan international qu'au plan national. Nous ne pouvons pas ignorer les changements qui se produisent dans le monde du travail, dans nos économies et nos sociétés, et qui se déroulent autour de nous, alors que le processus de mondialisation est en pleine évolution.

L'OIT et ses mandants ont cependant toutes les raisons d'être optimistes concernant le résultat de cette réflexion collective. L'Agenda pour le travail décent et ses quatre piliers, à savoir, les droits et principes fondamentaux au travail, l'emploi et les possibilités de revenus pour les hommes et les femmes, la protection sociale, le dialogue social et le tripartisme, qui vont dans la même direction que l'Agenda social de l'Union européenne, représentent déjà un gage substantiel de la réalisation de la vision commune aux mandants et à l'OIT et des objectifs qu'ils poursuivent.

L'objectif essentiel du gouvernement de Chypre est d'améliorer le bien-être et les conditions de vie et de travail de sa population d'une façon durable, pour les générations actuelles et futures, et ce en partenariat avec les partenaires sociaux et les autres parties intéressées.

Grâce à notre solide tradition de dialogue social, nous avons pu mettre au point des plans d'action nationaux qui sont l'expression de politiques et d'actions cohérentes visant la promotion de l'emploi et de l'inclusion sociale. Nous venons aussi de lancer un dialogue sur les réformes qui doivent être apportées à notre système national de retraite de façon à ce qu'il soit toujours adéquat et viable.

À cet égard, je souhaiterais exprimer ici la reconnaissance de mon gouvernement au BIT pour l'aide actuarielle très précieuse que nous ont donnée les services compétents du Bureau, en préparant des propositions de réforme de notre système d'assurance sociale.

Le gouvernement de Chypre appuie pleinement les efforts déployés par le BIT pour faire en sorte que le travail décent soit un principe directeur de la formulation de la politique internationale et nationale. Il appuie également l'intention manifestée par le Directeur général de faire en sorte que l'objectif du travail décent joue un plus grand rôle dans les efforts déployés sur les plans national et international pour parvenir aux Objectifs du Millénaire. Sans emplois décents, les efforts qui sont faits pour tirer de la pauvreté la moitié de la population du monde d'ici à 2015 sont voués à l'échec.

La mondialisation touche tous les pays et tous les peuples, et l'OIT occupe une position idéale pour faire en sorte que les avantages potentiels de la mondialisation soient exploités pour le plus grand bien des populations. C'est la mondialisation qui doit être au service de la population, et non pas l'inverse.

L'OIT peut veiller à ce que les avantages de la mondialisation soient partagés d'une façon équitable entre les pays et à l'intérieur de chacun d'eux. La mondialisation établit un lien inévitable entre le sort et le bien-être des populations dans les différents pays.

L'Organisation doit jouer un rôle de médiateur pour réconcilier les intérêts des pays industrialisés et ceux des pays en développement. Son rôle dans le système multinational n'a jamais été plus important. Grâce à ses capacités normatives, le BIT dispose d'un instrument de gouvernance unique pour structurer le processus de mondialisation afin que les conditions de travail, la sécurité et la santé au travail et la sécurité sociale ne soient pas sacrifiées à l'autel des profits mondiaux.

Le gouvernement de Chypre peut appuyer les efforts qui sont faits pour renforcer les services techniques consultatifs dans les pays, dans le cadre des programmes des pays pour le travail décent. Cela renforce la cohérence politique des services consultatifs entre les partenaires sociaux des pays récipiendaires, ainsi que la voix du BIT dans le concert des institutions internationales qui opèrent dans les pays récipiendaires.

En ce qui concerne les dernières questions soulevées par le Directeur général, c'est-à-dire la forme et le style de la Conférence, nous pensons qu'elles devraient être plus brèves et que de petits groupes pourraient préparer les discussions sur les rapports et sur les normes proposées avant le début de la session.

Cependant, la proposition qui consiste à tenir la session dans d'autres pays me semble onéreuse car elle entraînerait des coûts de voyage supplémentaires et ce serait également une perte des contacts très utiles entre les Membres et les différentes unités du siège.

Pour terminer, je voudrais exprimer ma conviction que l'OIT, les gouvernements et les partenaires sociaux renforceront leur engagement pour définir les principaux défis auxquels ils sont confrontés et pour les relever avec une énergie et une volonté renouvelée. Chypre est tout à fait prête et décidée à jouer son rôle.

M. JURCA (*travailleur, Roumanie*)

Je suis honoré d'adresser nos félicitations au Directeur général pour le préambule très concis et de bonne qualité présenté à la Conférence.

La démarche de l'OIT de créer un lien fort entre sa structure tripartite et les problèmes de chaque travailleur, de chaque personne, est une base d'action future solide pour tous les Membres de cette Organisation. Nous sommes parfaitement conscients que l'objectif global de l'OIT, le travail décent, implique le renforcement et la revitalisation du tripartisme national ainsi qu'une forte action concertée des acteurs sociaux. En même temps, une concertation des actions locales, nationales, régionales et globales est particulièrement importante pour la réalisation des quatre objectifs stratégiques de l'OIT.

Dans ce contexte et dans l'esprit de la Déclaration du Millénaire, la création d'emplois pour les femmes et les jeunes et la baisse de la pauvreté, sont des problèmes d'une importance capitale pour nous tous. Il faut souligner en égale mesure le fait que l'Agenda pour un travail décent de l'OIT peut avoir une contribution majeure à la réalisation des objectifs définis dans la Déclaration du Millénaire.

Il est extrêmement important de consolider les liens synergiques qui existent entre le processus de création d'emplois, la baisse de la pauvreté et la cohésion sociale, dans le contexte de l'introduction d'une forte composante de genre dans tous les pays Membres de l'Organisation, par la promotion des conventions et des recommandations de l'OIT.

La problématique de l'élimination du travail forcé, abordée dans le rapport global de la Conférence de cette année, élaboré dans le cadre du suivi de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail, est une autre question qui préoccupe les organisations syndicales de Roumanie.

Nous mentionnons que la Roumanie a ratifié les plus importants instruments de l'OIT, à savoir les conventions n^{os} 29 et 105, et la convention n^o 182 concernant les formes les plus graves de travail des enfants et l'action immédiate pour les éliminer.

A l'époque actuelle, le travail forcé est fortement lié à la migration illégale de la main-d'œuvre. Le phénomène de la globalisation est à l'origine d'une explosion du trafic de personnes au niveau global.

La Roumanie a un cadre légal bien mis au point dans le domaine de la migration et du trafic de personnes. Il existe aussi un plan national d'action pour la prévention du trafic d'êtres humains et, en 2004, la Roumanie a été intégrée dans le projet de l'OIT de prévention du trafic de personnes dans le but de travail forcé par la surveillance des agences de recrutement de la main-d'œuvre à l'étranger.

Il est extrêmement nécessaire de réaliser une participation accrue des partenaires sociaux dans le

cadre des réseaux de prévention du trafic d'êtres humains créés au niveau national, mais aussi une collaboration plus efficace entre les institutions similaires des pays d'origine et de destination des travailleurs migrants.

La Roumanie coopère et participe aux projets réalisés dans le cadre du Programme international pour l'élimination du travail des enfants, ayant comme objectif à caractère urgent la prévention et l'élimination graduelle des formes les plus graves de travail des enfants, ainsi que pour la prise de conscience des communautés au sujet de ce phénomène.

Je vais vous présenter plusieurs questions qui préoccupent actuellement les travailleurs roumains.

En septembre 2004, le gouvernement de la Roumanie a conclu un Accord d'aide éventuelle avec le FMI. C'est la première fois qu'un Accord d'aide éventuelle conclu entre un gouvernement et le Fonds monétaire international prévoit expressément la flexibilisation du marché de l'emploi. C'est également la première fois qu'a été imposée l'obligation de transposer, *ad litteram*, dans la législation nationale concernant les relations de travail, l'expertise d'un représentant de la Banque mondiale.

Nous considérons que cette action représente une attaque contre le rôle de l'OIT et que les principes du tripartisme qu'elle soutient ont subi un préjudice. Les prévisions du Code du travail en vigueur sont conformes aux conventions et recommandations de l'OIT et aux réglementations de l'Union européenne en la matière. Il est soutenu par les représentants et les membres des confédérations syndicales de notre pays.

C'est pourquoi les travailleurs roumains, membres ou non des confédérations syndicales représentatives au niveau national, ont réagi à cette intention de modifier le Code du travail. Au mois de mars, dans un esprit de solidarité, ils ont organisé des actions de protestation dans tout le pays, des actions qui ont rassemblé plus de 275 000 syndicalistes.

Nous avons réussi à faire comprendre aux responsables politiques que le dialogue social est essentiel pour résoudre les situations conflictuelles. Des négociations sont actuellement en cours pour mettre en évidence les dispositions du Code du travail qui peuvent être modifiées.

Pour nous, le droit de s'organiser dans des syndicats, le droit de négociation collective, le droit des travailleurs d'être protégés contre d'éventuels abus des employeurs, le temps de travail, le droit à la formation professionnelle continue, la protection des responsables syndicaux pendant leur mandat, réglementés dans le Code du travail, conformément aux conventions de l'OIT et aux directives de l'Union européenne, sont autant de valeurs incontestables que nous défendrons. D'ailleurs, une des sollicitations constamment adressées au gouvernement de la Roumanie est justement celle de ratifier le plus grand nombre de conventions de l'OIT.

Nous profitons de cette occasion pour remercier le Bureau international du Travail d'une manière solennelle pour son appui dans cette démarche et nous croyons dans la continuité de cet appui.

L'adhésion de la Roumanie à l'Union européenne est, pour les travailleurs roumains, une raison de plus pour soutenir le tripartisme et le dialogue social essentiels à la réussite de ce processus.

Nous soutenons l'action visant la réforme législative et la lutte contre la corruption. Les organisations syndicales de Roumanie sont préparées à jouer un rôle constructif comme partenaires sociaux afin de réaliser la cohésion et la paix sociales, dans le respect des droits et des libertés fondamentales des travailleurs.

Je voudrais terminer mon intervention en vous adressant les salutations chaleureuses des travailleurs roumains et en vous assurant de notre parfait ralliement aux actions de l'OIT ciblées sur la création d'emplois décents pour tous.

M. BLONDEL (*travailleur, France*)

Mesdames et Messieurs les délégués à la 93^e session de la Conférence internationale du Travail, je voudrais vous remercier de votre participation.

Il me semble, en effet, particulièrement important que, par votre présence, vous marquiez une fois par an l'intérêt que porte votre pays au monde du travail.

Je me félicite que le niveau des représentations s'améliore. Il est heureux que des ministres, voire des chefs d'Etat et de gouvernement confirment, par leur présence et leur participation, la considération de leur pays pour l'OIT, et il est particulièrement positif que les représentants des travailleurs de tous les pays se rencontrent.

Il est cependant regrettable que certains pays soient absents et que d'autres n'aient pas respecté les règles du tripartisme en négligeant ou en contestant les représentations des travailleurs.

Trop de pays feignent d'ignorer que la démocratie s'accompagne toujours du droit d'association et d'expression pour les travailleurs donc de la reconnaissance d'organisations syndicales indépendantes.

Trop de pays, voire certaines institutions internationales – et j'ai le regret de citer dans celles-ci l'ONU – tentent encore de contourner ou de soumettre le syndicalisme.

Sur ce point, la ratification de la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, demeure la condition indispensable pour obtenir le respect international.

Le succès économique ne saurait masquer la dictature.

En lieu et place de son rapport général traditionnel, le Directeur général du BIT, Secrétaire général de la Conférence, nous encourage à la réflexion et nous invite à débattre de notre évolution. C'est dans ce cadre que je vais placer la première partie de cette intervention.

Il me semble impossible, sauf à dénaturer l'OIT, de déroger à la responsabilité des Etats-nations de participer, de manière tripartite, à une réunion annuelle.

Le tripartisme est de la responsabilité des Etats et la Conférence est le moyen public d'en contrôler l'application effective. Il concourt enfin à ce que les travailleurs, les employeurs et les gouvernements se rencontrent, voire confrontent leurs idées, et ce de manière pacifique et détendue.

La convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976, commence dans cette salle. Aucun forum basé sur le volontariat, donc sur les moyens financiers de ceux qui participent, ne peut se substituer à notre assemblée.

Quant à la tenue éventuelle de notre assemblée en dehors de Genève, j'imagine les débats de caractère

politique qu'engendrerait le choix de la ville, voire du continent.

La tenue de notre Conférence dans un pays n'ayant pas ratifié la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, par exemple, constituerait-elle une caution ou un exemple?

Abandonnerions-nous notre indépendance basée sur l'universalité et l'autonomie des groupes en nous rendant, tel un «Barnum Circus», au pays le plus offrant? La question mérite d'être posée.

L'OIT ne peut rester en dehors de l'évolution technologique. Les moyens de communication modernes doivent apporter un plus dans la diffusion des positions, actions, normes et recommandations de notre Organisation.

Je dis bien apporter un plus et non se substituer et peut-être détruire l'existant.

J'ai déjà eu l'occasion de dire et je répète que les travailleurs seraient satisfaits de voir des salariés revendiquer, pancartes ouvertes, l'application de telle ou telle convention dans des pays fort éloignés de Genève, ce qui marquerait l'importance de notre existence et l'intérêt pour notre action.

Bien souvent l'OIT n'existe que par son support papier. Tous les travailleurs du monde entier n'ont pas encore accès à Internet. Nous ne pouvons donc accroître les inégalités de connaissance. C'est la raison pour laquelle il me semble dangereux d'abandonner en la matière la proie pour l'ombre.

Il me semblerait d'ailleurs intéressant d'étudier l'impact réel de nos publications et nos programmes dans le monde avant toute décision définitive.

Ces observations de fonctionnement étant faites, permettez-moi de marquer notre réserve sur les réformes qui remettraient en cause l'expression «politique» de notre institution. Je dis bien politique entre guillemets. C'est le cas notamment de la Commission des résolutions que je crois indispensable pour alimenter l'action de l'OIT.

Je voudrais par ailleurs rappeler que l'objet premier de notre institution est de définir des normes et, par l'intermédiaire des Etats, et avec le concours actif de ceux-ci et leur engagement, d'en assurer l'application.

Il faut donc lui en donner les moyens financiers. Sur ce point je me félicite que la Commission des finances ait soutenu le budget en progression que nous avions sollicité. Il faut donner les moyens financiers et politiques par l'engagement des Etats.

Il y a encore trop de pays, et non des moindres, qui ne respectent pas les normes, base de la démocratie. Il nous faut ici dénoncer la Chine qui n'a pas ratifié la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, ni la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949. A ce sujet d'ailleurs, je n'arrive pas à me faire à la réserve des Etats-Unis sur les ratifications. Il nous faut aussi dénoncer la Biélorussie et le Myanmar qui, bien qu'ayant fait l'objet de commissions d'enquête, persistent dans l'erreur. Je veux dire qu'il serait vain, voire dangereux pour notre institution d'anesthésier les moyens de contrôle et d'application des engagements normatifs.

Il nous faut enfin réclamer le libre exercice du droit syndical en Colombie et en Roumanie où un militant mineur, Miron Cosma, est actuellement retenu en prison pour activité syndicale.

Le Comité de la liberté syndicale, conscience morale de notre institution, doit être respecté, garder

son efficacité et son indépendance, il ne souffre d'aucun discrédit.

Le respect du droit d'association pour les travailleurs et les employeurs reste le fondement de notre action. C'est en tenant compte de cette nécessité que nous devons intégrer dans notre action journalière les conclusions et analyses pertinentes de la Commission sur la dimension sociale de la mondialisation qui préconise, entre autres, la coordination et la convergence des institutions onusiennes, du FMI, de la Banque mondiale et de l'OMC.

S'il est évident que la mondialisation n'est pas la cause de toutes les difficultés que rencontre le monde du travail, il est tout aussi évident que la réponse aux conséquences ne peut parvenir qu'au niveau mondial et de manière multilatérale.

Il nous faut donc maintenant travailler à la conversion, en langage et action de l'OIT, des réflexions qui recouvrent nos préoccupations.

En tant que travailleurs, nous sommes prêts à répondre à ce défi.

Original anglais: M. MECINA (gouvernement, Pologne)

L'année dernière a été extrêmement importante pour la Pologne, principalement en raison de notre adhésion à l'Union européenne, qui a également été rejointe par neuf autres pays d'Europe centrale et orientale. Aujourd'hui, soit un an après la date de cette adhésion, nous pouvons déjà effectuer une première évaluation de la situation. Globalement, les résultats sont positifs, voire meilleurs que ce à quoi nous nous attendions: la croissance économique s'est maintenue à 5 pour cent, le chômage a reculé lentement. Le gouvernement polonais a toutefois adopté un certain nombre de mesures pour accélérer le processus.

Notre qualité de membre de l'Union européenne n'a nullement modifié notre position vis-à-vis de l'Organisation internationale du Travail, et nous a même rendus encore plus sensibles aux valeurs dont l'Organisation est à la fois le meilleur garant et le plus fidèle promoteur. Je tiens à ce propos à remercier M. Somavia pour sa visite en Pologne, au cours de laquelle il nous a invités à partager ses connaissances et son expérience, dans le cadre d'une conférence consacrée à la réforme de l'Etat-providence et à la réflexion engagée par l'OIT sur l'instauration d'une mondialisation équitable. La visite de M. Somavia nous a également fourni une occasion unique de faire le point sur nos relations, et je tiens à ce propos à confirmer que l'OIT reste pour nous un partenaire privilégié. J'espère que le projet de cofinancement, par l'OIT et notre pays, du prix Jacek Kuron destiné à couronner les contributions à la liberté d'association, permettra de promouvoir le plein respect de ce droit et contribuera à l'instauration de bonnes relations professionnelles partout dans le monde.

Au mois d'août prochain, nous allons célébrer le 25^e anniversaire de Solidarnosc, organisation qui est à l'origine d'un mouvement social formidable ayant permis à mon pays, ainsi qu'à d'autres nations d'Europe centrale et orientale, de s'engager sur la voie des réformes démocratiques. L'OIT, par le soutien qu'elle a apporté à Solidarnosc, a largement contribué à cette évolution. L'action de Solidarnosc a, par ailleurs, permis de consolider le dialogue social et le tripartisme indispensables au développement économique et social comme à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Au cours des dernières années, les activités des par-

tenaires sociaux se sont intensifiées: trois grands syndicats et quatre organisations d'employeurs ont été créés.

Le rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation et son suivi indique clairement que l'instauration d'une mondialisation équitable et qui bénéficie à tous passe nécessairement par la promotion et la mise en œuvre du travail décent. J'approuve sans réserves la proposition concernant la nécessité de faire du travail décent un enjeu véritablement mondial et de lui accorder une place centrale dans le programme de l'OIT, pour la période 2006-07. J'ai pris connaissance avec le plus grand intérêt des projets de l'OIT, qui souhaite faire de la mise en œuvre des programmes nationaux axés sur le travail décent, le principal volet du programme et budget de la prochaine période biennale. En effet, la mise en place d'une mondialisation équitable doit commencer à l'échelon local, et tenir dûment compte des spécificités et des conditions de développement de chaque pays.

La 93^e session de la Conférence est consacrée au thème très important de la promotion de l'emploi des jeunes. Il s'agit là d'une question cruciale pour tous les pays. Le chômage des jeunes est un problème également très préoccupant en Pologne. Comme dans de nombreux autres pays, le taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans y est presque deux fois plus élevé que la moyenne. Depuis 1996, le gouvernement fait tout son possible pour promouvoir l'emploi des jeunes. Un programme spécifique ainsi que diverses initiatives connexes ont été mis en œuvre, dont le principal objectif est de permettre aux jeunes d'entrer dans la vie active; ils sont principalement axés sur le développement de l'esprit d'entreprise, la promotion des activités indépendantes, le travail bénévole et l'amélioration des qualifications. En raison toutefois de la pression du facteur démographique, responsable au premier chef de l'importance du chômage, les résultats de ces initiatives sont encore hélas insuffisants. Mais je suis convaincu que le plan d'action que la Conférence va adopter nous fournira de nouvelles armes pour résoudre ce problème.

Je tiens à saisir l'occasion qui m'est offerte de féliciter le Bureau international du Travail pour l'excellente qualité de son rapport sur le travail forcé. Ce document est en effet la première étude approfondie que l'on possède de ce phénomène, dont il dresse un bilan mondial.

Je souhaiterais conclure par quelques remarques sur la modification du fonctionnement de la Conférence. La réforme des activités de la Conférence, notamment en ce qui concerne la plénière, a déjà fait l'objet d'un certain nombre de discussions. Je me félicite notamment de ce que l'introduction du Directeur général ait été distribuée à l'avance, ce qui contribue, selon moi, à enrichir le débat mené en plénière.

Original anglais: M. GALEA (Ministre de l'Education, de la Jeunesse et de l'Emploi, Malte)

Que peut apporter Malte, petit Etat du centre de la Méditerranée, membre depuis peu de l'Union européenne, au débat de cette année?

Le Directeur général, dans le but louable d'alléger le fonctionnement et les modalités de la Conférence, nous a proposé une introduction concise et ciblée plutôt que le long rapport habituel, difficile à assimiler. J'ai examiné avec attention cette introduction

dans laquelle le Directeur général présente ses idées pour consolider les progrès réalisés et pour aller de l'avant avec l'Agenda de l'OIT «Faire du travail décent un objectif mondial», en se fondant sur les quatre piliers élaborés du cadre stratégique de l'OIT. Permettez-moi de dire d'emblée que je suis tout à fait d'accord avec sa conclusion: «ce qui est en jeu c'est la valeur et la dignité du travail dans nos sociétés contemporaines».

A Malte, comme en Europe, avec le Programme de Lisbonne, nous recherchons des moyens et des solutions concrètes pour mettre en œuvre, au niveau national, l'une des quatre séries complémentaires de mesures qui font partie du programme de l'OIT. En fait, nous avons fait du travail décent le fil d'Ariane de notre stratégie nationale de développement économique, social et environnemental. En nous efforçant d'offrir à chacun la possibilité d'accéder à un travail décent, nous voulons enrichir notre société démocratique et libre, d'une meilleure qualité de vie au travail pour tous.

Parallèlement, nous souhaitons apporter notre modeste contribution à tous les efforts visant à étendre la réalisation concrète de cet objectif à la zone euro-méditerranéenne. Malte est déterminée à participer à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour la réduction de la pauvreté et pour une mondialisation équitable et ouverte à tous. Elle voudrait en particulier que l'initiative africaine du Premier ministre britannique Tony Blair, son appel aux pays développés pour qu'ils étendent le réseau par l'emploi des jeunes à un plus grand nombre de pays africains, bénéficie d'un très large soutien.

En tant que ministre responsable de l'Education, de la Jeunesse et de l'Emploi, le rapport de politique sociale de cette année, intitulé: «Emploi des jeunes: les voies d'accès à un travail décent» a plus particulièrement retenu mon attention. Je remercie le Directeur général et le Conseil d'administration pour l'augmentation des fonds consacrés aux initiatives tripartites pour la jeunesse.

Les données de l'OIT confirment que, malgré l'amélioration enregistrée à la fin des années quatre-vingt-dix, le chômage des jeunes au-delà des frontières européennes pose un défi aux responsables politiques. Très souvent, ce sont les jeunes femmes, les jeunes des groupes minoritaires et les jeunes handicapés qui ont le taux de chômage le plus élevé. Je crois que je n'ai pas besoin de m'appesantir sur les instruments politiques que nous connaissons tous: réforme de la réglementation, orientation professionnelle, apprentissage, acquisition de compétences de base et mesures actives de lutte contre le chômage telles que les stages en entreprise.

A mon sens, certaines pistes sont encore insuffisamment explorées; ce sont, par exemple, le suivi et l'évaluation des programmes destinés aux jeunes, le lien crucial entre le système éducatif et le monde de l'entreprise ainsi que les mécanismes de partage des coûts de formation. Je suis tout à fait d'accord avec le Directeur général lorsqu'il insiste sur la nécessité de promouvoir l'esprit d'entreprise et la création d'entreprises pour augmenter l'emploi des jeunes, hommes et femmes. Tout cela jouera sans aucun doute un rôle important dans les mesures qui seront prises en faveur des jeunes au cours de ces prochaines années, dans la promotion active, par l'ensemble des partenaires sociaux, de l'employabilité et du travail décent des jeunes.

Le Pacte européen pour la jeunesse qui vient d'être élaboré, montre que différents domaines poli-

tiques peuvent être mobilisés et coordonnés en faveur de la jeunesse. Toutefois, une combinaison judicieuse et novatrice de mesures est nécessaire mais pas suffisante pour l'intégration des jeunes dans le marché du travail. Au-delà des mesures concrètes et de la législation, nous devons envisager la politique dans son sens le plus large. Nous devons faire en sorte que nos sociétés encouragent les individus et les dotent des compétences nécessaires pour être productifs et pour s'épanouir dans un monde qui évolue rapidement. Nous devons développer la coopération et pas uniquement la compétition. Nous devons, certes, enseigner aux jeunes l'importance des contrats mais nous devons aussi leur enseigner le respect des pactes. Montrons leur ce que sont un engagement à long terme, la confiance, la réciprocité et l'altruisme – tout ce qui peut nous donner de la force face à l'incertitude. Une société civile dynamique est nécessaire pour former le cœur des jeunes, leur donner de l'espoir et leur permettre de participer à la construction d'un avenir meilleur.

Nous devons créer un climat propice à la création d'emplois; nous devons améliorer nos lois et nos mesures incitatives; améliorer l'employabilité et l'égalité au travail. Mais le défi qui se pose à chacun d'entre nous aujourd'hui est de donner la possibilité aux jeunes de saisir ces occasions.

Original anglais: M. DALLEY (Ministre du Travail et de la Sécurité sociale, Jamaïque)

Au cours des six dernières années, l'Organisation internationale du Travail a travaillé assidûment à la mise en application de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail, montrant ainsi que nous sommes déterminés à faire en sorte que les piliers du progrès social et la croissance économique soient vus comme développement durable.

Nous voulons, ici, féliciter le Directeur général pour son rapport *Une alliance mondiale contre le travail forcé* qui attire notre attention sur cette menace très grande que fait peser sur l'humanité le maintien de cette pratique et qui met en lumière les formes insidieuses du travail forcé qui sont apparues récemment.

Je déclare officiellement, au nom de mon pays, notre condamnation sans équivoque de toutes les formes de trafic des êtres humains et de travail forcé, aussi sous leurs formes les plus récentes. Nous soulignons l'engagement jamaïcain à travailler avec les groupes locaux et la communauté internationale pour l'élimination de ce fléau.

Pour régler ce problème, et si nous voulons lutter contre le travail illicite et l'exploitation des travailleurs, il faut absolument que les pays développés mettent sur pied des programmes structurés répondant à leurs besoins en main-d'œuvre étrangère, une main-d'œuvre qui vient surtout des pays en voie de développement.

En ce qui nous concerne, nous ne connaissons ni travail forcé ni servitude pour dettes. Il existe toutefois un risque bien réel de voir se développer parmi les enfants ces nouvelles formes de travail forcé. Avec l'aide de l'OIT et du département du Travail des Etats-Unis, nous avons identifié des activités pour lesquelles il y a un risque de travail forcé pour les enfants et nous sommes intervenus pour en éliminer les pires manifestations.

Il me semble évident que les accords mondiaux existants ne pourront pas répondre aux besoins de

l'humanité si on continue d'avoir un manque d'équité, l'injustice sociale et des institutions démocratiques très faibles. Dans un monde de plus en plus interdépendant sur le plan économique, nous avons tous une responsabilité collective qui est de porter bien haut la bannière de la dignité humaine, de l'égalité et de la justice, et d'instaurer les conditions d'un avenir de sécurité et de stabilité pour les générations futures.

Les OMD nous engagent à éliminer la pauvreté extrême et la faim. Nous nous sommes engagés aussi à assurer à tous une éducation primaire, à promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomie des femmes, réduire la mortalité infantile, améliorer la santé des mères, lutter contre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies, tenir compte des questions d'environnement et mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

Notre pays et la région des Caraïbes se sont fermement engagés en faveur des OMD et réaffirment leur foi dans le droit fondamental de chacun à son épanouissement personnel dans un système d'égalité des chances et de partage équitable de la richesse que l'être humain produit. A cet égard, le problème de la recherche constante d'un emploi décent chez les jeunes est d'une urgence extrême. Aujourd'hui, 47 pour cent des quelque 190 millions de personnes sans emploi au monde sont des jeunes. On estime que 59 millions de jeunes entre 15 et 17 ans font des travaux dangereux. Dans dix années, un milliard de jeunes arriveront sur le marché du travail et nous ne pouvons pas ne pas nous interroger sur l'avenir que nous préparons aux jeunes dans ce monde de la mondialisation.

Nos efforts régionaux et nationaux vont dans le sens d'une politique d'investissements dans l'infrastructure économique et sociale qui soient à forte intensité de main-d'œuvre, avec une égalité d'accès à la formation et au recyclage.

Pour les personnes défavorisées et pauvres et pour les jeunes sans emploi, il faut absolument accélérer la machine et faire renaître l'espérance. En tant que gouvernements, en tant qu'employeurs, en tant que travailleurs, réunis ici pour la 93^e session de la Conférence internationale du Travail, nous devons renouveler notre engagement en faveur des principes et droits fondamentaux au travail et croire que tant que nos objectifs seront nobles et nos causes seront justes, nous ferons du rêve d'un monde juste et équitable pour la génération qui vient une réalité.

(M. Chiriboga prend place au fauteuil présidentiel.)

Original anglais: M. CHANPORN PONG (employeur, Thaïlande)

J'ai le plaisir de communiquer à cette Conférence que la situation de l'emploi en Thaïlande au cours de l'année écoulée s'est améliorée. Les relations entre employeurs et travailleurs peuvent être définies comme étant relativement paisibles et tranquilles et sont le reflet d'une meilleure entente entre les deux parties. Les conflits aigus entre les travailleurs et les patrons ont été moins nombreux ces dernières années, en raison d'une meilleure compréhension et d'une plus grande maturité parmi les chefs de file des travailleurs. Cela a permis aux employeurs de consacrer davantage de temps et d'efforts à la mise en valeur des ressources humaines en vue d'une plus grande productivité, comme en attestent la formation et le recyclage des travailleurs aux techniques de production nouvelles. Les travailleurs qui

ont bénéficié de ces efforts de formation obtiennent des promotions et des salaires plus élevés, et voient leurs conditions de vie s'améliorer.

Ce processus se poursuit dans de nombreuses entreprises industrielles et commerciales de Thaïlande.

Du côté des pouvoirs publics, les politiques sociales et économiques agressives adoptées et mises en œuvre par l'actuel gouvernement constituent une réforme de fond en comble de la société thaïlandaise. La part du budget 2004-05, consacré au développement social qui comprend les sommes affectées aux mesures d'élimination de la pauvreté s'élève à 427 565 millions de bahts, ce qui correspond à 10 539 millions de dollars E.-U., soit 38 pour cent de notre budget total. Pour les années 2005-06, le montant va passer à 540 600 millions de bahts, c'est-à-dire 13 515 millions de dollars E.-U., soit 40 pour cent de notre budget total.

Il existe également bon nombre de mesures de prévoyance sociale visant à améliorer les conditions de vie de la population thaïlandaise. De plus, il y a beaucoup de programmes et de mesures qui sont le fruit des efforts de divers organes tripartites, constitués de représentants du gouvernement, des travailleurs et des employeurs, et qui ont bénéficié ou bénéficieront directement au monde du travail. Le 1^{er} janvier 2005, nous avons instauré un régime d'indemnisation du chômage qui s'adresse à tous les travailleurs du secteur formel de l'économie. Ce régime présente néanmoins une faiblesse: le gouvernement ne paie que la moitié du montant de la contribution versée par les employeurs ou par les travailleurs, bien que ces derniers acquittent l'impôt sur le revenu ainsi que les autres taxes. Il faudrait remédier à cette situation aussi rapidement que possible. Une étude est en cours pour étendre la couverture sociale aux travailleurs du secteur informel, c'est-à-dire les travailleurs à domicile, les agriculteurs, les pêcheurs, etc., qui représentent environ 24 millions de personnes, soit quelque 70 pour cent de la main-d'œuvre totale. Des efforts progressifs sont déployés par le Bureau de la sécurité sociale, en coopération avec des agences gouvernementales, des organisations d'employeurs et des syndicats. Il s'agit de promouvoir la sécurité et la santé au travail, comme en témoignent les programmes de formation à la sécurité mis en œuvre dans différentes entreprises ou les campagnes de sensibilisation menées auprès des travailleurs. Davantage de médecins du travail sont formés, et des centres de consultation spécialisés dans les maladies professionnelles ont été ouverts. Le nombre de travailleurs victimes d'accident du travail est passé de 30 pour mille à 29 pour mille l'année dernière. Nous ne sommes pas satisfaits de ce résultat et nous avons intensifié nos efforts pour faire baisser ce chiffre.

Le système de sécurité des travailleurs en Thaïlande présente une grave lacune: il n'existe aucune prescription en matière d'octroi de licences pour les techniciens, les entrepreneurs, les électriciens, les plombiers, etc., et toutes les activités à risques. Il faut que la Thaïlande adopte de toute urgence une loi ou un règlement à ce sujet. Notre gouvernement dispose déjà d'un outil pour réaliser les tests nécessaires et pour traiter les formalités d'octroi de licences.

La Thaïlande vient de passer par un processus de transformation et de restructuration qui, nous l'espérons, apportera la prospérité à notre pays et une vie meilleure à tous ses habitants.

J'aimerais, au nom de ma délégation et au nom du peuple de la République-Unie de Tanzanie, saluer le Directeur général pour la publication de son rapport et pour les progrès dans la mise en œuvre des programmes de travail de l'OIT. Nous apprécions beaucoup les efforts et les décisions prises par le Conseil d'administration.

L'emploi des jeunes est une question qui nécessite plus que jamais une attention dans la plupart des pays en développement, du fait des forts taux de chômage et de pauvreté. La Tanzanie, avec 68 pour cent de sa population active composée de jeunes, attache une grande importance à l'emploi des jeunes. Nos efforts actuels portent sur l'établissement d'une cartographie des jeunes, qui permet d'inventorier leur nombre et l'endroit où ils se trouvent et leurs possibilités et besoins. Ce sont là des éléments importants de notre stratégie.

L'objectif principal de la stratégie nationale pour la croissance et la réduction de la pauvreté est de renforcer les capacités locales de développement et d'établir un consensus sur les moyens à mettre en œuvre pour la pauvreté et améliorer les conditions de vie, en particulier pour les jeunes, comme nous nous y sommes engagés dans notre proclamation en vertu de la Déclaration et des Objectifs du Millénaire.

L'une de nos principales préoccupations politiques est la réduction du chômage. Un sondage effectué en 2000-01 a révélé, notamment, que le chômage touche 2,3 millions de personnes dans notre pays, c'est-à-dire 12,9 pour cent de notre force de travail.

En outre, le chômage touche davantage les jeunes, y compris ceux qui sont qualifiés. Les opportunités d'emploi pour les handicapés sont limitées et rien n'est prévu sur le lieu de travail pour faciliter leur intégration.

L'OIT a entrepris un certain nombre d'études et de projets au cours des dernières années visant à résoudre le problème du chômage des jeunes. Le résultat de ces études et de ces projets s'est révélé utile pour l'élaboration de notre politique de développement de l'emploi des jeunes. La Tanzanie a en outre révisé sa législation dans le but notamment de faciliter l'employabilité des jeunes.

J'aimerais remercier l'OIT pour son engagement à fournir une aide financière et technique aux pays en développement, y compris la Tanzanie. L'OIT a fait un travail remarquable qui a donné lieu à la production du rapport à l'examen. Ce rapport résume les diverses tendances dans le monde et les initiatives qui ont été prises au niveau des pays. Il tire également des enseignements qui permettront d'élaborer des politiques et des programmes bien pensés.

Les questions du travail forcé et du travail des enfants concernent la plupart de nos pays. Ces problèmes sont particulièrement manifestes dans le tissu social de nos sociétés. J'aimerais saluer l'OIT pour avoir entrepris une étude détaillée sur ces questions et présenté ce rapport à la Conférence.

Le gouvernement de la République-Unie de Tanzanie a activement mis en œuvre diverses recommandations formulées dans des instances internationales, en collaboration avec l'OIT. Je citerai notamment la mise en œuvre des recommandations du rapport de la Commission mondiale sur la dimen-

sion sociale de la mondialisation, intitulé *Une mondialisation juste: créer des opportunités pour tous*.

Dans ce contexte, le gouvernement a pris les mesures suivantes: il a créé une équipe spéciale chargée d'élaborer un plan d'action pour mettre en œuvre les recommandations du rapport; il a fait traduire le rapport dans la langue nationale, le swahili; il a procédé à une analyse de l'impact socio-économique de la mondialisation en Tanzanie; il a entamé un dialogue avec les partenaires sociaux et les différents acteurs; il a analysé l'adéquation des politiques existantes; il a élaboré des stratégies nationales cohérentes de promotion de l'égalité des chances dans le cadre de la mondialisation.

J'aimerais remercier l'OIT d'avoir choisi la Tanzanie comme pays pilote pour la mise en œuvre des recommandations de la Commission mondiale. Nous vous garantissons que nous mettrons tout en œuvre pour réaliser ces recommandations et faire la preuve qu'elles peuvent être mises en œuvre.

La Tanzanie a participé au Sommet extraordinaire des chefs d'Etat et de gouvernement sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté, organisé en septembre dernier au Burkina Faso, ainsi qu'à des réunions régionales où des déclarations et des recommandations ont été faites sur la façon de mettre en œuvre le plan d'action et le mécanisme de suivi dans nos pays respectifs. La Tanzanie a également eu l'opportunité de prendre part aux délibérations de la 43^e session de la Commission du développement social qui s'est tenue à New York, en février dernier. Nous y avons réitéré notre engagement en faveur du Plan d'action de Copenhague et avons pris connaissance des résultats de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies.

La Tanzanie a entrepris d'autres activités, notamment: commémoration de la Journée mondiale pour la sécurité et la santé au travail; lancement du projet de l'Union européenne/OIT et Communauté de l'Afrique de l'Est sur les migrations de la main-d'œuvre en Afrique de l'Est; lancement d'une campagne de lutte contre le travail forcé, le 25 mai 2005; pose de la première pierre du bâtiment du bureau de zone de l'OIT à Dar es-Salaam par M. Benjamin William Mkapa, Président de la République-Unie de Tanzanie, le 30 mai 2005.

Je voudrais maintenant faire une proposition concernant la réalisation de l'objectif du plein emploi dans nos pays: nous devons, pour commencer, élaborer une stratégie en faveur de l'emploi des jeunes, comme énoncé dans les Objectifs de développement pour le Millénaire et le Programme d'action mondial en faveur des jeunes pour renforcer nos stratégies de développement axées sur l'emploi; accroître la participation au Réseau pour l'emploi des jeunes et faire en sorte de mettre en œuvre les quatre priorités mondiales d'action nationale en vue de promouvoir l'emploi des jeunes. Nos domaines prioritaires sont la création d'emplois, l'employabilité, la culture de l'esprit d'entreprise et l'égalité des chances; mettre l'accent sur le transfert de technologies et le savoir-faire comme instruments de création d'emplois et de renforcement des compétences.

En conclusion, j'aimerais lancer un appel en faveur de l'élaboration de réseaux et de partenariats entre tous les acteurs et partenaires du développement pour créer des programmes réalisables axés sur l'emploi des jeunes et leur autonomie. Je me réjouis des discussions constructives sur les diverses

questions à l'ordre du jour qui, j'en suis sûr, nous permettront d'atteindre les objectifs visés dans le cadre de cette Conférence.

Original arabe: M. HADI (Ministre du Travail, Iraq)

Nous espérons que cet effort, déployé sur le plan international, aboutira sur des avancées pour l'ensemble de l'humanité. J'ai le plaisir de présider la délégation de mon pays et j'ai la joie de vous transmettre les salutations de mon gouvernement et du peuple iraquien, au sein de cette assemblée qui discutera de questions très importantes.

Nous allons également aborder la question de la justice sociale et de la promotion de la démocratie dans un cadre de principes reconnus par tous. Nous sommes réunis, en cette auguste assemblée, à un moment où tous les décideurs en Iraq, les responsables, les intellectuels, les Arabes, les Kurdes et les autres nationalités, se sont embarqués dans la création d'une nouvelle constitution qui permettra de garantir la légitimité et qui permettra de faire de l'Iraq un Etat pluraliste.

L'Iraq s'est engagé à réduire les inégalités dans tous les domaines de la vie et s'est engagé également à se rapprocher des pays du monde, afin de pouvoir se débarrasser des conséquences de la guerre et de l'embargo qui nous a isolés du reste du monde. Les bailleurs de fonds et les organisations non gouvernementales, ont joué un rôle déterminant pour la reconstruction de notre pays, ce qui nous permettra de compenser certaines pertes essuyées par le peuple iraquien.

Le dernier gouvernement de l'Iraq avait mis entre parenthèses les droits des travailleurs et des autres. J'aimerais d'ailleurs vous remercier pour les efforts déployés par les pays donateurs et les organisations internationales, notamment l'Organisation internationale du Travail, qui ont élaboré de nouveaux projets du Code du Travail qui sera objectivement appliqué pour garantir les droits individuels et collectifs. Il garantit, en outre, l'égalité de chances pour les syndicats et les différentes institutions afin que nous puissions régler nos conflits de façon pacifique.

Ce nouveau projet a permis de concrétiser les principes des droits humains et a permis de garantir l'égalité entre les sexes, notamment le principe de l'égalité de salaire, «à travail égal, salaire égal». Nous avons également essayé de concrétiser ce principe dans tous les domaines de la vie.

L'Iraq traverse actuellement des circonstances très particulières. Le terrorisme international, est la cause de l'insécurité. Cette question figure à la tête des priorités de notre nouveau gouvernement. Ce dernier a adopté un plan d'action ferme afin d'éradiquer tout acte de terrorisme. Le taux de criminalité a chuté et les actes de terrorisme se sont considérablement réduits. Nous espérons que cela permettra de donner lieu à une meilleure prospérité et stabilité pour attirer des investissements étrangers en Iraq, dans la mesure où nous avons adopté une nouvelle politique très favorable aux investissements.

Nous sommes convaincus que nous pourrions bénéficier du soutien de l'OIT et de ses programmes stratégiques visant à promouvoir la politique de travail qui sera mise en œuvre au second semestre de cette année. Nous avons ainsi l'intention d'établir les politiques suivantes: tout d'abord, élaborer des mesures qui permettront d'améliorer la qualité des services pour toutes les catégories de la population,

notamment le système de sécurité sociale et la mise en place d'un programme de développement. Deuxièmement, renforcer le programme de réhabilitation sociale en ajoutant une nouvelle catégorie à notre programme de sécurité sociale, par exemple pour les orphelins, les handicapés et les chômeurs. Ceci devrait renforcer les services sociaux dans différents domaines, notamment la construction de nouveaux bâtiments pour des écoles maternelles, des homes pour personnes âgées, en particulier dans les cas où les bâtiments ont été détruits par la guerre. Nous voudrions également construire de nouveaux bâtiments pour le ministère du Travail et de la Protection sociale. Troisièmement, assurer la coordination avec les universités iraqiennes, grâce au soutien de l'Organisation internationale du Travail, afin d'orienter les nouveaux étudiants et les diplômés, pour qu'ils se penchent sur les différents aspects de la vie sociale; assurer la coordination avec l'OIT, avec les organisations internationales et les ONG, afin de pouvoir lancer de nouveaux projets ayant pour but de promouvoir les possibilités d'emploi pour garantir une réhabilitation sociale.

Enfin, l'OIT aurait dû exempter l'Iraq des contributions qu'elle doit depuis longtemps. Toutefois, nous saluons l'initiative prise par l'Organisation afin de rééchelonner ces contributions sur plusieurs années. Nous espérons que les participants seront d'accord pour que l'Iraq récupère son droit de vote.

Avant de conclure, j'aimerais souligner que les travailleurs palestiniens connaissent une situation dramatique. Ils font l'objet d'agressions de la part du gouvernement israélien. Nous pensons qu'il est urgent d'octroyer une protection à ces travailleurs dans la droite ligne de la paix et de la stabilité sociale.

Original anglais: M. KUTI (travailleur, Hongrie)

J'ai l'honneur d'assister à la 93^e session de la Conférence internationale du Travail et d'y représenter les travailleurs hongrois.

En février de cette année, la Hongrie a accueilli la septième Réunion régionale européenne de l'OIT. Au cours des discussions, nous avons analysé la situation des travailleurs et nous nous sommes entretenus longuement des conséquences et des défis de la mondialisation.

Les syndicats hongrois estiment que le contenu et les résultats des discussions de Budapest sont importants et soulignent que l'accent doit être mis sur l'application pratique des engagements, des déclarations et des recommandations qui y ont été faites.

Les représentants des travailleurs sont profondément convaincus que la situation de l'emploi, sa qualité et l'application concrète du concept de travail décent relèvent de la responsabilité tripartite, tant au niveau national qu'international.

Nous considérons également qu'il est important pour la Conférence de renforcer le mandat de l'OIT et de mettre en place des relations professionnelles bien équilibrées se fondant sur la coopération en vue du progrès social et économique. A cet égard, l'activité normative est nécessaire, de même que le suivi, le contrôle et la mise à disposition des ressources correspondantes. Nous estimons qu'une augmentation du budget de 1,1 pour cent est un minimum.

Les discussions de la Réunion régionale de Budapest ont montré que l'amélioration de l'emploi des jeunes est un défi capital pour toutes nos sociétés. Il n'est pas acceptable que l'ambition et l'énergie de

toute une génération, qui représente la clé de notre avenir, soient perdues en raison de politiques de l'emploi et de politiques financières mal conçues et de politiques sociales dépourvues de cohérence.

Il faut impérativement, dans le cadre de la responsabilité tripartite, harmoniser les stratégies de formation et d'éducation et les politiques de l'emploi. Dans une économie mondialisée, les politiques de l'emploi et de la compétitivité doivent correspondre au développement des sociétés et être assorties de politiques régionales favorisant la mobilité.

Le travail décent n'est pas uniquement synonyme d'augmentation du nombre d'emplois. Il faut également améliorer la qualité de ces emplois. C'est la raison pour laquelle les travailleurs hongrois estiment que les règles liées à la santé et à la sécurité au travail doivent être promues et coordonnées dans le cadre des activités normatives.

Il est temps de dire clairement qu'un lieu de travail offrant de bonnes conditions de santé et de sécurité n'est pas un cadeau des employeurs, mais une condition de base de l'emploi. Notre discussion vise à garantir ce droit fondamental, sur la base d'intérêts communs, par l'élaboration d'une convention.

Au nom des syndicats hongrois, je tiens à remercier le bureau de l'OIT à Budapest et son personnel pour l'assistance permanente qu'ils nous apportent. Les collaborateurs de ce bureau jouent un rôle important dans la région, notamment dans notre pays, dans la protection et la représentation des travailleurs et dans l'approfondissement de la démocratisation et d'un partenariat social équilibré.

Original anglais: M. SIMEONOV (employeur, Bulgarie)

La Conférence actuelle s'inscrit dans une année d'une très grande importance pour le développement de la Bulgarie. Le 25 avril 2005, le traité de l'Union européenne d'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie a été signé; c'est un document historique, qui dessine l'avenir européen de notre pays et nous confère un nouveau statut international.

Sans aucun doute, cet événement imprimera un nouvel élan au développement des relations économiques et sociales en Bulgarie. En outre, il encouragera les partenaires sociaux à prendre une part plus active dans le dialogue social. Pour les employeurs bulgares, cela signifie également une nouvelle approche du concept de responsabilité sociale des entreprises, visant à faire pleinement accepter l'idée d'un comportement responsable des entreprises, car un tel comportement crée de la valeur ajoutée et représente un investissement stratégique. Nous œuvrons activement dans ce sens en organisant des ateliers de formation et des séminaires, en publiant et en diffusant des informations, en encourageant les entreprises à observer des codes d'éthique dans leurs activités.

Cette année, un progrès significatif a été réalisé dans les relations entre les organisations d'employeurs bulgares et les syndicats.

Il y a un mois, pour la première fois dans l'histoire du dialogue social bulgare, la Chambre bulgare de commerce et d'industrie et les autres organisations des employeurs, les membres de l'AOBE (BICA, BIA, UPBE et UPEE) et les syndicats nationaux (CITUB et Confédération du travail Podkrepa) ont passé un accord sur les questions de base du développement public, politique et socio-économique du pays. En déclarant leur adhésion au principe du modèle social européen – partenariat

social, économie sociale de marché et modèles européens des relations industrielles – les organisations précitées ont présenté leurs positions communes dans un discours adressé aux partis politiques et aux participants aux élections législatives qui auront lieu le 25 juin 2005.

Nous espérons que ceux dont les positions pré-électorales sont proches des objectifs exprimés à travers cet acte public important assumeront la responsabilité politique pour les réaliser. A notre avis, certains parmi les éléments les plus importants du dialogue social, stipulés dans le document sont les suivants: réglementation constitutionnelle de la coopération tripartite et Conseil économique et social, qui s'est avéré être un organisme très efficace; conclusion par le gouvernement et les organisations nationales des employeurs et des travailleurs d'un pacte national économique et social pour le développement du pays pour les périodes 2005-2007 et 2007-2010; amélioration des mécanismes et des critères pour la reconnaissance de la représentativité nationale des partenaires sociaux, etc.

Malgré les bons résultats obtenus, nous savons pertinemment qu'il reste beaucoup à faire. Nous respectons strictement les règles de la loi sur la santé et la sécurité au travail. Les organisations d'employeurs de Bulgarie sont unies dans une même volonté de mettre l'activité de leurs membres en conformité avec les normes internationales en la matière. Simplement, en 2004, les organisations des employeurs, en coopération avec le Fonds *Sécurité au travail*, ont formé 6 840 gérants et autres cadres d'entreprises bulgares. Les méthodes pour déterminer le taux des prestations sociales pour les accidents au travail ont été élaborées par un groupe de travail tripartite avec l'aide d'experts de l'OIT.

Ce texte normatif est entré en vigueur. Toutefois, à cet égard, je tiens à insister sur le fait que les employeurs ont soulevé la question de l'amélioration de cette méthodologie auprès du ministère du Travail et des Affaires sociales. Nous pensons que le principe du bonus/malus doit être élargi et s'appliquer afin que les entreprises voient un véritable intérêt dans l'amélioration radicale des conditions de travail. Malheureusement, cette requête est restée sans suite.

Dans les activités des partenaires sociaux, il est important de souligner une priorité importante, à savoir la promotion de l'emploi des jeunes. L'émigration massive des jeunes et leur taux de chômage élevé prouvent bien que les mesures stipulées dans la loi sur la promotion de l'emploi et les mesures inscrites dans le cadre du projet visant à préparer la voie à l'emploi des jeunes sont insuffisantes.

En conclusion, je souhaite rappeler qu'en tant qu'organisation représentant les intérêts des employeurs, nous poursuivons nos efforts pour créer un environnement économique de plus en plus attractif et hospitalier en Bulgarie, notamment avec la mise en œuvre du principe du traitement égal des investissements bulgares et étrangers dans le droit bulgare.

Original espagnol: M. ABREU (travailleur, République dominicaine)

Au nom des travailleuses et travailleurs de la République dominicaine, nous tenons à féliciter chaleureusement les délégués qui assistent à la 93^e session de la Conférence internationale du Travail.

L'Organisation internationale du Travail a pour principe que le travail doit avoir un caractère social et qu'il ne doit pas être un moyen d'exploitation des plus pauvres. C'est pour cela qu'ont été adoptées 184 conventions internationales et de nombreuses recommandations.

Quatre-vingt-six ans après la fondation de l'OIT, les droits des travailleuses et des travailleurs sont menacés, et des violations ont lieu tous les jours dans des entreprises et des centres de travail.

L'évolution de l'économie mondiale dans la République dominicaine, s'est traduite par une croissance très forte du secteur informel, pour la précarité de l'emploi et, pour une segmentation plus grande du marché du travail. Les femmes et les jeunes sont les plus touchés. Malgré l'amélioration notable de leur insertion dans le marché du travail, ils travaillent dans les secteurs les moins rémunérés, où les conditions de travail sont de plus en plus précaires.

La sous-traitance comporte les risques les plus graves pour les droits au travail.

Les efforts que l'OIT a déployés de tout temps pour améliorer les conditions de travail doivent être redoublés, réorientés, avec le concours de tous les mandants, pour pouvoir relever les défis actuels. Ces défis, pour la République dominicaine, sont le démantèlement des syndicats dans des secteurs comme les maquilas et dans les zones franches d'exportation. Dans d'autres secteurs, il est impossible de créer des syndicats: services, télécommunications, énergie, commerce, finance, banque.

Dans le pays, cela fait deux ans que l'on n'a pas négocié de nouvelles conventions collectives. Il n'y a de négociations que dans les entreprises qui, traditionnellement, autorisent la liberté syndicale et qui depuis des années, discutent des conventions collectives.

L'existence de la négociation collective est parfois le signe d'une distribution équitable des richesses. Dans ce domaine, la République dominicaine est un mauvais exemple. Par ailleurs, la tendance en matière de création d'emplois va à l'encontre de l'action de l'OIT en matière de travail décent.

Il est chimérique de croire que les accords commerciaux conclus dans des conditions d'inégalité, améliorent la situation. En effet, d'une manière générale, ces accords visent à abaisser les coûts de production et, au prétexte que c'est la seule façon d'être compétitif, on diminue les salaires et on préconise l'emploi.

Les questions de sécurité sociale et de santé n'avancent pas en raison de secteurs d'activité pour qui la médecine n'est qu'un commerce et qui s'opposent d'une façon intransigeante à l'accès des travailleurs à un système de santé qui les protège véritablement, eux et leurs familles.

La principale question à l'examen cette année, le travail forcé, a deux aspects chez nous. D'un côté, nous recevons des travailleurs, qui viennent surtout de Haïti mais de l'autre des Dominicains et les Dominicaines abandonnent leurs familles et leur patrie pour aller aux Etats-Unis ou en Europe à la recherche de meilleures conditions de vie et de travail. Souvent, ils sont victimes de mauvais traitements dans des réseaux de traite de personnes.

Le travail forcé et l'immigration sont étroitement liés aux effets des ajustements structurels que notre gouvernement conseillé par les organismes financiers multinationaux, a appliqués, d'où l'incapacité de répondre aux besoins du marché du travail et aux

nombreuses personnes qui recherchent un emploi. Ces organismes cherchent seulement à stabiliser la macroéconomie, sans se préoccuper des aspects sociaux.

La République dominicaine a ratifié les conventions qui fondent la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Ont été adoptées deux lois importantes qui combattent le travail forcé, et la traite de personnes. La loi qui établit le Code du système directeur des droits fondamentaux des enfants et adolescents, garçons ou filles, et la loi sur le trafic illicite de migrants et sur la traite de personnes.

De plus, a été créé le Comité interinstitutionnel de protection et de soutien des femmes migrantes qui est coordonné par le Secrétariat d'Etat pour la femme.

Dans la République Dominicaine, les travailleurs essaient de progresser dans la voie de l'unité. Cette année, en décembre, nous avons défini un processus qui vise à réunir les quatre grandes centrales syndicales afin de les renforcer. Nous souhaitons que tous nous aident dans ce but.

En tant que mandats de l'OIT, nous voulons qu'elle se développe, qu'elle évolue. Le monde a changé depuis la création de l'OIT; le monde a de plus en plus besoin d'institutions qui défendent la justice sociale.

Aujourd'hui, plus que jamais, le Préambule de la Constitution de l'OIT, qui remonte à 1919 est d'actualiser «une paix universelle et durable ne peut être fondée que sur la base de la justice sociale».

Original anglais: M. CHEN (employeur, Chine)

Nous sommes heureux de voir que dans son message à la Conférence, le Directeur général a passé en revue un grand nombre de résultats fructueux de ces dernières années a analysé des situations nouvelles auxquelles nous sommes confrontés, et montré la direction à suivre pour les mandants tripartites pour jouer un meilleur rôle

Comme le Directeur général l'a dit, le XXI^e siècle est un siècle à la fois d'opportunités et de défis. La multipolarisation du monde et la mondialisation économique se développent en zig zag. La mondialisation et le développement rapide de la technique ont stimulé la croissance de l'économie mondiale, accéléré la diffusion des réalisations techniques et aidé à optimiser la répartition des ressources dans le monde. Bien sûr, la mondialisation a également entraîné des effets négatifs. Un ordre économique politique et international déraisonnable et injuste demeure sans changement et la mondialisation risque d'aggraver le déséquilibre entre les pays en développement et les autres, de creuser l'écart entre les riches et les pauvres et de menacer le développement durable du monde. Exploiter les avantages, éviter les inconvénients de la mondialisation: tel est devenu un problème clé pour les responsables, les économistes, les entrepreneurs des différents pays, lorsqu'ils doivent choisir et mettre en œuvre des stratégies adaptées. Nous espérons qu'en utilisant au mieux son expérience des l'histoire des quatre-vingt dernières années, en s'adaptant à son époque, en tenant compte des souhaits et des exigences des pays en développement, le BIT pourra continuer à apporter des contributions toujours plus utiles, afin que la mondialisation s'engage dans une direction équitable, juste, avantageuse pour tous et promeuve l'emploi, diminue la pauvreté, et parvienne à fournir un travail décent à tous.

Dans le monde d'aujourd'hui, la poursuite de la paix et du développement, le renforcement des échanges et de la coopération demeurent les souhaits partagés par tous les peuples du monde et un thème d'actualité. Grâce aux réformes et à l'ouverture, la Chine s'est lancée sur la voie pacifique du développement correspondant à ses propres conditions. Ces vingt-six dernières années, l'économie de la Chine a crû à un taux annuel de 9,4 pour cent; son volume total des échanges extérieurs est passé à 16 pour cent et la vie de 1,3 milliards de Chinois a fait un bond historique en passant d'une vie de subsistance à une vie de bien-être. En entrant dans le nouveau siècle, la Chine s'est fixée pour objectif de construire petit à petit une société prospère grâce à un développement économique et social guidé par une approche scientifique du développement. Dans le cadre de la mondialisation et en particulier de la coopération économique et technique avec les entreprises des autres pays, nous avons le sentiment profond que la Chine ne peut pas se développer sans le reste du monde, et que le développement du monde a besoin de la Chine. Le rapide développement de la Chine constitue une opportunité importante et un moteur puissant du développement et de la coopération pour l'Asie et les pays du monde entier.

A l'heure actuelle, la Chine passe par une période de croissance économique rapide, avec des conditions très favorables au développement industriel et commercial, et elle représente le plus grand marché potentiel du monde. Ces dernières années, de nombreuses multinationales et de grandes entreprises sont venues s'installer en Chine pour investir et créer des entreprises. Il est devenu à la mode de dire: «Allez en Chine pour obtenir une partie des fruits de ses réformes et de son développement». On en voit la preuve dans le fait que Fortune Global Forum (le Forum mondial sur la fortune) a choisi la Chine pour organiser trois de ses conférences annuelles depuis 1995. Cela tient au fait que les meilleures possibilités commerciales se trouvent en Chine, car investir en Chine, c'est investir dans l'avenir.

En tant qu'organisation d'entreprises et d'entrepreneurs en Chine et représentant de l'organisation des employeurs chinois, la Confédération des entreprises de Chine s'est engagée à servir les entreprises et les entrepreneurs, et ses travaux ont été salués et reconnus. Eu égard à cette nouvelle situation, la Confédération des entreprises de Chine s'efforcera de renforcer sa coopération et ses échanges avec le BIT et les organisations d'employeurs des autres pays, de promouvoir la participation des entreprises chinoises à la mondialisation d'une manière responsable, d'améliorer leur compétitivité, et de renforcer leur coopération économique avec les entreprises des autres pays pour qu'elles apportent une contribution au développement et à la prospérité du monde.

Original arabe: M. BOUZIA (travailleur, Maroc)

Je voudrais saluer le Directeur général et le Président du Conseil d'administration pour l'excellente préparation des travaux de cette session.

Je voudrais également saisir cette occasion pour féliciter tous les nouveaux Membres du Conseil d'administration pour la confiance dont ils ont bénéficié de la part de l'Organisation, et ce dans une conjoncture internationale très spécifique, qualifiée par le Directeur général dans son allocution comme

étant à l'origine de l'exacerbation, de l'inquiétude, au niveau mondial, vu la disparité entre la mondialisation du développement et la création de postes. C'est ainsi que le nouveau Conseil d'administration est confronté à de grands défis, comme cela a été décrit par le Directeur général, à savoir définir les caractéristiques du rôle de l'OIT et du système multilatéral lors de la prochaine décennie.

Le rapport du Directeur général exprime nos préoccupations qui ont fait l'objet de beaucoup de plaintes de la part des organisations syndicales.

Les propositions et les idées contenues dans le rapport, même si elles font encore l'objet de discussions, sont à l'origine de beaucoup d'espoir qui vient s'ajouter à toute la richesse intellectuelle et organisationnelle qu'elles comportent et qui peut servir de base au travail de l'Organisation durant ses sessions annuelles, pour établir des normes et des instruments internationaux, qui ont pour objectif de servir l'humain et de limiter les impacts négatifs de la mondialisation rampante.

Il existe une différence entre les décisions des partenaires sociaux et leur application dans la pratique. D'où la nécessité pour l'OIT de promouvoir un mécanisme de suivi en matière de normes et d'instruments internationaux.

Les sujets choisis pour cette session, comme le travail forcé, la santé, la sécurité, la durée du travail, l'emploi des jeunes et la pêche occuperont un rôle important dans les activités de l'Organisation au cours des années à venir.

En ce qui concerne le Maroc, nous considérons que le problème de l'emploi en général et de l'emploi des jeunes en particulier constitue une affaire nationale de premier ordre. Afin de répondre à cette problématique, les pouvoirs publics marocains préparent avec les autres partenaires sociaux un débat national sur ce sujet. Les idées et les expériences que nous allons entendre lors de cette session, nous permettront effectivement de préciser nos propositions et nos suggestions au cours de ce débat qui, nous l'espérons, parviendra à la conclusion que le travail décent permet de libérer les jeunes de la marginalisation, de l'extrémisme et des risques de l'émigration.

Le Maroc est conscient de l'importance du dialogue social. En tant que syndicat, nous participons avec les employeurs et le gouvernement à l'élaboration d'instruments qui répondent à nos besoins en vue de réorganiser les relations professionnelles, de rendre justice aux travailleurs et d'assurer la stabilité sociale. Nous pouvons citer, à titre d'exemple, la Déclaration du 19 mai 1994 établie à la suite de négociations tripartites, les accords du 1^{er} août 1996 et du 23 avril 2003, l'Accord tripartite sur le Code du travail, les décrets d'application, la loi relative à la couverture médicale de base obligatoire et l'assurance relative aux maladies professionnelles et aux accidents du travail.

Ces accords ont créé une nouvelle atmosphère, favorisant les investissements nationaux et étrangers, en attendant l'achèvement des réformes dans le secteur bancaire, fiscal, administratif et judiciaire, et permettant une réorganisation efficace de l'économie marocaine.

Le Maroc a annoncé officiellement l'adoption de son projet national de développement durable des ressources humaines dans le dernier discours de Sa Majesté le Roi qui a évoqué la détérioration des conditions sociales de larges couches de la société et l'expansion du phénomène de la pauvreté, du

chômage et de la marginalisation. Il a brossé un tableau de la pauvreté dans les différentes couches sociales et a précisé les priorités du gouvernement, à savoir l'établissement de programmes urgents pour traiter le problème de la pauvreté dans les quartiers marginalisés. Il a également appelé la société civile à prendre part au succès de ce projet important.

C'est ainsi que notre confédération a annoncé son adhésion à cette initiative en appelant à une mobilisation exceptionnelle en vue d'établir des ateliers de développement dans toutes les régions du Maroc à l'instar de ce que nous avons entrepris en 1998 avec la participation de la société civile.

En ce qui concerne le Maghreb arabe, nous misons sur son unité pour un développement régional intégré, qui donne aux peuples de la région des possibilités de complémentarité économique et de développement social durable afin de transcender les problèmes passagers et de raviver l'espoir dans la stabilité, la paix et la justice sociale.

Le rapport du Directeur général concernant la situation des travailleurs arabes en Palestine et dans les autres territoires arabes occupés évoque les effets dévastateurs de la colonisation israélienne sur l'exercice des droits fondamentaux de l'homme.

A ce propos, nous ne pouvons que condamner la politique d'agression israélienne à l'encontre du peuple palestinien, symbolisée par le mur de séparation ségrégationniste et la politique de sanctions collectives et de blocus économique en vue d'affamer la population et les campagnes de démolition des quartiers et des maisons habitées. Ce qui se passe en Palestine constitue un crime grave en matière de droits de l'homme, des maisons étant détruites, des arbres arrachés, l'eau subtilisée, les universités et les écoles fermées et les lieux sains profanés.

Le règlement équitable de la cause palestinienne réside dans la mise en œuvre des résolutions des Nations Unies qui prévoient la création d'un Etat palestinien ayant pour capitale al-Qods, le droit de retour et la libération des prisonniers.

Pas loin de la Palestine, se trouve l'Iraq, berceau des civilisations, qui vit également sous le joug de l'occupation pour des prétextes fallacieux. Il est temps que les forces d'occupation se retirent afin que l'Iraq puisse décider de son sort, sans intervention étrangère.

L'OIT avec sa structure tripartite est au sein des Nations Unies l'organisation la plus équilibrée, ce qui se manifeste dans ses résolutions annuelles.

Pour que son rôle social et humanitaire ait un impact positif et efficace, il est indispensable que d'autres organisations et institutions des Nations Unies, telles que la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et l'OMC se rallient à un projet humanitaire intégré et harmonieux, répondant à l'espoir de l'humanité pour une vie digne, la paix, la sécurité et la justice sociale.

La classe ouvrière est historiquement en faveur de la paix, de la sécurité, de la liberté, de la démocratie et de la justice sociale. Elle est aussi contre toutes les formes d'extrémisme et de terrorisme quels qu'en soient l'origine et les prétextes. Car c'est la classe ouvrière qui souffre le plus des guerres.

Original arabe: M. AL-MAHFOODH (travailleur, Bahreïn)

Je voudrais saisir cette occasion pour adresser mes félicitations à M. Juan Somavia, Directeur du BIT, pour l'excellente organisation de cette session.

Le rapport présenté par le Directeur général cette année a révélé une réalité douloureuse et attiré l'attention sur des blessures sociales mal cicatrisées. Le rapport lie, à juste titre, le travail décent et notamment celui des jeunes à un certain nombre de questions qui ont été évoquées à l'Assemblée générale des Nations Unies et au Sommet des États Membres pour le suivi de la Déclaration du Millénaire. Le rapport souligne également le rôle de l'OIT dans le suivi des questions de l'emploi et du travail au sein des programmes pour la promotion de l'égalité entre les sexes et le développement social ainsi que les programmes d'autonomisation économique des femmes.

L'emploi des jeunes est considéré comme une question urgente et un problème préoccupant tout particulièrement pour mon pays où la plupart de nos jeunes sont touchés par le chômage. En outre, notre pays subit la perte due à la paralysie de cet immense capital humain pour lequel des dépenses énormes ont été consenties sans que la société ou l'économie en profitent, créant ainsi des tensions politiques et sociales et aggravant la situation de pauvreté ajoutée à une absence totale de sécurité sociale pour les chômeurs et le non-respect des salaires minimums.

Le gouvernement du Royaume de Bahreïn a lancé un nouveau projet d'organisation du marché du travail, il a créé un organisme et un fonds spécial pour l'emploi, ce qui nous a donné un certain espoir car si ce projet se réalise, il permettrait de préserver les droits acquis des travailleurs, notamment le droit à la sécurité et la stabilité professionnelle.

En ce qui concerne l'emploi des jeunes, nous voudrions, au nom de notre Fédération, remercier tous les pays qui se sont joints au réseau d'emploi des jeunes afin d'assurer l'application et le suivi des politiques de promotion de l'emploi des jeunes et soutenir les efforts de l'OIT en tant qu'organisme pionnier dans ce réseau créé par le Secrétaire général des Nations Unies en vertu d'une résolution de l'Assemblée générale adoptée en 2002, avec le soutien de la Banque mondiale. Nous espérons que les pays arabes, et plus particulièrement les pays du Conseil de coopération du Golfe, participeront à ce réseau et pourront jouer un rôle actif dans la mise en œuvre des plans d'action nationaux pour l'emploi des jeunes. Nous pensons que le Directeur général a raison de souligner qu'il est nécessaire de renforcer l'esprit d'entreprise et de créer de nouvelles entreprises car cela représente un élément essentiel pour l'amélioration de l'emploi et plus particulièrement l'emploi des jeunes. La création de petites et moyennes entreprises est notamment primordiale si nous voulons briser le cercle vicieux de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Les gouvernements doivent encourager toutes les initiatives individuelles et collectives, les initiatives de la société civile, des coopératives et du secteur privé afin d'élargir ce domaine économique prometteur.

Nous voudrions réitérer ici notre appui aux droits de tous les travailleurs des secteurs public et privé, leur droit à créer des syndicats, notamment dans mon pays le Bahreïn, et ceci conformément aux directives données par sa Majesté le Roi de Bahreïn, et à la Constitution, ainsi qu'à la législation sur les syndicats et aux conventions internationales. A cet effet, nous espérons que l'OIT continuera à conseiller au gouvernement de Bahreïn d'annuler la circulaire administrative sur la fonction publique qui interdit la création de syndicats dans le secteur public. Dans notre souci de renforcer le dialogue social et

le consensus entre tous les partenaires sociaux pour toutes les questions d'ordre économique et social, nous espérons qu'une telle orientation du gouvernement pourrait être consolidée par le respect des principes fondamentaux de l'OIT, notamment ceux relatifs à la liberté d'association et à la négociation collective et ceci par le biais de la ratification des conventions (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, et (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949.

Je voudrais en outre saluer les avancées réalisées dans mon pays et l'attention accordée par le gouvernement à la réglementation du marché du travail, à la participation et au dialogue tripartite au sein de la commission spéciale chargée d'examiner le nouveau Code du travail ainsi que la promulgation de la décision de permettre aux travailleurs de se consacrer au travail syndical ouvrant ainsi la voie au renforcement du rôle des syndicats dans les entreprises. Nous souhaitons enfin l'adoption d'autres mesures de ce genre à l'avenir afin de mettre en œuvre le principe du partenariat social, et que les travailleurs représentés par la Fédération des syndicats du Bahreïn soient présents dans les commissions tripartites, à égalité avec les autres partenaires sociaux.

Le rapport du Directeur général sur la situation des travailleurs des territoires arabes occupés suscite une certaine préoccupation au vu des politiques et des pratiques d'Israël, notamment la poursuite de la construction du mur de séparation et des colonies dans la Rive occidentale, la bande de Gaza et au Golan, jointe aux opérations de bouclage et à l'instauration de points de contrôle et de barrages militaires, ce qui entrave la circulation des personnes et des marchandises et accroît le chômage et la pauvreté déjà répandus parmi les travailleurs et leurs familles. Cette crise est de plus aggravée par la détention des Palestiniens dont le nombre était estimé jusqu'au début du mois d'avril 2005 à 7 000 prisonniers dont 318 mineurs de moins de 18 ans. Non moins préoccupante est la situation des jeunes Palestiniens soulignée dans le rapport et qui éveille l'inquiétude pour l'avenir de ce pays surtout devant l'impuissance et l'immobilisme international et l'incapacité de la communauté internationale à mettre fin à l'occupation sioniste de terres arabes.

En ce qui concerne le rapport sur la situation des travailleurs en Palestine, nous voudrions signaler que, en fait, l'occupation est, en soi, une forme de terrorisme et que l'instauration d'une paix juste et durable en Palestine et dans la région ne sera possible que si l'on met fin à l'occupation en Palestine, dans le Golan syrien et les fermes libanaises de Chebaa et que l'on donne au peuple palestinien le droit à l'autodétermination et à la création de son Etat indépendant avec pour capitale Al-Qods.

Nous souhaitons enfin à cette conférence le succès dans la réalisation de ses objectifs. Nous réitérons nos remerciements au Directeur général pour cet excellent travail et nous exprimons toute notre gratitude à tous ceux, nombreux, qui travaillent dans l'ombre, afin d'assurer le bon déroulement de cette Conférence.

Original portugais: M. MUSSA BALDÉ (gouvernement, Guinée-Bissau)

Je reconnais que j'ai été extrêmement heureux d'entendre réaffirmer par le Directeur général, et de voir écrit noir sur blanc dans son rapport les principes et idées dont j'estime personnellement qu'ils

représentent la voie à suivre pour créer une société plus juste, et de constater la bonne volonté et la détermination de l'OIT s'agissant d'humaniser le monde.

L'ordre du jour, dont nous sommes saisis, montre combien sont importants les efforts de sensibilisation aux problèmes d'aujourd'hui, tels que la guerre et la misère. C'est pourquoi nous devons nous efforcer de construire une société juste dans nos pays, et de souligner l'importance vitale du rôle que joue l'OIT dans le monde, s'agissant de résoudre les problèmes liés au travail, et de s'assurer que les droits inaliénables des travailleurs sont pris en compte.

La justice sociale est un ciment commun et un élément absolument vital de la paix durable.

Les Etats Membres sont conscients qu'il est indispensable que nous conjuguions notre effort à un niveau international. Les carences et les faillites viendront porter atteinte à la paix et à la justice sociale; il est important ici de relever le défi de la pauvreté. Au nom de la justice sociale, il nous faut faire preuve de davantage de solidarité, et aller vers une transformation sociale qui soit positive.

La pauvreté et la paix constituent les grands axes du débat politique. Je suis absolument convaincu que notre coopération avec l'OIT sera extrêmement utile dans cette lutte contre la pauvreté et contre l'inégalité dans le monde.

Dans la perspective de cette Conférence, la promotion de l'emploi des jeunes n'est pas un hasard. Il était temps. La question est également inscrite à l'ordre du jour de notre gouvernement. A l'OIT, nous essayons de mettre au point un instrument. S'agissant de l'emploi, dans notre pays, nous devons moderniser l'administration du travail immédiatement et mettre à jour notre législation, ainsi que nos règles et réglementations.

Nous appliquons aussi une politique de l'emploi et de la formation professionnelle, qui revêt des aspects sociaux. Nous mettons en place un système nouveau de politique sociale pour promouvoir l'emploi.

Dans le cadre de la protection sociale, la lutte contre les facteurs déterminants de la pauvreté exige que l'on définisse de bonnes stratégies, que l'on concrétise des objectifs précis et que l'on mette en place des politiques cohérentes.

Quant à la pauvreté, elle exige une intervention immédiate pour promouvoir une croissance rapide et une économie durable. Le gouvernement de Guinée-Bissau est conscient de ces problèmes et sait qu'il ne pourra lutter efficacement contre la pauvreté que s'il peut mettre en place des programmes sociaux.

Nous mettons en place des programmes qui amélioreront le niveau de vie des classes défavorisées et des groupes vulnérables, notamment en ce qui concerne les problèmes d'égalité entre hommes et femmes et d'autres problèmes sociaux. Ces changements institutionnels dépendront de la qualité de la gouvernance et de la gestion de la campagne de lutte contre la pauvreté.

Afin de concrétiser un développement durable et de lutter contre la pauvreté et contre les diverses dichotomies du monde du travail rural, notre gouvernement a créé un minimum d'offres d'emplois qui amélioreront l'efficacité et l'intégration des jeunes dans la vie active. Ces projets visent à améliorer la qualité de la vie des classes défavorisées.

Nous essayons d'améliorer la vie dans les zones rurales, d'améliorer l'emploi industriel, de répondre aux besoins locaux et d'améliorer la qualité de notre population active. Avec les secteurs chargés de la lutte contre le chômage, nous essayons de dispenser des formations et d'améliorer nos services sociaux. Nous appuyons la création de lois concernant le travail, dans l'espoir d'améliorer la situation de nos travailleurs.

Original anglais: M. NARUSEB (Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale, Namibie)

Avant l'indépendance, la Namibie a connu le travail forcé sous différentes formes, dont le système du travail en sous-traitance. Dans ce dernier cas, les travailleurs étaient enlevés à leurs foyers pour travailler dans d'autres régions de la Namibie pour une rémunération très faible, voire inexistante. Ils vivaient dans des logements inappropriés et insalubres, loin de leurs familles pendant des mois, voire pendant des années. Les conditions de base pour l'emploi n'étaient pas respectées et la législation du travail était appliquée en fonction de critères raciaux au détriment des travailleurs et au profit des employeurs.

C'est en gardant ces injustices historiques à l'esprit que la Namibie a ratifié la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, et la convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957.

Outre les travaux des deux commissions permanentes des finances et de l'application des normes, la 93^e session de la Conférence a inscrit à son ordre du jour les travaux des commissions de la sécurité et de la santé, du secteur de la pêche et de l'emploi des jeunes. Pour l'agenda mondial en général et pour la Namibie en particulier, ces thèmes sont spécialement importants.

Dans un pays où le secteur de la pêche est relativement important, les délibérations de la Commission du secteur de la pêche présentent un grand intérêt pour nous et c'est la raison pour laquelle nous avons participé de façon active à la première discussion qui a eu lieu en juin 2004 et à la réunion d'experts de décembre 2004.

L'instrument prévu, comme dans les deux autres commissions, est débattu dans le cadre de l'approche intégrée adoptée il y a peu par l'OIT. Cette approche présente des avantages et des inconvénients et je tiens à demander humblement à l'OIT de bien se garder de rédiger et d'adopter un instrument, par trop prescriptif, que les membres auront du mal à ratifier et à mettre en œuvre.

C'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai écouté le Directeur général exposer son rapport en plénière cette semaine, lorsqu'il a parlé de la crise mondiale de l'emploi. Il y a très peu de pays, voire aucun, qui ne sont pas touchés par la croissance du taux de chômage, particulièrement pour les jeunes. Pour faire face à ce phénomène, les pays en développement d'Afrique doivent relever un défi considérable. En fait, il y a très peu d'élèves du secondaire qui poursuivent leur cursus. Cela signifie qu'ils doivent choisir un emploi en raison du manque de ressources financières. Ceux qui poursuivent leurs études ne recherchent pas nécessairement une formation ouvrant l'accès à des carrières bien ciblées et répondant aux exigences du marché du travail.

La plupart des élèves qui quittent l'école se retrouvent ainsi dans le secteur informel. En Afrique, le secteur formel se réduit alors que le secteur informel est en pleine expansion. C'est la raison pour

laquelle nous devons rapidement évaluer l'action que nous devons entreprendre pour développer les compétences et le potentiel des jeunes. En même temps nous devons reconnaître les besoins et les caractéristiques particuliers du secteur informel dans les pays en développement.

Le gouvernement namibien a pris plusieurs initiatives pour relever le défi du chômage des jeunes, et notamment l'établissement d'un ministère de la Jeunesse, du Service national, des Sports et de la Culture, d'une commission nationale sur la création d'emplois et un texte de loi sur les services à la jeunesse. La Namibie fait également partie des onze pays ayant un rôle de chef de file dans le réseau emploi des jeunes qui a été lancé en 2001 afin de traduire dans la pratique l'engagement mondial d'élaborer et d'appliquer des stratégies qui donnent aux jeunes partout dans le monde une véritable chance d'accéder à un travail décent et productif.

Des programmes et systèmes nationaux devraient être mis en œuvre en tenant compte d'une approche intégrée et transversale pour garantir la participation de tous les secteurs économiques. Une fois encore, je tiens à exhorter l'OIT à tenir compte du secteur informel qui est prospère mais qui a été négligé.

Je suis heureux de constater que, pour la période biennale 2006-07, l'OIT propose un budget en augmentation de 1,1 pour cent en termes réels. Nous savons pertinemment que les besoins en matière de services et d'assistance de l'OIT continuent à augmenter, et ce tout particulièrement sur le continent africain, en raison des défis auxquels nous sommes confrontés, comme la pauvreté, le chômage et le VIH/SIDA, pour n'en citer que quelques-uns.

Nous ne pouvons pas nous permettre de continuer à approuver un budget à croissance zéro qui, à long terme, aura un impact négatif sur le niveau et la qualité des services que l'OIT prête à ses mandants.

En guise de conclusion, je dirais que chacun des mandants tripartites a le devoir et l'obligation de réfléchir et d'examiner nos actions, de se demander si ces actions ont vraiment pour résultat de réduire la pauvreté et de faire du monde du travail un monde meilleur pour les peuples de nos pays. Je dirais longue vie à l'OIT et longue vie à l'esprit de tripartisme.

Original anglais: M. ADDA (gouvernement, Ghana)

Je suis très heureux d'avoir la possibilité d'intervenir ici aujourd'hui au nom de mon gouvernement et du peuple du Ghana.

La société, à l'heure actuelle et dans l'économie mondiale, doit faire face à des défis qui nécessitent des réponses concertées et pragmatiques de la part de tous – gouvernements, travailleurs et employeurs.

Certains d'entre nous vivent dans un monde du travail caractérisé par l'appréhension et les frustrations quant aux forces qui façonnent le monde lequel est entraîné dans un tourbillon de pauvreté. Et, pour le grand nombre, il y a un gouffre entre les besoins et les capacités financières.

Tel est le grave problème que nous avons à surmonter, ce qui nécessite des réponses intégrées et interdisciplinaires. Heureusement, ces réponses ne manquent pas. L'OIT et ses mandants ont les moyens et la détermination de maîtriser la situation.

Avec l'Agenda pour un travail décent qui a été lancé par l'OIT, le gouvernement du Ghana, dans le cadre de la stratégie de réduction de la pauvreté au Ghana, est en train de mettre en place différents

programmes et projets visant à la création d'emplois et à la réduction de la pauvreté, en augmentant les dépenses sociales et en renforçant l'accès aux revenus et à l'emploi.

La stratégie de réduction de la pauvreté au Ghana établit un cadre national visant à adopter des mesures de lutte contre la pauvreté. Afin de contribuer à ce processus, le programme national a recours à une stratégie en deux volets. Il s'agit tout d'abord de renforcer la capacité des partenaires sociaux afin de leur permettre de participer activement au processus de la stratégie de réduction de la pauvreté et de placer le travail décent à l'ordre du jour de cette stratégie. Il faut ensuite adopter une approche intégrée permettant de lutter contre la pauvreté et d'améliorer les revenus de l'économie informelle au niveau local. L'OIT continue de fournir un soutien technique et des services d'appui dans le cadre de l'Agenda pour un travail décent.

Le gouvernement du Ghana considère que l'Agenda pour un travail décent a un rôle déterminant à jouer dans la réduction de la pauvreté, l'insertion sociale et le développement.

Nous avons fermement mis en place les quatre piliers du travail décent, à savoir les principes et les droits fondamentaux au travail, l'emploi et les revenus pour les femmes et les hommes, la protection sociale, le dialogue social et le tripartisme. Nous sommes également en train de mener une campagne visant à améliorer la qualité des emplois et à promouvoir la sécurité et la santé sur le lieu de travail. Cette campagne est placée sous les auspices du Programme focal de promotion de l'emploi par le développement des petites entreprises, qui vise à améliorer la qualité des emplois dans ces types d'entreprises.

Mon gouvernement estime que l'une des façons de parvenir au travail décent pour les jeunes consiste à créer des petites entreprises de qualité.

C'est à cet égard que nous souhaitons nous féliciter de l'inclusion de la promotion de l'emploi des jeunes dans l'ordre du jour de la présente session de la Conférence.

Pour le Ghana, réduire le déficit de travail décent et éradiquer la pauvreté est une question de temps. Après tout Rome ne s'est pas faite en un jour. Et, alors que nous poursuivons nos efforts pour améliorer le monde du travail pour tous, il est bon que nous réfléchissions à ces efforts et à l'avenir qui se dessine.

La question du commerce international a des effets non seulement sur l'emploi au Ghana, mais aussi sur la mobilité internationale de la main-d'œuvre. La manière dont le Ghana met en œuvre le

programme relatif au travail décent ou est en mesure de diminuer la pauvreté à l'intérieur de ses frontières territoriales est influencée par ce qui se passe dans les pays voisins comme le Togo, le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire. Même des pays éloignés comme le Mali et le Niger sont touchés, de même que ce pays frère lointain qu'est le Nigéria, avec lequel nous entretenons de bonnes relations depuis si longtemps.

La question du commerce international, et les problèmes connexes du chômage et de la mobilité de la main d'œuvre, rendent nécessaire une coordination des politiques et des programmes des pays membres, particulièrement au niveau sous régional. L'OIT a un rôle essentiel à joué à cet égard. La coopération sous régionale doit se faire d'abord au niveau des pays eux-mêmes. Tous les aspects de leur politique commerciale et de leur politique du travail doivent être exposés de manière transparente, et il y a lieu de veiller à ce que le point de vue des pays puisse être entendu dans cette enceinte. L'OIT doit observer le principe de la rotation, particulièrement en ce qui concerne l'Afrique.

Les organisations régionales doivent respecter la souveraineté des pays membres. Il est important que l'OIT réexamine la manière dont la représentation devrait se faire, de façon que les problèmes qui se posent à l'intérieur des frontières territoriales au niveau sous-régional soient pris en compte dans le cadre d'une représentation effective des pays.

Le Ghana continuera à respecter non seulement les principes démocratiques, mais aussi tous les protocoles qu'il a ratifiés; il collaborera avec l'OIT à cet égard, particulièrement au sujet du programme relatif au travail décent, qui offre des avantages à notre population.

C'est pour cette raison qu'il y a lieu de féliciter le Directeur général pour le thème de la session de cette année de la Conférence, à savoir *Consolider les progrès et aller de l'avant*. Nous appelons l'attention à cet égard sur la question de la mobilité internationale du travail, alors que les premières frontières territoriales régionales devraient faire l'objet de délibérations à ce niveau.

La transformation rapide du monde du travail, qui se traduit par le développement des inégalités et des interrogations sur la mondialisation, nous conduit à penser qu'il nous faut nous garder de toute complaisance.

Mon gouvernement est convaincu que l'OIT et ses mandants sont bien placés pour susciter la cohésion dans l'adoption et la mise en œuvre des décisions.

(La séance est levée à 13 heures.)

Douzième séance

Vendredi 10 juin 2005, 15 h 50

Présidence de M^{me} Anderson et de M. Finlay

RATIFICATION D'UNE CONVENTION INTERNATIONALE DU TRAVAIL PAR LE TADJIKISTAN

Original espagnol: LA PRÉSIDENTE

Je déclare ouverte la 12^e séance. Je donne la parole au Greffier de la Conférence qui a une communication à nous faire.

Original anglais: LE GREFFIER de la CONFÉRENCE

J'ai le plaisir d'annoncer la ratification par la République du Tadjikistan, le 8 juin 2005, de la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999.

RAPPORTS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL: DISCUSSION (SUITE)

Original espagnol: LA PRÉSIDENTE

Nous reprenons maintenant la discussion des rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général.

Original anglais: M. GOSNAR (*gouvernement, Slovénie*)

Dans ce monde qui change trop rapidement, il est rare que nous ayons la possibilité de jeter un regard en arrière, d'établir des priorités et d'ouvrir la voie à d'autres actions. C'est pour cela que je voudrais rendre hommage au Directeur général qui a décidé de consacrer un temps précieux à la réflexion sur les grandes tendances et leurs implications pour le mandat de l'OIT.

Nous sommes persuadés qu'au cours des dernières années l'OIT a réussi à incorporer le travail décent en tant qu'objectif mondial dans l'agenda du système multilatéral et à lui assurer une place de premier rang. Cela est d'une importance capitale, surtout que très souvent on oublie la dimension sociale des changements qui interviennent. A cet égard, l'OIT a fait un pas important vers la promotion de politiques internationales cohérentes en la matière.

Cependant, pour la mise en œuvre des politiques internationales, les initiatives et la volonté politique doivent venir des différents pays. Il n'y a pas de solution valable pour tout le monde. Chaque pays doit développer sa propre conception du travail décent et, en coopération avec tous les acteurs concernés, définir les politiques qui conduisent à sa mise en œuvre.

La Slovénie a lancé un certain nombre de programmes et de politiques qui ont pour objectif de

garantir un emploi décent, surtout dans le domaine de la législation du travail, des politiques du marché du travail, de la sécurité sociale, et de la sécurité et la santé au travail. A cet égard, nous serions heureux de partager nos expériences qui pourraient être intéressantes, surtout pour des pays en transition ou adhérant à l'Union européenne qui ont le même environnement politique et social.

Nous appuyons pleinement les efforts déployés par l'OIT pour accroître le financement des initiatives tripartites pour l'emploi des jeunes. Un investissement qui vise les jeunes est un investissement qui garantit en même temps un développement durable et le bien-être des sociétés.

Comme il est dit dans le rapport spécial de l'OIT sur la promotion de l'emploi des jeunes, les partenaires sociaux de la Slovénie ont beaucoup contribué aux résultats obtenus par ce pays, y compris en matière d'emploi, en recherchant la stabilité industrielle par une coopération tripartite. La Slovénie a pu ainsi maintenir un taux d'emploi élevé. D'après les dernières données, il serait de 67 pour cent.

Cependant, chez les jeunes, le taux d'emploi reste relativement bas. Cela est la conséquence des efforts que nous avons faits en Slovénie dans le domaine de l'éducation. D'autre part, nous sommes parfaitement conscients de la nécessité de procéder encore à d'autres ajustements dans le système d'éducation de façon à tenir compte des besoins du marché du travail et de la nécessité de créer des emplois à haute valeur ajoutée qui offrent de meilleures perspectives de carrière. Pour atteindre cet objectif, nous allons revoir notre politique en matière d'attribution de bourses et donner aux jeunes la possibilité d'acquérir les expériences et les qualifications professionnelles nécessaires avant même qu'ils n'arrivent sur le marché du travail.

Il faudrait également accorder une attention toute particulière au domaine de l'éducation, de la formation et de l'apprentissage tout au long de la vie; à une participation accrue des autorités locales et du secteur privé dans la promotion de l'emploi des jeunes; à l'équilibre nécessaire entre vie active et vie familiale; à une plus grande mobilité de la main-d'œuvre et à un équilibre satisfaisant entre la flexibilité du marché du travail, la sécurité de l'emploi et les droits des travailleurs.

On retrouve la même vision, et ce à un niveau politique élevé, dans le Pacte européen pour la jeunesse, les stratégies européennes d'emploi et d'inclusion sociale et d'autres initiatives analogues.

Avant de conclure, je voudrais féliciter tous ceux qui ont participé à la préparation de la septième ré-

union régionale européenne qui s'est tenue en février à Budapest. Ce fut véritablement un modèle dont on pourrait s'inspirer pour les améliorations à apporter au fonctionnement de la Conférence internationale du Travail car, là, nous avons eu un débat riche et fructueux qui a donné matière à réflexion à chacun des participants.

Original vietnamien: M^{me} NGUYEN (Ministre du Travail, des Invalides et des Affaires sociales, Viet Nam)

Tout d'abord, permettez-moi de remercier le Directeur général pour son rapport Une alliance mondiale contre le travail forcé. Nous partageons les préoccupations de la communauté internationale et ses efforts pour prévenir et éliminer le travail forcé. Le travail forcé, sous toutes ses formes est interdit par la législation vietnamienne. Les relations coercitives de travail ne sont pas acceptées dans la société vietnamienne. C'est pourquoi le gouvernement du Viet Nam et ses partenaires sociaux ont fait bon accueil aux spécialistes du BIT qui ont apporté leur expérience technique pour nous aider à examiner les conventions (n° 29) sur le travail forcé, 1930, et (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957.

L'examen de ces conventions est réalisé par un groupe de travail, composé de représentants de 13 ministères et institutions, et de représentants des travailleurs et des employeurs. L'objectif est d'analyser le système juridique et la pratique en ce qui concerne le travail forcé, et de les comparer avec les conventions de l'OIT qui traitent de ce sujet.

Puisque nous sommes d'accord sur le fait que le travail forcé doit être interdit et que des mesures doivent être prises pour en éliminer toutes les formes, les spécialistes du Viet Nam et du BIT travaillent ensemble pour résorber les quelques différences d'ordre technique qui existent entre la législation nationale et les conventions – définition, portée, sujets traités, etc. Nous voudrions remercier les spécialistes du BIT pour leur coopération et les conseils qu'ils ont apportés aux entités publiques et aux partenaires sociaux et nous espérons que le BIT poursuivra cette collaboration.

Sur la base du rapport qui sera élaboré par ce groupe de travail, une fois résolues toutes les questions techniques, le Viet Nam pourra vraisemblablement ratifier les conventions de l'OIT sur le travail forcé, en premier lieu la convention n° 29.

Toujours en ce qui concerne le travail forcé, le gouvernement a donné des instructions aux ministères, aux institutions intéressées et aux autorités locales pour qu'elles œuvrent conjointement avec les organisations sociales afin de prévenir et de combattre la traite transfrontalière d'enfants et de femmes. La traite de personnes est interdite par la législation vietnamienne et est passible de poursuites pénales. Dans la pratique, la majorité des victimes sont des femmes et des enfants de régions rurales pauvres et reculées, des femmes et des enfants mal informés et crédules. Pour lutter contre ces actes, les services chargés de faire respecter la loi ont renforcé les contrôles et la lutte contre les réseaux de traite de personnes, d'une part et agi d'autre part avec les organisations civiles pour sensibiliser la population. Par ailleurs, les mesures destinées à réduire la pauvreté et les programmes d'emploi sont conjugués pour aider les gens à trouver une activité indépendante ou à s'adresser à des employeurs fiables, afin que femmes et enfants ne soient plus victimes de trafiquants.

Nous nous félicitons de l'examen à cette session d'un nouvel instrument visant à promouvoir la santé et la sécurité au travail. Nous pensons qu'avec l'adoption de cet instrument la santé et la sécurité au travail seront améliorées. Le gouvernement du Viet Nam attache beaucoup d'importance à la sécurité et à la santé au travail et s'efforce de les améliorer.

Je suis heureuse de pouvoir vous informer que, le 10 février 2005, le Premier ministre du Viet Nam a décidé d'établir le Conseil national sur la sécurité au travail. Présidé par le ministre du Travail, des Invalides et des Affaires sociales, il réunit les représentants de quatorze ministères et institutions, ainsi que des représentants des travailleurs et des employeurs. Le conseil orientera le gouvernement à propos des moyens, mécanismes et politique existants afin de coordonner toutes les activités des parties concernées. Il jouera un rôle essentiel en aidant le Premier ministre à organiser et à conduire la mise en œuvre du Programme national sur la sécurité et la santé au travail.

Ce programme prévu pour 2006-2010 vise à prévenir autant que possible les accidents liés au travail, en particulier dans les secteurs à hauts risques, à diminuer la proportion d'entreprises et de lieux de travail où les conditions de travail sont insuffisantes, à accroître l'efficacité de l'administration de l'Etat, à renforcer les capacités et le sens des responsabilités sur ces questions et à mieux informer les secteurs d'activité, les travailleurs et les employeurs.

Je suis heureuse d'informer la Conférence que, alors que l'emploi des jeunes est à l'ordre du jour, l'Assemblée nationale du Viet Nam vient d'examiner un projet de loi sur la jeunesse dont tout un chapitre est consacré à l'emploi des jeunes. Le Premier ministre a émis une directive sur la participation des jeunes au développement socio-économique. Cette directive s'est traduite par des activités concrètes pour renforcer la formation professionnelle et la création d'emplois pour les jeunes.

Nous nous efforçons de promouvoir l'élaboration d'une législation dans le domaine du travail qui servira de base à la réforme de l'administration publique et à l'intégration économique internationale. Des lois sur la sécurité sociale, la formation professionnelle et les Vietnamiens qui travaillent temporairement à l'étranger, ainsi que l'ordonnance sur le droit de grève sont en cours d'élaboration et seront inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale pour 2005 et 2006.

En ce qui concerne nos relations avec l'OIT, en plus des projets de coopération en cours, les partenaires sociaux et le Bureau de l'OIT à Hanoï, à la suite de discussions et de consultations, ont finalisé le projet de protocole d'accord entre l'OIT et le Viet Nam à propos de l'Agenda du travail décent dans le cadre national. Il s'agit d'un cadre général de coopération qui vise à réaliser les objectifs de l'Agenda du travail décent de l'OIT au Viet Nam.

Finalement, nous voudrions exprimer notre reconnaissance au BIT pour la coopération technique qu'il fournit au Viet Nam depuis de nombreuses années. Nous espérons pouvoir continuer à en bénéficier, en particulier pour évaluer les effets sur le travail et l'emploi qu'a l'entrée du Viet Nam à l'OMC, afin de pouvoir procéder à temps aux ajustements nécessaires.

J'aimerais rendre hommage à tous ceux qui ont contribué à ce que cette Conférence soit un succès. Permettez-moi, au nom de ma délégation de m'associer aux collègues qui se sont exprimés avant moi pour féliciter le président qui a été élu avec beaucoup de mérite à la présidence de cette 93^e session de la Conférence internationale du Travail. Sans aucun doute, ce geste témoigne de la confiance que mettent en lui les Membres de l'OIT, en lui mais également en son grand pays.

Permettez-moi de remercier le Directeur général du BIT, M. Juan Somavia, non seulement pour son rapport enrichissant et porteur d'espoir mais également pour sa contribution énorme, voire incommensurable, à l'excellent travail que l'OIT continue d'effectuer dans les Etats Membres et notamment dans les pays en développement.

Mon gouvernement et le peuple de la Zambie se félicitent de la coopération étroite et chaleureuse que nous entretenons depuis déjà un certain temps avec l'OIT par le biais de plusieurs programmes et projets. Au demeurant, nous sommes profondément reconnaissants du soutien que l'OIT nous apporte sous différentes formes et qui complète les efforts et l'engagement du gouvernement visant à rehausser le bien-être et le niveau de vie de notre population.

Le projet d'amélioration des systèmes de marchés du travail en Afrique australe (OIT/ILSSA), qui a pour but d'améliorer les normes du travail et les systèmes du travail dans six pays, dont la Zambie, est l'une des initiatives louables qu'a prise l'OIT dans la région.

Des résultats notables, entre autres, ont été enregistrés dans la gestion des inspections du travail et dans la formation des nouveaux venus.

Le projet de gestion des catastrophes naturelles et d'atténuation de leurs effets que l'OIT met en œuvre en Zambie depuis trois ans, a permis à l'OIT de se rapprocher des petits gens. C'est pourquoi la Zambie demande à l'OIT d'envisager une deuxième phase de cette intervention très importante.

Ma délégation est très inspirée par les points inscrits à l'ordre du jour de la Conférence de cette année. Nous avons constaté avec satisfaction que, parmi les thèmes les plus importants dont est saisie la Conférence, il y a l'emploi des jeunes, thème qui est devenu un sujet de grande préoccupation pour de nombreux pays.

A l'heure actuelle, le chômage, et notamment le chômage touchant les jeunes, est l'un des plus gros problèmes en matière de développement avec lequel mon pays est aux prises. Pour y faire face, mon gouvernement vient d'approuver et d'adopter une politique nationale de l'emploi et du marché du travail qui servira d'orientation pour le gouvernement et les autres parties prenantes qui continuent de s'attaquer au problème du chômage. Par conséquent, je nourris l'espoir que les résolutions que la Conférence adoptera sur ce thème viendront appuyer les efforts que l'Afrique, de façon générale, et que la Zambie, en particulier, continuent de faire pour lutter contre le chômage, notamment chez les jeunes gens, femmes et hommes.

Après la ratification de la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, mon pays a fait des progrès notables dans la lutte contre le travail des enfants.

Dans ce contexte, un projet de politique nationale relative au travail des enfants a été élaboré en consultation avec les partenaires tripartites et d'autres parties prenantes importantes de notre pays. Un programme d'action exhaustif, qui mènera à la mise en œuvre du programme assorti de délais, a également été élaboré et nous nous sommes engagés à le mettre en œuvre avec succès.

La sécurité et la santé au travail est un sujet qui est cher à nos cœurs puisque cela peut soit augmenter soit faire baisser la productivité. Dans les entreprises, au plan national et dans les différentes branches d'activités, la protection des employés en cas de maladie, de blessures ou de décès sur leur lieu de travail ne saurait donc être suffisamment soulignée.

Mon pays a récemment dû s'attaquer au problème des décès dans l'industrie minière et autres établissements connexes.

Le taux de prévalence élevé de ces accidents peut notamment être attribué aux problèmes habituels de la majorité des pays en développement, à savoir la faible capacité de l'inspection en matière de santé et de sécurité au travail et l'utilisation continue d'un équipement obsolète.

C'est pourquoi la Zambie appuie pleinement les mesures que l'OIT envisage de mettre en place et qui ont pour but de créer un nouvel instrument qui servira de cadre à la promotion effective de la sécurité et de la santé au travail dans les Etats Membres.

L'incidence dévastatrice du VIH/SIDA continue de priver le pays de ses ressources humaines, essentielles au développement socioéconomique de notre pays. En collaboration avec l'OIT, la Zambie a donc lancé des programmes de sensibilisation dans les communautés et sur les lieux de travail afin d'atténuer les conséquences de ce fléau.

Je suis heureux d'avoir eu l'opportunité de m'exprimer devant cette assemblée.

Original russe: M. NAGHIYEV (gouvernement, Azerbaïdjan)

Les problèmes que nous examinons à cette Conférence permettront de moderniser notre conception du développement social, tant à l'échelon national que régional. Pour atteindre nos objectifs, il nous faudra parcourir un chemin difficile jalonné de changements et de mutations à long terme.

Suite à différentes mesures adoptées par notre gouvernement, ces dernières années, on a pu constater une amélioration de la situation socioéconomique dans la République, ce qui s'est également reflété dans les politiques visant à assurer un travail décent et l'emploi. La réalisation des missions stratégiques s'exprime dans les programmes gouvernementaux mis en chantier qui ciblent particulièrement la réduction de la pauvreté, le développement socioéconomique des régions, la réforme du régime des retraites, la création d'un dispositif d'aide sociale ciblée, l'amélioration de la situation démographique une nouvelle politique de l'emploi et des migrations.

Nous avons pu parvenir à un certain nombre de réalisations, en particulier l'ouverture d'un nouvel oléoduc Bakou-Thilissi Djeihan, la construction d'une route Bakou-Thilissi-Kars. Un plus grand niveau de l'intégration économique influencera directement le développement social dans notre pays.

Je voudrais particulièrement souligner le rôle de l'OIT dans cette évolution grâce à son intervention dans différents domaines: élaboration d'une stratégie nationale de l'emploi, consultations sur l'éradication des pires formes du travail des enfants,

développement du dialogue social. La priorité accordée à l'élaboration d'une politique de l'emploi pour les jeunes de la République d'Azerbaïdjan a permis de porter notre pays sur la liste des dix champions de la résolution des problèmes de l'emploi chez les jeunes.

En même temps, malgré les résolutions des Nations Unies et du Conseil de l'Europe sur l'intégrité territoriale de notre pays, depuis seize ans, l'agression arménienne perdure sur notre territoire. Plus d'un million de réfugiés sont obligés de vivre ailleurs; il y a aussi des cas où des citoyens de l'Azerbaïdjan sont contraints de travailler sous la surveillance des forces armées arméniennes. Il y a le problème des réfugiés, qui comptent de nombreux jeunes. Tout ceci va bien sûr freiner notre potentiel de développement social.

A l'échelon national nous examinons les questions du travail décent et de l'emploi des jeunes dans le contexte du développement macroéconomique. Malheureusement, nous sommes forcés de constater que l'emploi n'est pas nécessairement un rempart contre la pauvreté; il faut absolument envisager l'emploi à travers le prisme du travail décent dans le contexte de l'emploi productif et de l'augmentation du nombre d'emplois stables. Nous avons engagé un certain nombre de processus pour améliorer le système de l'emploi et de la rémunération du travail, ainsi que la politique fiscale. Les objectifs de croissance économique, exigent une réforme immédiate du système éducatif pour répondre aux besoins du marché du travail; nous accordons une très grande importance aux générations futures, à l'égalité entre les sexes et au dialogue social.

J'aimerais aussi souligner que la garantie d'un travail décent est étroitement liée à un développement économique et social durable, pas seulement à l'échelon national ou régional mais aussi mondial.

Une grande question se pose: les pays peuvent-ils individuellement s'acquitter de leurs nombreuses fonctions et atteindre les grands objectifs dans le contexte d'un renforcement de la mondialisation? La mondialisation est une réalité qui influence les changements de valeurs dans le domaine social et qui apporte des changements inéluctables.

Dans ce contexte le rapprochement des relations économiques crée une interdépendance internationale qui exige de nouvelles approches dans la résolution des problèmes sociaux.

Chaque Etat doit absolument élaborer et mettre en œuvre des stratégies axées sur le travail décent et le développement de la sphère sociale, dans le contexte de la mondialisation. Pour atteindre ces objectifs, il faut une consolidation des efforts à l'échelon national et régional, mais aussi une coordination des institutions internationales.

Le développement de la coopération en matière de responsabilité sociale des entreprises entre l'Azerbaïdjan, le BIT, le PNUD, la Banque mondiale et d'autres institutions internationales souligne la nécessité d'intensifier les efforts dans cette direction. Il est également indispensable de renforcer les activités des entreprises multinationales et des institutions financières internationales dans ce développement.

J'aimerais exprimer quelques points de vue sur le discours du Directeur général du BIT, M. Somavia au sujet de l'écart entre les besoins et les possibilités financières de l'Organisation.

A mon avis, le financement doit être encore plus ciblé, axé sur l'aide aux projets dans les pays les plus frappés par la discrimination en raison de la mondialisation. Pour réduire les dépenses de mise en œuvre des programmes, il faut faire davantage appel aux moyens nationaux. En même temps, il faut se concentrer sur une prise de décision plus courte pour les projets. Tous ces aspects ont une grande importance pour l'exécution du programme et budget pour 2006-07.

Je vous remercie une fois encore pour les efforts déployés pour l'organisation de la Conférence.

Original anglais: M. MAGAYA (Ministre du Travail et de la Réforme administrative, Soudan)

Dans le discours qu'il a prononcé lors du Sommet extraordinaire de l'Union africaine sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté, le Directeur général a dit: «Sans emplois, les efforts de lutte contre la pauvreté ne peuvent pas être couronnés de succès» et il a ajouté que le travail pour tous est plus qu'une source de revenus.

Pour les participants au Sommet africain la pauvreté, le chômage et le sous-développement portent atteinte aux droits de l'homme et à la dignité des individus et représentent aussi une menace pour la stabilité sociale et politique. C'est pour cette raison que le Sommet a adopté une déclaration et un plan d'action qui place la création d'emplois au cœur des politiques économiques et sociales aux niveaux national, régional et continental dans le contexte de la lutte à long terme contre la pauvreté en Afrique et pour améliorer les conditions de vie de la population de ce continent.

Je voudrais dire, au nom de la délégation du Soudan, combien nous sommes reconnaissants à l'OIT de l'aide précieuse qui nous a été apportée dans la préparation du Sommet sur l'emploi, qui a adopté des documents extrêmement importants permettant aux pays africains d'élaborer un plan de lutte contre la pauvreté.

Je voudrais également dire que le Soudan appuie l'augmentation du budget de l'OIT pour qu'elle puisse faire face aux besoins croissants et changeants de ses mandants. L'OIT est également encouragée à élaborer des politiques et des programmes en collaboration avec les institutions financières internationales dans les domaines qui touchent la création d'emplois et la lutte contre la pauvreté, et à rechercher des ressources extrabudgétaires pour financer les activités de la coopération technique.

L'un des sujets importants à l'ordre du jour de cette session, surtout pour les pays africains, est le chômage des jeunes. Cette question est dûment prise en compte dans la déclaration du Sommet extraordinaire de l'Union africaine sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté, dans laquelle il est décidé de mettre en place des stratégies qui donnent aux jeunes africains une possibilité réelle de trouver un travail décent et productif. Le gouvernement du Soudan a pris des mesures importantes pour promouvoir l'emploi des jeunes, en étant actif surtout dans le domaine de l'éducation, de la formation, en encourageant des possibilités de recrutement dans le secteur public, en fournissant des microfinancements et des crédits aux travailleurs indépendants et également une formation pour apprendre à créer soi-même sa propre affaire. Le budget de cette année prévoit les ressources nécessaires pour créer 25 000 emplois dans le secteur public, au nord et au sud du pays, et il y aura aussi tous les emplois qui

seront créés à la suite d'investissements du secteur privé.

Malgré les circonstances extrêmement défavorables, qui découlent de la guerre civile au sud et à l'ouest du Soudan et malgré toutes les souffrances qui malheureusement caractérisent tous les conflits, où qu'ils éclatent, en 2004, le peuple soudanais a réussi à poser les fondements d'une paix durable dans tous les pays.

Ceci est source de fierté pour le peuple soudanais, l'Afrique dans son ensemble, le monde arabe, l'Union africaine et aussi pour l'Autorité intergouvernementale pour le développement qui a joué un rôle prépondérant en collaboration avec les partenaires européens pour réinstaurer la paix dans notre pays.

En 2004, le gouvernement du Soudan et le Mouvement de libération du peuple soudanais ont signé six protocoles d'accord qui ont conduit à la signature d'un accord de paix global, signature qui a eu lieu le 9 janvier 2005 à Nairobi. Cet accord a non seulement mis fin à l'une des plus longues guerres civiles en Afrique, mais également posé les bases d'un gouvernement démocratique, représentatif et responsable au Soudan.

Le transfert de pouvoir et la mise en place de structures qui sont prévues dans cet accord reconnaissent la nécessité d'une réelle autonomie pour le sud du Soudan. L'accord prévoit également la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales qui sont garanties à tous et seront inscrites dans la nouvelle Constitution provisoire qui est en train d'être élaborée pour remplacer la Constitution actuelle.

La communauté internationale est invitée à apporter une contribution positive à cette œuvre de pacification du Soudan.

Le cadre existe et il faut maintenant construire cette paix. Il faut agir aussi vite que possible pour qu'elle soit durable.

Les éléments de base sont toujours les mêmes. Ils englobent l'autonomie économique et politique en accroissant le rôle de la société civile, des femmes en particulier, et le développement économique, principalement au niveau des technologies, du développement rural, des infrastructures, et de l'accès à l'emploi. Il ne peut pas y avoir de développement s'il n'y a pas de paix ni de paix sans développement. Une conférence de donateurs qui se sont engagés à verser 4,5 milliards de dollars pour la reconstruction des régions du Soudan affectées par la guerre, s'est tenue à Oslo. Nous voudrions remercier tout particulièrement le gouvernement de la Norvège et les pays qui ont pris des engagements financiers.

Nos efforts ne se sont pas limités à l'accord de paix global du mois de janvier 2005. Nous nous sommes également penchés sur ce qui se passe au Darfour, dans l'ouest du pays. Le gouvernement et les deux principaux mouvements rebelles du Darfour ont signé plusieurs protocoles humanitaires et de cessez-le-feu à Ndjamena et Abuja, en 2004.

Le gouvernement coopère pleinement avec le Nigéria qui occupe la présidence de l'Union africaine et avec des médiateurs tchadiens et de l'Union africaine pour trouver une solution au conflit du Darfour.

Plusieurs sommets régionaux ont été organisés et des réunions ministérielles ont eu lieu en Lybie, en Egypte et au Tchad pour résoudre le problème de

cette région. Nous avons aussi collaboré avec les Nations Unies pour résoudre la crise humanitaire.

Le gouvernement a récemment présenté un plan qui a pour but de désarmer les groupes armés au Darfour et de trouver une solution politique au conflit.

La situation au Darfour continue à préoccuper le gouvernement. L'amélioration de la situation a été reconnue lors de réunions avec des organes des Nations Unies, mais l'accord auquel sont parvenues les parties, n'a toujours pas été pleinement mis en œuvre et aucun accord politique n'a été conclu. Le rôle vital de l'Union africaine doit être préservé et renforcé, mais, pour remplir son mandat, elle a besoin d'un appui financier, logistique et technique. Le modèle prévu dans l'accord de paix global pour le partage du pouvoir et des richesses et la mise en place d'un Etat fédéral fort pourrait permettre de résoudre le conflit au Darfour.

Pour terminer, je voudrais dire que la situation des travailleurs arabes en Palestine et dans les autres territoires occupés est pire que jamais.

Israël continue à tuer, à détruire des maisons et des infrastructures productives et à jeter le peuple palestinien dans une pauvreté terrible. Le Soudan en appelle à la communauté internationale pour que des mesures fermes soient prises pour apporter la paix au peuple de Palestine et des autres territoires occupés, pour qu'il recouvre ses droits et pour que puisse être créé un Etat palestinien viable, avec pour capitale Jérusalem.

(Applaudissements.)

Original arabe: M. TRABELSI (travailleur, Tunisie)

Je voudrais adresser mes remerciements au Directeur général pour son rapport de suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, consacré cette année à la lutte contre le travail forcé et la nécessité de former une alliance mondiale contre ce phénomène tragique.

Ce rapport qui utilise une méthodologie scientifique dans l'analyse et s'appuie sur le droit international et les normes du travail, en se basant sur des données statistiques et des faits réels, a clarifié ce concept du travail forcé dont les victimes sont estimées à plus de douze millions de travailleurs et de travailleuses à travers le monde. Nous pensons cependant que le travail forcé est beaucoup plus répandu que ne le mentionne ce rapport et que le nombre de personnes qui en sont victimes va bien au-delà du chiffre qui a été cité.

En effet, le libéralisme injuste et l'impact de la mondialisation de l'économie engendrent des déséquilibres de plus en plus profonds sur le marché du travail qui limitent de manière considérable les choix qui s'offrent aux demandeurs d'emploi, en particulier les jeunes qui sont contraints d'accepter ces conditions avilissantes afin d'assurer à leurs proches les moyens de subsistance. Des millions de personnes perdent aujourd'hui la liberté de choisir, elles sont privées de tout droit, contraintes d'accepter un travail humiliant et des salaires très bas pour sortir de la misère. Ainsi, nous n'exagérons pas en disant que ces travailleurs entrent dans la catégorie de ceux qui font un travail forcé.

Un autre aspect du travail forcé apparaît dans la création de bureaux de placement de la main d'œuvre avec pour conséquence des milliers de personnes employées dans des institutions par le biais

de contrats de sous-traitance où le travailleur n'est pas véritablement partie prenante. Ce type de travailleurs et de travailleuses est ainsi contraint d'accepter des conditions de travail peu décentes et peu équitables, mais ils n'ont pas le choix. C'est donc là, une forme d'esclavage à laquelle nous assistons et que nous devons combattre de toutes nos forces.

Si nous estimons que le travail des enfants est une autre forme de travail forcé parce que ce sont des enfants et qu'ils n'ont pas le choix, qu'ils n'ont pas la volonté ni la possibilité d'échapper à ces conditions, on peut considérer que le chiffre rapporté par le Directeur général sur les victimes du travail forcé ne reflète pas véritablement l'ampleur de ce problème. Il faut donc élargir le concept du travail forcé pour qu'il englobe toutes les formes de travail opposées à la liberté de choix et au droit à un travail décent et qui obligent les personnes à travailler dans des conditions avilissantes juste pour pouvoir survivre.

Je saisis cette occasion pour exprimer ma gratitude au Directeur général pour son souci permanent du suivi de l'application des résolutions de la Conférence internationale du Travail, de 1974 et 1980 concernant les travailleurs arabes en Palestine et dans les autres territoires arabes occupés, et nous apprécions les efforts déployés par la mission qu'il a envoyée pour faire une évaluation de leur situation.

Il y a pourtant beaucoup de lacunes dans ce rapport qui, nous l'espérons, seront comblées à l'avenir. Par exemple, le rapport ne se fonde pas sur les résolutions de 1974 et 1980 relatives à la politique de discrimination pratiquée par les autorités israéliennes ainsi que l'installation des colonies et leurs conséquences économiques et sociales, désastreuses sur les travailleurs arabes. Le rapport ne parle pas non plus des causes véritables de la situation dont souffre le peuple palestinien et qui sont: la poursuite de l'occupation malgré les résolutions des Nations Unies, la création de colonies de peuplement, le bouclage des territoires, l'expropriation des terres et leur saccage, la démolition des maisons, et enfin la construction du mur de discrimination. Le peuple palestinien a fait énormément de sacrifices et notre peuple qui a lutté pour son indépendance sait très bien que la voie vers la démocratie et le progrès passe par l'instauration d'une paix juste et durable dans la région, la fin de l'occupation de tous les territoires occupés et le respect des droits de tous les peuples de la région.

La Tunisie mène une nouvelle série de négociations en vue de conclure des accords avec les partenaires sociaux pour les trois prochaines années. C'est le sixième cycle de ces négociations depuis 1990 et nous espérons que comme les précédents, celui-ci apportera une nouvelle pierre dans l'édifice que nous construisons avec les partenaires sociaux afin de protéger le pouvoir d'achat des travailleurs et pour améliorer les conditions de travail et l'environnement social dans notre pays.

Nous voudrions enfin remercier ACTRAV pour les efforts qu'il déploie à cet égard. Nous espérons renforcer la coopération avec l'OIT en vue de renforcer les capacités de négociation de notre association et l'aider à réaliser les aspirations et les revendications de la classe ouvrière tunisienne.

Les deux syndicats bulgares Podkrepa et la CITUB, représentants authentiques des salariés, ont énormément contribué à ce que la Bulgarie puisse signer le traité d'adhésion à l'Union européenne, qui permettra à notre pays dès le 1^{er} janvier 2007 de devenir membre à part entière de l'Union. Incontestablement, l'acceptation des principes de base européens de concertation sociale, de sécurité et de justice sociale représente un défi énorme pour la Bulgarie, où les salariés ont déjà largement payé le prix de quinze années de transition.

Malheureusement, la politique du gouvernement dans le domaine du dialogue social manifeste son désir de déroger aux droits des syndicats et constitue une tentative visant à rendre inutile le rôle, l'importance et les fonctions des partenaires sociaux, comme en témoigne la politique de l'exécutif concernant les tentatives d'amendement de la législation sociale dans l'intérêt des grandes entreprises et sous la pression des institutions financières internationales, cachée sous les préoccupations relatives à la flexibilité du marché du travail et à la compétitivité de l'économie bulgare.

Ici, de cette haute tribune, j'exprime la protestation officielle des syndicats authentiques bulgares contre la légitimation illégale, non conforme aux réalités et absolument non argumentée d'un syndicat «jaune» progouvernemental qui participe à la coopération tripartite. Nous considérons que cette légitimation émane d'émotions et d'ambitions personnelles et, ce qui est le plus important, qu'elle vient en réponse à la réaction naturelle et équitable des salariés bulgares contre les attaques à l'encontre de leurs droits et intérêts sociaux de la part d'un gouvernement en fin de mandat.

A cet effet, et en tant que confirmation de l'affiliation depuis dix ans aux organisations syndicales européennes et mondiales, la Confédération du travail Podkrepa et la CITUB ont élaboré un mémorandum conjoint adressé aux forces politiques de Bulgarie à la veille des élections parlementaires, dans lequel ils présentent leurs priorités aux futurs dirigeants du pays. Par ailleurs, après de sérieux efforts marqués par la bonne volonté et le réalisme, le dialogue social bipartite a abouti à la signature d'un appel des syndicats authentiques et des organisations patronales de Bulgarie aux politiciens aspirant à gouverner le pays, dans lequel le travail et le capital tracent ensemble leur vision conjointe pour le développement socio-économique immédiat du pays.

Il est dommage de constater que, nonobstant l'application de certaines politiques d'encouragement appuyées par les syndicats, les entreprises et le patronat bulgares ont un comportement inadéquat vis-à-vis des problèmes de la santé et de la sécurité au travail. A cet effet, l'instauration des normes européennes de santé et de sécurité exige des investissements considérables en ce qui concerne le volume, la qualité et le prix, qui ne pourront être supportés uniquement par les consommateurs. Les efforts des autorités de l'Etat, comme l'Inspection générale du travail, requièrent incontestablement un appui soutenu et une compréhension de la part du patronat bulgare. C'est pourquoi nous considérons les efforts de l'OIT relatifs aux normes de la santé et la sécurité du travail comme extrêmement utiles, et nous allons donc ap-

puyer le nouvel instrument qui est débattu dans ce domaine.

En conclusion, je me permets de vous assurer que les syndicats authentiques bulgares vont mettre au nombre de leurs priorités l'accent sur le travail et la dignité de vie des salariés du pays, à la veille de l'intégration de la Bulgarie dans les structures européennes, y compris dans le domaine social.

Je souhaite un grand succès aux activités de la Conférence internationale du Travail, qui renforcera le rôle d'un travail libre et digne et du dialogue social, facteurs et moteurs du développement mondial progressif.

Original anglais: M. MAMMADOV (employeur, Azerbaïdjan)

La délégation des employeurs azerbaïdjanais a lu avec beaucoup d'intérêt le rapport du Directeur général sur l'élimination du travail forcé ou obligatoire qui nous offre une occasion de mieux saisir l'importance de l'élimination du travail forcé ou obligatoire pour la réalisation du travail décent qui, finalement, est le droit fondamental des travailleurs et l'élément le plus important des processus économique et politique.

Aujourd'hui, le travail forcé est un problème qui concerne le monde entier, y compris l'Azerbaïdjan. C'est pour cela qu'après avoir acquis son indépendance l'Azerbaïdjan est actuellement le théâtre de changements à tous les niveaux et a mis en chantier un programme de réformes économiques et sociales de grande envergure. Ces réformes laissent présager des mesures pour assurer une bonne transition du pays vers un système démocratique, laïc, où l'état de droit et le marché libre règnent.

En dépit des réalisations et des ouvertures qu'a connues l'Azerbaïdjan, le pays est confronté, comme les autres pays de la CEI, à des problèmes propres à la phase de transition. Du fait de cette transition vers une économie de marché, des changements politiques, sociaux et économiques fondamentaux ont affecté toutes les sphères de l'économie. En outre, comme les autres pays de l'ex-Union soviétique, l'Azerbaïdjan a également connu quelques formes de travail forcé. Le travail forcé ou obligatoire est la conséquence de divers facteurs: la pauvreté, environ 40 pour cent de la population vit en dessous du seuil de pauvreté; le taux de chômage élevé; la protection et la sécurité sociale insuffisants; les conflits militaires (environ 20 pour cent du territoire sont occupés par l'Arménie, ce qui a provoqué un million de réfugiés et de personnes déplacées); les normes internationales du travail insuffisamment appliquées; le mauvais fonctionnement du système législatif.

Dans ce contexte, les principaux problèmes qui se posent à la communauté sont: l'emploi, la lutte contre la pauvreté, l'égalité entre hommes et femmes, l'assistance et la sécurité sociale, l'élimination du travail forcé, la sécurité et la santé au travail, l'élimination du travail obligatoire, la mise en place d'une structure tripartite de dialogue social, etc.

La Confédération nationale des organisations d'employeurs de la République d'Azerbaïdjan s'efforce de s'acquitter de sa contribution à la résolution des questions susmentionnées en tant que partie prenante à la structure tripartite.

Grâce à l'aide passée de l'OIT, la Confédération est parvenue à mettre en œuvre avec succès un certain nombre de projets qui devraient être déterminants dans la lutte contre le travail forcé.

J'aimerais donc mettre en avant les progrès réalisés dans ce domaine ainsi que les projets en perspective. Grâce à l'aide de l'OIT, la confédération a pu mettre en œuvre un projet de promotion de l'entrepreneuriat s'adressant aux femmes, par le biais d'une organisation d'employeurs du pays. La situation des femmes entrepreneurs en Azerbaïdjan et les problèmes auxquels celles-ci sont confrontées ont fait l'objet d'études.

Compte tenu de l'état d'avancement du projet, nous avons élaboré une proposition en vue de l'acquisition par les femmes des connaissances et des compétences nécessaires à la gestion de l'entreprise, de façon à ce qu'elles puissent faire prospérer leur affaire. La confédération travaille en collaboration avec d'autres programmes qui visent à offrir un emploi aux femmes et aux jeunes. Elle s'est intéressée aux programmes de l'OIT intitulés *Démarrez votre entreprise* et *Gérez mieux votre entreprise*, qui visent à donner aux jeunes les connaissances de base et les compétences nécessaires pour gérer une entreprise.

La confédération entend renforcer sa coopération avec l'OIT et mettre en œuvre, avec l'aide de l'Organisation, d'autres projets qui contribuent à lutter contre la pauvreté en Azerbaïdjan. La mise en œuvre et l'exécution de projets tels que le renforcement des capacités des employeurs dans le domaine de la productivité et de la compétitivité et le projet en faveur de l'emploi des jeunes font partie des activités susceptibles de résoudre les problèmes mentionnés ci-dessus.

En outre, nous aimerions aborder les questions relatives à la lutte contre le travail forcé et adhérer aux programmes de l'OIT visant à résoudre ces problèmes. A cet égard, nous avons tenu des réunions sur les propositions de projets concernant le rôle des organisations d'entrepreneurs dans l'élimination du travail forcé ou obligatoire avec des spécialistes de l'OIT.

Ces propositions définissent les objectifs du projet en ce qui concerne le travail forcé dans le secteur de la construction, qui est l'un des secteurs où ce fléau est le plus répandu. C'est un secteur en rapide expansion en Azerbaïdjan, dont la part représente 13,5 pour cent du PIB. Or ce secteur est l'un des plus dangereux du point de vue professionnel. Les travailleurs y sont souvent exposés à de graves risques. Les accidents du travail dans ce secteur sont aggravés par la densité des employés sur le chantier, la malnutrition, la mauvaise protection sociale, les conditions insalubres, le manque d'équipement et de vêtements de sécurité et les conséquences habituelles de la pauvreté. Compte tenu de ce qui vient d'être dit et du fait que 2005 a été déclarée année de la sécurité dans l'industrie de la construction, il serait tout à fait approprié d'élaborer le projet de façon à ce qu'il puisse être examiné au titre de la lutte contre le travail forcé dans le secteur de la construction.

En conclusion, je remercie les organisateurs et les participants à cette Conférence et leur souhaite le plein succès pour les travaux à venir.

M^{me} SIGMUND (*représentante, Comité économique et social européen*)

C'est un honneur et un privilège pour moi de m'exprimer aujourd'hui devant vous. Permettez-moi de vous dire quelques mots sur le Comité économique et social européen (CESE) dont je suis la présidente.

Le Comité économique et social européen est une assemblée consultative créée par le Traité de Rome en 1957. Constitué de représentants de diverses composantes à caractère économique et social de la société civile organisée européenne provenant de 25 Etats membres de cette union, le comité a pour mission fondamentale d'assurer une fonction de conseil auprès des trois grandes institutions de l'Union européenne: Parlement, Conseil et Commission.

Outre sa participation active au processus de formation des politiques et de préparation des décisions communautaires, le CESE exerce deux missions complémentaires, la première étant de permettre une meilleure adhésion et une plus grande participation de la société civile organisée au projet européen, tant au niveau national qu'au niveau européen, la seconde étant de renforcer le rôle de la société civile organisée dans les pays ou ensembles géographiques extracommunautaires où il développe un dialogue structuré avec les organisations de la société civile pour promouvoir la création de structures consultatives inspirées de son modèle.

Nous avons développé une collaboration étroite avec l'Organisation internationale du Travail et nous entendons encore approfondir ce travail en commun. Je pense que ce genre de projet, visant à développer non seulement le dialogue social, mais également, de façon plus générale, le dialogue civil et la fonction consultative, doit être multiplié, aussi bien dans la région euro-méditerranéenne qu'en Amérique du Sud, en Afrique, en Asie ou encore dans le Pacifique.

A titre d'exemple, le comité a, en collaboration avec l'OIT, travaillé sur la question des droits de l'homme au travail. Plus récemment, le comité a adopté un avis sur la dimension sociale de la mondialisation, thème auquel l'OIT a prêté une attention toute particulière.

Je me permettrai de reprendre quelques-unes des principales conclusions auxquelles nous sommes arrivés, conclusions qui, d'ailleurs, s'éloignent très peu de celles que votre Organisation a elle-même formulées.

Nous souhaitons souligner l'importance d'accorder la primauté au multilatéralisme et d'assurer la promotion de la gouvernance mondiale. Il convient, dans ce cadre, de renforcer le fonctionnement des organisations internationales au sein du système des Nations Unies et de demander la mise en place d'une politique plus cohérente et d'une meilleure coordination entre ces organisations et les institutions de Bretton Woods et de l'OMC. Le Comité économique et social européen estime possible d'aller plus loin dans la promotion du dialogue entre l'Organisation internationale du Travail et l'Organisation mondiale du commerce, ainsi d'ailleurs qu'entre l'OIT et les institutions de Bretton Woods.

En outre, nous soulignons la nécessité de renforcer les normes existantes en matière de développement social, telles que les normes fondamentales du travail de l'OIT et les conventions des Nations Unies sur les droits de l'homme. Nous apportons également notre soutien à la proposition de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation de créer un conseil de sécurité économique et social. Nous sommes en outre d'avis que la promotion du travail décent est un instrument crucial pour l'éradication de la pauvreté.

En conclusion, je formule à nouveau le vœu que la coopération établie entre l'Organisation internationale du Travail et le Comité économique et social européen connaisse un nouvel essor aussi bien par la conduite de réflexions communes sur des thèmes majeurs pour nos deux institutions que par la poursuite de la collaboration établie sur la promotion du dialogue social et du dialogue civil dans les pays extérieurs à l'Union européenne.

Original arabe: M. MATUGH MOHAMED (secrétaire, Comité populaire général de la Main-d'œuvre, de la Formation et de l'Emploi, Jamahiriya arabe libyenne)

Je voudrais remercier le Directeur général du Bureau international du Travail pour les efforts et l'action qu'il mène en vue de renforcer le travail et les activités de l'Organisation dans tous les domaines. Je voudrais également rendre hommage à ce qui a été réalisé entre la 92^e et la 93^e session de cette Conférence. Je remercie l'Organisation pour les efforts qu'elle a déployés en vue de réaliser nos attentes. Cela se reflète dans le rapport du Directeur général qui a mis l'accent sur l'importance du travail décent et la lutte contre la pauvreté, notamment à l'heure actuelle où le nouvel ordre mondial impose sa philosophie à toutes les sociétés. Je voudrais aussi remercier les membres du Conseil d'administration et féliciter les nouveaux membres en leur souhaitant plein succès lors de la session de 2005-2008.

La Jamahiriya arabe libyenne a largement contribué au respect et au renforcement des principes et des droits fondamentaux au travail. Nous avons adopté un certain nombre de législations qui permettent le renforcement du dialogue social entre les partenaires sociaux, la lutte contre les formes du travail forcé, la lutte contre toutes les formes du travail des enfants et la garantie de l'éducation et de la formation en relation avec le besoin du marché du travail. Nous avons entamé, aujourd'hui, une révision de nos législations visant une nouvelle formulation stratégique en vue de renforcer les ressources humaines et de les développer. Mon pays consolide aussi la lutte contre le travail forcé. Nous l'interdisons sur notre territoire. Nous sensibilisons la société de manière générale aux dangers du travail forcé et nous prenons les mesures nécessaires en vue de promouvoir l'égalité de chances parmi les catégories vulnérables. Nous mettons en place les cadres juridiques nécessaires qui permettent à l'Etat de faire face aux nouvelles formes pernicieuses du travail forcé. Nous avons mis en place des principes directeurs qui concernent le travail dans les prisons en contribution au processus de mise en place de règles internationales concernant les prisons et la formation du personnel de l'administration pénitentiaire.

La Jamahiriya arabe libyenne déploie dans le domaine du travail décent et la lutte contre la pauvreté des efforts qui ne se limitent pas seulement à garantir à ses citoyens la possibilité d'avoir un emploi, les encourager à créer leurs entreprises, favorisant les initiatives privées et octroyant des crédits et d'autres facilités. Nous facilitons également l'entrée des travailleurs arabes et africains par le biais de législations qui facilitent leur travail dans le pays. Nous sommes également inquiets quant à la situation de l'immigration clandestine et nous espérons que des accords internationaux seront conclus pour lutter contre ce genre d'immigration. Nous agissons

également sur le plan régional et bilatéral dans ce domaine.

Nous avons aussi adopté une politique pour la promotion de la femme, pour que celle-ci puisse retrouver sa place naturelle dans la société libyenne. Les femmes constituent 48 pour cent des personnes qui bénéficient de la formation et de l'éducation, 18 pour cent parmi les universitaires. La participation de la femme au marché du travail dépasse les 32,5 pour cent. Ainsi le pourcentage des femmes dans l'enseignement, en général, est très élevé maintenant.

Par ailleurs, la participation de la femme dans le domaine de services de santé est très élevée. Le pourcentage des femmes travaillant dans les services paramédicaux est également très élevé. Nous avons aussi un grand nombre de femmes médecins qui travaillent dans les divers hôpitaux du pays. La femme s'est également imposée parmi le corps enseignant, universitaire. Dans le domaine social et dans le domaine de l'action de la société civile, la femme joue un rôle d'une première importance.

Les jeunes constituent 60 pour cent de la société libyenne. C'est la catégorie qui permet à notre société de renforcer sa productivité et d'appuyer les familles. Nous œuvrons pour aider les jeunes à obtenir un emploi par le biais de la formation. Dans nos politiques, nous mettons en place des bases solides de la formation qui permettent aux jeunes d'obtenir un travail décent. Nous leur offrons des crédits qui leur permettent de créer des petites et moyennes entreprises.

Dans le domaine des droits de l'homme, la société libyenne considère que la vie humaine est sacrée et tente de la sauvegarder. Ainsi, nous aspirons à abolir la peine capitale dans notre pays.

Nos législations garantissent la liberté de pensée, d'expression et de culte. Nos textes garantissent également une indépendance totale de la justice. Nous avons élaboré un certain nombre de textes et d'instruments, notamment la déclaration constitutionnelle, le document vert des droits de l'homme, la loi n° 20 de 1991 sur la promotion des libertés fondamentales. La Jamahiriya arabe libyenne a ratifié tous les instruments concernant les principes et droits fondamentaux au travail.

La situation qui prévaut dans les territoires arabes occupés est contraire aux instruments internationaux et aux déclarations des droits de l'homme. L'occupant prend en otage la vie dans toutes ses formes et menace les populations sur place, procède à la judaïsation des territoires arabes, arrache les arbres, détruit les unités de production et la communauté internationale ne condamne par ces actes.

Ainsi, l'action de l'Organisation internationale du Travail n'a plus aucun sens pour l'occupant dans cette région. A cette occasion, nous invitons l'OIT à prendre toutes les mesures nécessaires pour rétablir la justice et mettre la société palestinienne à l'abri de l'injustice. Nous soulignons l'importance de remettre les territoires à leur population et nous demandons à ce que le peuple palestinien puisse jouir de ses droits inaliénables, notamment le droit de créer son Etat.

Imposer le fait accompli aux Palestiniens ne résoudra pas la situation. Nous avons sans cesse mis l'accent sur la nécessité de parvenir à une seule et unique solution qui consiste à permettre aux peuples palestinien et israélien de vivre côte à côte comme cela a été le cas en Afrique du Sud avec la dissolution du système de l'Apartheid.

Nous observons avec beaucoup d'inquiétude ce qui se passe en Iraq et nous estimons qu'il s'agit d'une violation des normes internationales du travail. On ne doit pas priver le peuple d'avoir un travail décent.

Original portugais: M. ROSA LANÇA (travailleur, Portugal)

Avant toute chose, je voudrais rendre hommage au Directeur général pour son travail et pour son excellent rapport, quoique inquiétant.

Il y a deux ans, nous discutons ici, lors de notre session annuelle, de la possibilité d'éliminer la pauvreté par le travail. Aujourd'hui, pour le thème qui nous est suggéré, le point de départ serait presque le même. Le Programme du travail décent, si on le prend au sérieux dans son intégralité, pourrait et devrait constituer une aide précieuse dans la poursuite des Objectifs du Millénaire et, par conséquent, la base essentielle pour l'éradication du travail forcé.

Mais je dois dire que les vents ne sont nullement favorables. Ils soufflent plutôt dans le sens de la mondialisation, sous l'impulsion du capital transnational qui génère des inégalités et des injustices intolérables, comme le démontre l'excellent rapport sur la dimension sociale de la mondialisation.

Ce sont justement les résultats de cette politique, et pas seulement des raisons culturelles et historiques, qui font que le phénomène se développe pour atteindre des niveaux si élevés que le Directeur général, très justement d'ailleurs, fait de cette question un des thèmes de son rapport annuel, où il fait état de la grande préoccupation que lui inspire la corrélation constatée entre mondialisation et travail forcé.

Pour s'en sortir, il faut passer par des stratégies de développement, qui prônent comme élément fondamental les objectifs de nature sociale, notamment la lutte contre la pauvreté, l'exclusion liée au chômage, la précarité, les salaires de misère, l'absence des droits fondamentaux inscrits dans les principales conventions de l'OIT.

Au Portugal, environ 20 pour cent de la population vit en dessous du seuil de pauvreté, et malheureusement les choses ne sont pas prêtes de s'améliorer. En effet, les inégalités s'accroissent et l'on observe une concentration croissante des richesses.

Il est donc urgent et nécessaire de mettre en place une stratégie de développement qui soit génératrice de croissance et conduise à une distribution plus juste des richesses produites. Dans le cas contraire, des facteurs apparaîtraient qui pourraient favoriser le travail forcé. Ils sont évoqués dans le rapport du Directeur général.

Il ne s'agit pas là d'une hypothèse abstraite. Les mouvements transfrontières, entre le Portugal et l'Espagne, préfigurent déjà dans certains cas des exemples de travail forcé, selon les définitions de l'OIT figurant aussi dans le rapport à cette Conférence.

D'ailleurs, la presse a dénoncé cette situation. Nous voudrions ici souligner l'intervention immédiate des syndicats d'Espagne pour résoudre ces problèmes.

On peut en dire autant des nombreux migrants, notamment des sans-papiers qui cherchent au Portugal les conditions d'une vie meilleure et tombent souvent entre les mains d'éléments mafieux qui les réduisent véritablement en esclavage. Ce n'est pas du tout un problème structurel propre à la société portugaise. C'est un phénomène résiduel, mais il

existe et, compte tenu de la concurrence néolibérale qui prévaut, il n'est que juste que nous demandions jusqu'où vont nous conduire ces politiques.

Aujourd'hui, dans notre pays, nous vivons une situation difficile à cause du déficit des comptes publics, et l'on s'efforce d'y remédier par des mesures qui imposent de nouveaux sacrifices aux travailleurs. En ce qui nous concerne, le problème fondamental du pays n'est pas le déficit public, mais l'économie réelle, ce qui implique en premier lieu qu'il faut maintenir et défendre l'appareil productif, et poursuivre une politique de l'emploi et de la cohésion sociale en tant que facteurs structurants du développement.

Il s'agit donc de rompre avec le modèle actuel, c'est-à-dire de rompre avec les politiques économiques et sociales menées à ce jour et qui sont à l'origine de la grave situation présente.

Valoriser le travail et les travailleurs, donner la priorité à l'appareil productif et à l'emploi, mettre en œuvre des politiques propres à valoriser les salaires, faire la guerre aux inégalités, à la pauvreté, et aux injustices sociales, voilà le chemin qu'il nous faut suivre pour jeter les fondements d'une société plus juste et solidaire.

(M. Finlay prend place au fauteuil présidentiel.)

Original espagnol: M. GÓMEZ ESGUERRA (travailleur, Colombie)

Nous avons lu avec attention le rapport présenté par le Directeur général, particulièrement ses commentaires sur l'élaboration de politiques de travail décent et sur les diverses formes de travail forcé, d'esclavage et de servitude pour dettes.

Nous, travailleurs de la République de Colombie, sommes préoccupés par notre situation difficile. Elle découle du modèle néolibéral le plus brutal, pompeusement appelé mondialisation capitaliste, qui marginalise, exclut et frappe les secteurs les plus vulnérables.

Aujourd'hui plus que jamais, les thèses et les pratiques du mal nommé «Consensus de Washington» font le plus de victimes parmi les travailleurs. J'en veux pour preuve la baisse vertigineuse du niveau de vie, l'augmentation du chômage, l'accroissement du secteur informel, l'externalisation du travail, l'appauvrissement des paysans, la privatisation des services publics, les licenciements collectifs, la discrimination à l'égard des femmes, l'abandon des jeunes, le travail des enfants, entre autres.

Les travailleurs de Colombie espèrent que la communauté internationale fera davantage pour convaincre le gouvernement de mon pays de respecter et de garantir les droits d'organisation, de négociation collective et de grève, conformément aux dispositions des conventions et des recommandations de l'OIT qui ont été ratifiées par mon pays.

Pour les travailleurs qui sont organisés en confédérations et qui sont coordonnés dans le Commandement national unitaire, un sujet permanent de préoccupation est la fermeture ou la restructuration constante d'entreprises publiques ou privées, d'où les licenciements collectifs de milliers de travailleurs. Cela a été le cas dans les entreprises Audiovisuelles, Inravisión, Telecom, Ecopetrol, Banco Cafetero et dans l'administration postale, entre autres.

Les travailleurs ne peuvent accepter la poursuite de pratiques antisyndicales qui violent les conventions n^{os} 87 et 98, par exemple la dénonciation de

conventions collectives, pour favoriser les revendications patronales, les obstacles permanents qui visent à empêcher la création d'organisations, et l'imposition de coopératives de travail qui permettent de flexibiliser les relations capital/travail et ainsi d'affaiblir le mouvement syndical. Cela fait au moins dix ans que nous subissons ces attaques.

Les travailleurs ont le devoir de dire qu'il n'est pas possible de continuer à parler de paix, de démocratie et de concertation si les droits des travailleurs ne sont pas pleinement garantis. Dans ce contexte, il est indispensable que le gouvernement s'engage sérieusement à garantir le droit de négociation collective aux travailleurs du secteur public, comme le prévoient la convention (n° 151) sur les relations de travail dans la fonction publique, 1978, et convention (n° 154) sur la négociation collective, 1981, et à appliquer la loi n° 411, alors que les fonctionnaires sont touchés par ces politiques.

Si le Procureur général de la nation lançait la négociation d'un cahier de revendications que le syndicat a présentées il y a des années, cela pourrait servir d'exemple aux autres entités publiques pour agir dans ce sens.

Nous sommes fatigués de toutes ces dénonciations, nous en avons assez d'enterrer des syndicalistes (94 ont été assassinés l'année dernière), de vivre le drame de la persécution, de l'exil, mais aussi de voir disparaître des centaines d'organisations. Tout semble indiquer que pour les seigneurs de la guerre et pour les ennemis du syndicalisme, il n'y a pas de frontières ni d'engagement envers le pays, comme si quinze années de ce modèle ne leur suffisait pas.

Mais nous sommes toujours ici. Nous réaffirmons notre engagement envers les travailleurs, envers le pays, envers la société, aussi bien nationale qu'internationale. Malgré la lassitude, malgré l'apparente stérilité de notre lutte, nous sommes profondément convaincus qu'un jour, l'aurore de la liberté, de la justice, de la démocratie et de la solidarité resplendira dans chacun de nos pays.

Mais, il est indispensable que les employeurs et le gouvernement créent en toute transparence des espaces de dialogue et de concertation qui ne soient pas simplement des promesses vides. Citons par exemple le cas des retraités dans mon pays qui ont de plus en plus de devoirs et de moins en moins de droits. Ainsi, nous accueillons avec enthousiasme les conclusions de la Commission de l'application des normes à propos de la visite dans notre pays d'une commission tripartite de très haut niveau qui a pour but d'ouvrir la voie du plein respect de la liberté syndicale.

Original afghan: M. MASOOMI (gouvernement, Afghanistan)

Le peuple afghan est fidèle aux accords de Bonn et, après l'établissement d'une administration provisoire puis du gouvernement islamique de transition, la Loya Jirga a pu être convoquée pour l'approbation et la ratification de la Constitution de l'Afghanistan. Après la réunion d'une Loya Jirga pour l'élection présidentielle, le Président a été élu. L'Afghanistan a pris des mesures efficaces pour consolider la paix, la démocratie ainsi que la reconstruction et le relèvement du pays grâce au soutien de pays pacifiques amis et de la collectivité internationale.

La République islamique de l'Afghanistan a placé la reconstruction et le relèvement du pays au sommet de ses priorités mais notre pays souffre d'une pénurie d'experts. D'un autre côté, la majorité des

réfugiés afghans sont revenus des pays voisins et d'autres pays et beaucoup ont besoin d'emplois.

Même si le retour d'un grand nombre de réfugiés d'autres pays a accru le taux de chômage en Afghanistan et entraîné un manque d'experts, ce qui rend la croissance économique et sociale et le développement difficiles, on estime néanmoins à deux millions le nombre de personnes au chômage sur un total de huit millions de travailleurs qualifiés.

D'après les estimations, 80 pour cent de la population active travaille dans le secteur agricole, environ 6 pour cent dans l'industrie et 12 pour cent dans le secteur tertiaire. Le PNB par habitant est de l'ordre de 190 dollars par année, ce qui le place parmi les plus bas du monde.

On note une croissance du chômage dans les zones rurales et urbaines et un fort taux de chômage chez les jeunes, trois millions de personnes ne possèdent aucune qualification et ce chiffre augmente de 300 000 chaque année.

Pour résoudre ces problèmes, une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté a été mise en place, fondée sur la création d'emplois et le ministère du Travail et des affaires sociales considère que la correction des déséquilibres du marché du travail est la principale difficulté à surmonter.

C'est dans ce contexte et avec l'assistance technique de l'OIT que le ministère du Travail et des Affaires sociales, est en train de mettre sur pied un réseau de centres de services d'emplois à Kaboul et dans neuf provinces. Un projet de coopération technique de l'OIT financé par le gouvernement de l'Allemagne a commencé de fonctionner début 2004. Ces centres contribueront à réduire les déséquilibres du marché du travail en fournissant des services de placement, des conseils d'orientation professionnelles et, des informations sur les possibilités de se mettre à son compte avec des facilités de microfinance et des services de développement d'entreprises. Ce réseau des centres de services d'emplois devrait contribuer aussi positivement à la mise en place d'un système d'informations nationales sur le marché du travail.

A l'heure actuelle, le projet demande un financement pour l'année 2006 pour consolider son fonctionnement. L'objectif global est qu'environ 20 000 demandeurs d'emplois bénéficient annuellement de ces services. Pendant la première année d'existence des centres de services d'emplois, plus de 6 000 demandeurs d'emplois à Kaboul ont choisi de demander de l'aide auprès de leurs services de conseils et de placement. Parmi ces personnes, plus de 3 000 ont pu être dirigées vers des emplois disponibles sur le marché du travail local.

L'article 41 de la Constitution afghane et le paragraphe 11 du Code du travail afghan disposent que le travail forcé est prohibé de même que le travail obligatoire qui est défini comme un travail ou «la personne concernée est contrainte d'effectuer du travail contre son gré par des mesures d'intimidation ou d'autres méthodes».

La sécheresse récente et la pauvreté ont créé un environnement difficile pour les familles et les enfants afghans. La vulnérabilité socio-économique du pays devrait perdurer plusieurs années. Compte tenu des dispositions de la Constitution et du Code du travail de la République islamique de l'Afghanistan, la traite des personnes, notamment l'enlèvement d'enfants, à destination des pays voisins, est une préoccupation très grave pour le gouvernement.

Le gouvernement afghan a pris des mesures importantes pour régler la question de la traite des enfants. On peut signaler notamment la création d'une commission multisectorielle de lutte contre la traite des enfants, l'adoption d'un plan national d'action pour lutter contre la traite des enfants en Afghanistan et la création de centres d'accueil pour les enfants. Le Président de l'Afghanistan a promulgué un décret en la matière en juillet 2004, ce qui est un autre succès remarquable. Ce décret prévoit des sanctions sévères pour les personnes coupables d'enlèvement ou de traite d'enfants.

L'Afghanistan a également montré qu'il était déterminé à améliorer la protection juridique accordée aux enfants par le biais de l'élaboration et de l'application d'une législation sur la protection de l'enfance conforme aux conventions internationales et le gouvernement a pris des mesures positives en faveur de l'égalité des droits entre garçons et filles, et mis en place des procédures auxquelles les enfants peuvent avoir facilement recours quand ils sont en conflit avec la loi ou courent des risques.

Le droit à l'instruction gratuite et obligatoire pour tous les enfants jusqu'à l'école secondaire est inscrit dans la Constitution de l'Afghanistan, ce qui reflète le souhait du gouvernement que les enfants afghans aient un avenir prospère. Cet engagement vis-à-vis de l'éducation a permis d'augmenter le taux de scolarisation en 2005: 5,5 millions d'enfants sont scolarisés.

J'aimerais également saisir cette occasion pour adresser mes remerciements à l'OIT pour sa contribution opportune et sa coopération qui ont permis d'entamer le projet d'étude du phénomène du travail des enfants avec la collaboration de bailleurs de fonds de notre pays. Nous espérons pouvoir nouer des liens encore plus étroits avec l'Organisation internationale du Travail à l'avenir.

Original arabe: M. EL AZALI (travailleur, Egypte)

Je voudrais féliciter le Directeur général pour le choix du thème: *Consolider les progrès et aller de l'avant* comme base de son rapport succinct et nous appuyons le contenu de ce rapport, notamment en ce qui concerne la lutte contre le chômage, et la réduction de la pauvreté, la promotion de la structure tripartite dans les différents pays et le renforcement du dialogue social, en plus de l'extension de la protection sociale. Nous espérons contribuer à la promotion des efforts visant à réaliser une mondialisation juste à dimension humaine qui serait bénéfique pour tous.

Nous partageons aussi avec le Directeur général le regret exprimé dans son rapport en ce qui concerne les restrictions et les réductions qui touchent le budget de notre Organisation pour le prochain exercice ce qui a des effets négatifs sur la mise en œuvre d'un certain nombre de programmes et d'exigences concernant la coopération technique qui répond aux besoins des travailleurs en particulier et des pays en développement en général. Il est surprenant de voir que la plupart des pays qui refusent la croissance du budget sont des pays riches et bénéficient de sièges permanents au Conseil d'administration du BIT, avec tout ce que cela comporte de solidarité. Pour notre part, nous appuyons l'adoption du budget recommandé par le Conseil d'administration et nous vous invitons à l'adopter.

Permettez-moi d'exprimer mon intérêt au sujet de la question de l'emploi des jeunes soumise à notre attention et des conclusions établies dans le cadre de

notre lutte contre le chômage, laquelle, nous l'espérons, comportera des mesures pratiques en rapport avec l'acuité et l'urgence de ce problème, notamment dans les pays en développement.

La mobilisation des ressources et des efforts sur les plans national et international afin d'assurer l'emploi des jeunes est partie intégrante de la nécessité de réaliser la stabilité et la paix sociale sur les plans national et international. A ce propos, nous voudrions saluer la contribution précieuse de l'OIT en vue d'assurer le succès du Sommet extraordinaire de l'Union africaine sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté, en Afrique, qui a eu lieu à Ouagadougou, en septembre dernier, notamment en ce qui concerne le renforcement du rôle des partenaires sociaux. Nous espérons que l'Organisation continuera à assumer son rôle dans ce domaine en vue de promouvoir les capacités de nos pays à respecter leurs engagements découlant de ce sommet.

Nous espérons également un accroissement des ressources et des investissements étrangers en Afrique et l'abolition des dettes afin de permettre une augmentation des taux de croissance économique ainsi que l'accès des jeunes au travail décent et la création d'emplois pour les jeunes.

En ce qui concerne le rapport du Directeur général sur la situation des travailleurs dans les territoires arabes occupés pour lequel nous le remercions, nous sommes tristes de constater la dégradation de cette situation en raison des pratiques inhumaines exercées tous les jours par les forces d'occupation israéliennes dans les territoires palestiniens, au Sud-Liban et dans le Golan syrien.

En fait, la confiscation des terres, la destruction des habitations, l'arrachage des arbres, les mesures ayant pour effet d'affamer la population, les bouclages, les barrages, les assassinats, les punitions collectives et autres mesures d'agression et d'humiliation visent à réprimer la volonté de résistance et de refus de l'occupation, de manière que celle-ci ne puisse se poursuivre. C'est ainsi que, malgré la disposition affichée par la partie palestinienne à maintes reprises d'assurer un environnement favorable à la réalisation d'une paix juste, globale et durable, permettant aux deux peuples de vivre en paix, les autorités d'occupation poursuivent l'extension de la colonisation, faisant fi des résolutions internationales dans ce domaine. Toutes les forces éprises de paix et respectueuses des droits de l'homme et à leur tête l'OIT, sont invitées à appeler l'occupant à mettre fin à son occupation, source de violence et de terrorisme, afin d'aller de l'avant sur la voie de la paix.

Original anglais: M. PAIXÃO BANO (gouvernement, République démocratique du Timor-Leste)

Les remarques importantes formulées par Juan Somavia, Directeur général du BIT, dans son rapport sur une alliance mondiale contre le travail forcé, et surtout au sujet de la crise mondiale de l'emploi, ont fortement impressionné ma délégation.

Cette Conférence donne une excellente possibilité au Timor-Leste, jeune nation, d'apprendre non seulement de l'OIT, mais de ses Etats Membres.

Nous allons ici apprendre comment réunir les conditions qui permettent de créer des emplois pour tous, ainsi qu'une croissance économique, qui soit créatrice d'emplois pour tous, et surtout pour les jeunes.

Nous apprenons aussi à renforcer nos systèmes de protection sociale de manière à éviter toute pratique qui se rapprocherait du travail forcé. Je voudrais donc saluer l'OIT qui a attiré notre attention sur cette question dans le cadre de cette Conférence.

Nous sommes un pays jeune, je le disais, et je voudrais vous parler de quelques faits qui touchent la situation de l'emploi. Nous avons à l'heure actuelle une population de 925 000 personnes dont 60 pour cent sont des enfants ou des adolescents. Sur ce total, 42 pour cent vivent en dessous du seuil de pauvreté, ce qui signifie que 450 000 Timoriens vivent avec moins d'un dollar par jour. Et la population croît de 3 pour cent par an.

C'est donc une croissance qui est supérieure à la croissance du PIB qui est de 1,3 pour cent par an.

Chaque année, 10 000 jeunes entrent sur le marché du travail. La majorité de ces jeunes n'ont pas de compétences professionnelles, n'ont pas l'expérience nécessaire non plus pour créer leur propre entreprise ou pour trouver un emploi. D'ici à 2015, le Timor-Leste devra fournir des emplois à au moins 150 000 demandeurs d'emploi.

Le premier gouvernement élu du Timor-Leste, qui a été constitué en mai 2002, sous la direction du Premier ministre, M. Mari Alkatiri, a adopté un plan national de développement sur cinq ans.

Les objectifs de ce plan sont la réduction de la pauvreté et la promotion de la croissance économique pour tous les Timoriens. Les priorités se situent au niveau de l'éducation, de la santé, des infrastructures et de l'agriculture. Parmi ces priorités, le gouvernement, au cours des trois dernières années, a surtout accordé son attention aux institutions qui accompagnent ce plan.

Dans le domaine du travail, le gouvernement a pris des mesures importantes dans le cadre de son plan national de développement.

Dans un premier temps, il s'agissait d'élaborer des politiques et des législations du travail conformes aux normes de l'OIT. Depuis 2002, grâce à l'assistance technique de l'OIT, le Timor-Leste a un Code du travail qui régit l'administration, les relations professionnelles et aussi une déclaration qui contient les principes essentiels qui proscrivent le travail forcé et le travail des enfants. Cette législation donne aussi mandat au Département du travail de promouvoir le dialogue social, notamment en élaborant la politique et la législation du travail nécessaires pour créer un environnement propice à la croissance économique.

Deuxièmement, il s'agit de la participation du Timor-Leste aux travaux de l'OIT. En 2003, nous sommes devenus Membre de plein droit. Nous sommes le 177^e Membre, et nous sommes maintenant en train de ratifier les conventions de l'OIT, en particulier les huit conventions fondamentales qui traitent des droits au travail.

Troisième étape, mobiliser l'assistance technique dans le domaine du travail, de la création d'emplois et du développement des compétences. Je voudrais justement vous dire à ce sujet que le bureau de l'OIT de Jakarta nous a beaucoup aidés dans le domaine de la protection sociale, des relations professionnelles et pour le renforcement des capacités des services administratifs. Nous travaillons aussi avec d'autres partenaires, comme le Département du travail et de la solidarité du Portugal, pour créer des emplois et former du personnel.

Avant de terminer, je tiens à dire que le mécanisme tripartite préconisé par l'OIT me paraît être

un excellent mécanisme. Il permet de résoudre les problèmes qui touchent le travail, or une plus grande participation des travailleurs et des employeurs à la prise de décisions est indispensable. Le gouvernement de mon pays pense que les politiques, lois et programmes qui visent à protéger nos travailleurs, en particulier contre le travail forcé, et nos enfants ne pourront pas prendre pied dans notre pays sans l'appui de l'OIT et sans l'appui des Etats Membres de cette même Organisation.

Original chinois: M. XU (travailleur, Chine)

Le Directeur général, dans son rapport succinct, a passé en revue le passé tout en regardant vers l'avenir. Le rapport aura des implications tout à fait positives sur l'avenir des travaux de l'OIT. Je suis très heureux de constater que, grâce aux efforts conjoints de l'OIT et de ses mandants, le travail décent, avec les quatre objectifs stratégiques qui lui servent de base, va peu à peu trouver sa place dans les ordres du jour nationaux, régionaux et multilatéraux. L'objectif du travail décent ne saurait être réalisé en marge de l'ensemble du développement économique et social. Ce n'est qu'après que l'humanité toute entière sera parvenue au développement commun que le concept de travail décent pourra devenir réalité.

Aujourd'hui, la situation politique et économique dans le monde connaît des mutations extrêmement profondes. La mondialisation n'a pas seulement ébranlé en profondeur les systèmes, elle a aussi bouleversé les relations économiques et industrielles de tous les pays. Cela dit, elle offre également des opportunités et lance de sérieux défis au mouvement syndicaliste international.

Dans le contexte d'une économie mondialisée, les syndicats chinois accordent beaucoup d'importance au rôle unique de l'OIT pour promouvoir la justice sociale. En même temps, nous maintenons qu'un processus complet de réformes de l'OIT est nécessaire. Notamment, le dispositif électoral du groupe des travailleurs au sein du Conseil d'administration doit être modifié et rendu plus démocratique et plus transparent. A l'heure actuelle, la manipulation du processus électoral par une seule organisation syndicale internationale n'est pas conforme à l'esprit de la Constitution de l'OIT et porte atteinte à sa crédibilité parmi les masses de travailleurs ainsi qu'à son image démocratique en tant qu'organisation internationale, et compromet la réalisation de son objectif de justice sociale. C'est pourquoi nous lançons un appel fort pour qu'il soit mis un terme à ce type d'abus.

Les syndicats chinois ont adopté comme principe conducteur de l'action: «*amener les travailleurs à se syndiquer et offrez leur une meilleure protection*». En d'autres termes, les syndicats chinois font leur possible pour attirer les larges masses de travailleurs dans le mouvement syndical et pour protéger leurs droits et intérêts légitimes.

Les syndicats des différents pays doivent concentrer leurs efforts sur les trois grands thèmes: – la paix, le développement et la protection des travailleurs – s'ils souhaitent relever les défis de la mondialisation économique. Il faut aussi qu'ils optimisent leurs structures d'organisation, qu'ils renforcent le taux de syndicalisation, la densité des syndicats et qu'ils explorent des moyens efficaces de réduire la pauvreté de promouvoir l'emploi et d'améliorer sans cesse les conditions de vie des tra-

vailleurs, de manière à accroître l'attractivité et la cohésion des syndicats.

Les syndicats chinois sont d'avis que les principes suivants doivent inspirer leurs activités sur le plan international, notamment l'indépendance, l'autonomie, le respect mutuel, le traitement égal, la non-ingérence dans les affaires intérieures des syndicats, la recherche de points communs, en mettant de côté les différences, la recherche d'unité et la coopération. Le mouvement syndicaliste international doit transcender les différences idéologiques, culturelles et religieuses ainsi que les affiliations internationales pour promouvoir la communication et le dialogue, tout en renforçant l'unité et la coopération.

Nous pensons que le mouvement du travail dans le monde doit être démocratique et égalitaire et qu'il doit poursuivre l'objectif du développement commun. Les syndicats, petits ou grands, doivent être traités sur un pied d'égalité, participer aux affaires syndicales du monde, toujours sur ce même pied d'égalité. Les syndicats devraient développer diverses formes d'échange et de coopération. Dans le contexte de la mondialisation, les syndicats s'emploieront, comme toujours, à renforcer la coopération avec des syndicats étrangers amis dans le but de mieux défendre les intérêts des travailleurs, en particulier dans les pays en développement.

Mais, surtout, j'ai bon espoir qu'avec nos efforts concertés, l'OIT jouera assurément un rôle plus important dans la sauvegarde de la paix mondiale et dans la promotion du développement commun.

Original espagnol: M. PARRA ROJAS (employeur, Cuba)

Si on le considère avec optimisme et si l'on croit au meilleur de l'humanité, l'objectif mondial du travail décent, semble être un dessein hardi mais réalisable à terme, même si la complexité des problèmes du monde aujourd'hui nous fait douter de sa réalisation immédiate.

Pouvons-nous garantir que l'emploi dépend exclusivement de la bonne volonté des autorités publiques et privées? Je suis convaincu que non.

Les problèmes sont d'une telle ampleur et tellement imbriqués qu'ils vont au-delà des volontés nationales et qu'ils appellent une volonté inébranlable de collaboration internationale. Je veux parler de problèmes comme l'inégalité des échanges, la dégradation de l'environnement, le problème de l'énergie, le transfert de technologies ou la dette extérieure des pays du tiers-monde.

Il est particulièrement important de conjuguer les efforts pour réduire les énormes écarts entre les pays sous-développés et les pays développés. Parce que la mondialisation qui est un phénomène inéluctable, s'il n'est accessible qu'à une petite partie de la population mondiale, le travail décent n'a pas de sens alors que la plupart des gens n'ont pas les ressources minimums nécessaires pour vivre dignement.

C'est pourquoi la coopération technique du BIT doit être renforcée et améliorée dans le cadre des limites budgétaires, en exploitant autant que possible et avec efficacité et efficience toutes les ressources disponibles.

Nous convenons que l'emploi productif est le moyen de réduire la pauvreté, mais dans le rapport on ne montre pas avec clarté les liens des objectifs du travail décent et les problèmes mondiaux, ni le fait que ces problèmes se multiplient.

Dans ce sens, il est important que le BIT démontre l'efficacité de ses programmes et mette l'accent sur la nécessité d'une plus grande coopération entre monde développé et pays sous-développés, afin que les ressources soient effectivement investies et utilisées au bénéfice de tous les partenaires sociaux.

La coopération Sud-Sud est cruciale, de même que l'appui que peut apporter le BIT à l'échange d'expériences entre pays en développement sur des questions techniques et de politique internationale.

La perspective de l'allocation de 30 millions à un fonds destiné à la formation d'un réseau d'emplois pour les jeunes est encourageante, mais si on la compare avec l'ampleur des problèmes et avec le fait que chaque jour les dépenses militaires sont supérieures à ce chiffre, alors cela semble risible et contraire à l'intelligence humaine.

La politisation croissante des débats, lesquels sont de plus en plus complexes alors que les procédures sont de moins en moins transparentes, ne facilite rien.

Faisons-nous la part des choses, sommes-nous objectifs lorsque nous analysons la situation des différents pays? Leur accordons-nous le même traitement? Approfondissons-nous l'analyse des causes de ces problèmes ou, au contraire, nous satisfaisons-nous du fait de n'attaquer qu'un groupe déterminé qui, à quelques exceptions près, se compose des pays les plus pauvres, avec lesquels nous n'avons jamais coopéré réellement pour abaisser les niveaux de pauvreté et de chômage?

Notre pays, quoique victime d'un blocus cruel de la part de la première puissance de la planète, qui nous asphyxie, a démontré la viabilité d'un modèle différent et aux caractéristiques propres qui lui permettent de mener un dialogue social efficace où les employeurs, dans le contexte toujours plus compétitif, peuvent afficher avec modestie et humilité des résultats positifs, surtout en ce qui concerne le développement du capital humain.

Aux générations futures, nous devons et nous pouvons leur transmettre un monde nouveau, différent, un espace pour tous, sans aucune forme d'exclusion et d'unilatéralité. Dans cette tâche louable, nous naviguons tous dans un même navire, à l'OIT, sur une mer déchaînée, mais nous savons que nous arriverons à bon port.

Original arabe: M. HABAB (travailleur, République arabe syrienne)

J'espère que la Conférence internationale du Travail, cette année, comptera à son actif davantage de réalisations, dans l'intérêt de tous les partenaires sociaux et consacrera dans la pratique le respect des objectifs, des principes et des normes prévus dans la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail, de manière à promouvoir les valeurs humaines dans le monde du travail, car nous croyons que les avantages rejailliront sur tous, quelles que soient leurs nationalités et leur appartenance sociale.

Notre Conférence se tient à un moment de notre histoire qui est unique, où la logique de la force prime sur la force de la logique, où ce sont les travailleurs qui paient un lourd tribut. Ceci n'est pas étonnant car, tant que la souveraineté des peuples dans leurs pays est menacée par l'occupation, la répression, l'humiliation et la violation de la souveraineté, les travailleurs ne peuvent être dissociés du reste de la population; ce sont eux qui en subissent le plus les conséquences.

Au XXI^e siècle, siècle du progrès technologique et de la prospérité scientifique, les travailleurs espéraient vivre dans la dignité, connaître de meilleures conditions de vie et de travail et recevoir de meilleurs salaires. Mais aujourd'hui que règne la mondialisation sauvage, ils sont à la merci des multinationales et des transnationales qui recherchent le gain sans se soucier de la nécessité pour les travailleurs de mener une vie décente, et l'écart se creuse entre les travailleurs et leurs aspirations.

Ajoutons à toutes les souffrances endurées par la plupart des travailleurs du monde les souffrances des travailleurs dans notre région qui vivent dans la terreur, sous l'occupation israélienne dans les territoires arabes occupés en Palestine, dans le Golan arabe syrien et dans les fermes de Chebaa au Liban, à cause des armes nucléaires que possède Israël, des pratiques barbares exercées contre le peuple arabe palestinien, de la construction d'un mur de discrimination raciale et de la violation flagrante des droits des travailleurs et du non-respect des résolutions des Nations Unies qui appellent à la paix, et au retrait des forces israéliennes des territoires arabes occupés, et en particulier les résolutions n^{os} 338 et 242. C'est une atteinte à la légalité internationale et au droit international.

A cela s'ajoute le refus du gouvernement Sharon des initiatives de paix arabes, ce qui constitue une source de préoccupations et de tensions, non seulement dans notre région mais dans le monde entier.

L'occupation américaine et britannique de l'Iraq, sous prétexte de l'existence d'armes de destruction massive et l'agression qui en a résulté contre les droits, les libertés et la souveraineté de l'Iraq représente un dangereux précédent dans les relations internationales. Les Etats-Unis ne se sont pas contentés de ce qu'ils ont fait en Iraq mais ont pris aussi des décisions imposant des sanctions économiques à l'encontre de pays souverains, telle que la loi sur les sanctions économiques contre la Syrie, dont l'application vient d'être prolongée.

Mais nous, les syndicalistes de la République arabe syrienne, refusons toute forme de domination, d'hégémonie et de colonialisme. Nous ne cesserons de défendre notre terre, notre souveraineté et notre indépendance jusqu'à la libération de nos terres dans le Golan arabe syrien occupé et de tous les territoires arabes occupés.

Notre pays a fait énormément de progrès pour supprimer le travail forcé, le travail des enfants, pour assurer l'égalité entre hommes et femmes ainsi que la protection des droits des travailleurs migrants, conformément à la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail. La Syrie était à l'avant-garde du respect et de la mise en œuvre des normes internationales du travail bien avant l'adoption de la déclaration en question. Elle est un des premiers pays à avoir ratifié et appliqué les sept conventions fondamentales relatives aux droits de l'homme. Ce que nous avons réalisé est conforme aux normes internationales du travail et nous avons la conscience tranquille. Nous considérons que la mission de notre mouvement syndical ne se limite pas aux conventions ratifiées, mais nous demandons sans cesse au gouvernement de ratifier et d'assurer l'application de nouvelles conventions après avoir mis notre législation en conformité avec leurs dispositions.

Un des problèmes dont souffre notre pays est celui du chômage et nous collaborons avec le gouver-

nement et les employeurs du secteur privé pour résoudre ce problème.

Au cours des cinq dernières années, et grâce au Président Bachar el-Assad, nous avons réalisé des progrès sur le plan du développement, de l'édification économique et sociale, et sur les plans culturel, éducatif et sanitaire, en particulier pour améliorer les conditions de vie des classes laborieuses, pour faire évoluer les systèmes et les lois, promouvoir l'Etat de droit et développer la démocratie. Cela représente une protection pour notre pays contre les répercussions de la mondialisation sauvage, qui menacent les valeurs, les particularismes et les traditions que nous tenons à préserver.

Nous considérons les nouvelles forces colonialistes qui essaient d'imposer leurs valeurs et leurs concepts à notre pays comme des forces d'agression que nous devons combattre.

La lutte pour les droits et les intérêts des travailleurs doit aller de pair avec une lutte pour un monde plus sûr, plus stable, plus juste, sans exploitation de l'homme par l'homme, sans ingérence dans les affaires d'Etats souverains, qu'il s'agisse du Soudan ou d'autres pays, sous prétexte de répandre la démocratie et de protéger les droits de l'homme sur le modèle américain, comme on l'a bien vu à la prison d'Abo Ghraïb, à Guantanamo et dans d'autres territoires occupés.

Nous avons de gros défis à relever mais nous avons confiance dans ceux qui dirigent cette Organisation et nous apprécions les efforts déployés par les cadres de cette Organisation présents dans le monde entier pour défendre les intérêts des travailleurs.

Nous estimons que les Etats Membres doivent augmenter leur appui financier et moral à l'Organisation pour que celle-ci assure davantage de formation et d'éducation aux travailleurs, en particulier dans notre région, car nous avons grandement besoin de formation, et mette l'accent sur l'application des dispositions des conventions internationales du travail. Nous devons aider les gouvernements à mettre en œuvre ces conventions et accroître les compétences et l'efficacité de la Commission d'experts pour contrôler l'application des conventions et garantir les droits des travailleurs.

Original arabe: M. AL-KUHLANI (travailleur, Yémen)

Cette session de la Conférence Internationale du Travail se tient à un moment crucial où l'on vit des changements radicaux sur les plans politique, économique et social. Le rapport du Directeur général mérite que nous lui accordions une attention particulière par les sujets importants qu'il aborde: la situation des travailleurs arabes dans les territoires arabes occupés, l'emploi des jeunes, le travail dans le secteur de la pêche, la santé et la sécurité au travail. Concernant la situation des travailleurs palestiniens, nous nous devons ici d'attirer votre attention sur les conséquences dévastatrices de l'expansion colonialiste israélienne dans les territoires arabes occupés et les pratiques inhumaines des autorités israéliennes qui se traduisent par des violations arbitraires des droits de l'homme, des mesures répressives entraînant des arrestations, des assassinats, des déplacements de population, des licenciements, des pratiques de discrimination raciale entre les travailleurs arabes et les travailleurs juifs, le saccage des terres et la confiscation des sources d'eau. Le nombre de victimes tuées dépasse les 4 000 morts dont des enfants, des femmes et des personnes âgées al-

ors que le nombre des détenus atteint plus de 8 000. Ainsi, les travailleurs et les habitants sont privés de leurs ressources et de leurs terres et vivent en réfugiés. Les travailleurs des autres territoires arabes occupés, à savoir le Golan occupé en Syrie et les fermes de Chebaa au Liban, connaissent le même sort, leurs droits sont bafoués sous les yeux d'une communauté internationale passive.

Nous nous demandons aujourd'hui quel est le rôle de l'OIT, du Conseil de sécurité et de toutes les organisations qui défendent les droits de l'homme face à ces pratiques et ces violations.

En effet, cette pratique des deux poids, deux mesures menace la paix, la sécurité et la stabilité et ébranle les principes et la crédibilité de la communauté internationale.

Nous apprécions et approuvons le contenu de ce rapport se rapportant à la sécurité et la santé au travail, l'emploi des jeunes et la nécessité d'élaborer une stratégie mondiale en matière de travail et nous invitons tous les gouvernements qui ne l'ont pas encore fait à ratifier les conventions pertinentes et à les mettre en œuvre afin de garantir un travail décent pour tous les travailleurs dans le monde.

Nous remercions l'OIT pour le soutien technique qui nous est offert afin de nous aider à installer une base de données informatiques regroupant les informations disponibles sur le marché du travail au Yémen qui souffre de nombreux problèmes dont le chômage, l'emploi des jeunes dans le secteur informel et l'extension du travail des enfants.

Nous souhaiterions que cette aide dont bénéficient le Yémen et les autres pays arabes soit plus importante, notamment dans le domaine de la coopération technique. Nous souhaiterions également que les contributions de l'OIT aux centres arabes soient augmentées, et que l'autorité palestinienne puisse bénéficier d'une aide financière et technique. C'est pourquoi nous invitons instamment le Directeur général à renforcer le Fonds palestinien pour l'emploi et la protection sociale et obtenir le soutien des gouvernements à ce fonds.

Nous souhaiterions également que toutes les publications et les documents du BIT soient traduits en arabe, que la langue arabe soit plus utilisée dans ses activités et que nous bénéficions de l'expertise des cadres arabes qualifiés qui restent sous représentés au sein de l'Organisation.

Nous appuyons pleinement le principe de dialogue et de partenariat dans la résolution des nombreux problèmes que rencontrent nos travailleurs. Il est nécessaire de renforcer la démocratie interne au sein de nos syndicats afin de permettre une plus large participation des travailleurs, des travailleuses et des jeunes travailleurs, dans les secteurs privé, public et informel.

Je saisis cette occasion pour remercier le BIT et son bureau régional, la CISL, les syndicats de Norvège et toutes les organisations qui nous ont aidés à renforcer les capacités des cadres syndicaux yéménites.

C'est là une contribution précieuse qui nous aide à réaliser nos objectifs, et notamment à soutenir l'expérience démocratique de notre pays en permettant à notre syndicat de jouer un rôle dans la construction du dialogue entre les partenaires sociaux.

Enfin, je remercie sincèrement le Directeur général et souhaite exprimer toute mon estime à tous les soldats inconnus au sein de l'OIT qui travaillent sans relâche à la réussite de cette Conférence.

Jadis, la paix du monde était enfouie sous quelques centimètres de terre.

Aujourd'hui, la paix repose entre les mains des jeunes travailleurs. Nous pensons donc que le chômage des jeunes est devenu un très grand problème pour le monde. Il peut s'agir d'un problème pour un pays, plusieurs pays, beaucoup de pays, mais en fin de compte, c'est le problème du monde entier.

Nous avons accordé toute notre attention à ce problème du chômage des jeunes. C'est pourquoi le gouvernement de Sa Majesté a déclaré un programme en 21 points qui met l'accent tout particulièrement sur la nécessité de créer des emplois décents pour les jeunes dans le pays et à l'étranger. Nous croyons fermement à la valeur de l'éducation et de la formation en vue d'un travail décent. C'est pourquoi le Népal a placé la question du travail décent en premier lieu dans son plan d'action national. A cette fin, nous avons créé un certain nombre de centres de formation gouvernementaux; et en même temps nous en avons créés également dans le secteur privé de façon à former une main-d'œuvre qualifiée et semi-qualifiée.

Nous apprécions à sa juste valeur le courage manifesté par le Directeur général qui a fait mention dans son rapport des causes et des conséquences du chômage des jeunes et qui en a révélé les origines. Le problème du chômage est un défi lancé à la paix, une menace pour la sécurité et un danger pour la démocratie, à l'heure actuelle et pour l'avenir de la société du monde. Ce faisant, il a attiré l'attention des nations développées et en développement pour qu'elles œuvrent de concert pour résoudre ce problème.

Ces dix dernières années, le terrorisme a levé son horrible tête dans notre pays. Il est bien connu que le terrorisme et la démocratie ne peuvent pas aller de concert où que ce soit. Ainsi, le meurtre, l'extorsion, le bouclage imposé par les terroristes constituent une violation des droits et des libertés fondamentales de la population et sont une violation également du droit au travail. Donc, le terrorisme représente un défi grave au droit naturel qu'est le droit à la vie et à la démocratie elle-même. C'est pourquoi nous avons été obligés de lutter contre le terrorisme pour rétablir la paix et assurer le bon fonctionnement de la démocratie. A cet égard, nous voudrions remercier nos partenaires sociaux et les pays amis qui ont manifesté leur compréhension à notre égard dans ce contexte et qui coopèrent avec nous.

J'ai l'honneur d'informer la Conférence que le Népal est bien déterminé à mettre en œuvre les principes et les dispositions des conventions fondamentales de l'OIT avec la pleine coopération et la coordination des syndicats et des organisations d'employeurs. Nous avons rédigé une nouvelle politique de l'emploi et un plan d'action en faveur du travail décent avec la coopération de cette Organisation.

Le Népal a déjà éliminé le système *kamaiya* de travail forcé et a trouvé le moyen d'assurer un appui financier pour régler cette question.

Le Népal a fait beaucoup pour mettre fin aux pires formes travail des enfants avec la coopération de l'OIT grâce au Programme IPEC. Le gouvernement de Sa Majesté a également mis en œuvre un plan directeur concernant le travail des enfants de façon

à éliminer les pires formes de travail des enfants d'ici à 2009 et toutes les formes de travail des enfants d'ici à 2014. De même, il a mis en place en 1995 une loi sur le travail des enfants qui prévoit un cadre réglementaire qui prévoit l'interdiction du travail des enfants et la protection de ceux-ci.

La pauvreté est la cause principale du travail des enfants, du travail forcé et du chômage des jeunes. Je demande donc que le Programme IPEC soit prorogé de quelques années au Népal. En même temps, je vous invite, Monsieur le Président, et j'invite également le Directeur général à visiter le Népal pour voir sur place la réforme tout à fait remarquable que nous avons réalisée dans ce domaine.

Original anglais: M. SAJDA (gouvernement, République tchèque)

J'aimerais exprimer ma reconnaissance au Directeur général et au Bureau qui nous ont présenté un certain nombre de rapports de qualité et qui ont permis de lancer des discussions très intéressantes en commissions et en plénière.

La mondialisation et le développement continu des techniques modernes ont eu un impact considérable sur le monde du travail. Ils nous confrontent à de nouveaux défis qu'on ne peut pas ignorer. La Conférence traite d'un grand nombre de ces questions dans le contexte de notre objectif commun qui est un travail décent pour tous.

Une de ces questions, qui est discutée à l'heure actuelle à Genève et également à l'Union européenne, concerne les nouvelles tendances de l'aménagement du temps de travail. Les délégués de la Conférence ont exprimé beaucoup d'idées intéressantes qui doivent être prises en considération dans le processus de modernisation des normes internationales du travail et des législations nationales.

La question des nouveaux instruments promotionnels dans le domaine de la santé et de la sécurité de l'emploi et le rôle à jouer par la communauté internationale pour trouver des moyens d'assurer un travail décent aux jeunes, nous intéressent tous au plus haut point. Permettez-moi de vous faire part de notre expérience dans ce domaine en République tchèque.

Cette année, le ministère des Affaires sociales et du Travail a mis la dernière touche à un projet de loi sur l'assurance accidents. Nous voulons faire en sorte que cette nouvelle loi ne mette pas uniquement l'accent sur les aspects sociaux des accidents du travail et des maladies professionnelles, mais également sur la prévention et la réinsertion professionnelle. L'idée principale de ce projet de loi est de mettre au point un système d'assurance très complet et efficient et qui tienne compte des interconnexions entre l'assurance accidents, l'assurance maladie et les assurances de retraite, ainsi que les services d'évaluation.

En outre, nous sommes en train, au Parlement, d'examiner un nouveau projet de loi sur l'inspection du travail. Cette nouvelle loi introduit un nouveau système intégré d'inspections du travail qui met l'accent à la fois sur le contrôle et sur la prévention. Les bureaux d'inspection du travail doivent vérifier l'application des dispositions juridiques pour les relations d'emploi et pour la sécurité au travail. En même temps, ils doivent fournir aide et conseils aux employés et aux employeurs sur ces deux points. Nous pensons que ce changement permettra

d'assurer des conditions de travail plus sûres et plus saines en République tchèque.

Comme le rapport sur la Journée mondiale de la santé et de la sécurité au travail nous l'a rappelé, ce sont surtout les jeunes qui risquent d'avoir des accidents graves. Nous sommes tout à fait d'accord avec le Bureau pour dire que leur vulnérabilité tient à leur manque d'expérience professionnelle et à un manque de compréhension des risques inhérents au lieu du travail, et que la solution réside dans une meilleure éducation en la matière, la promotion de programmes spécialisés de sécurité et de santé dans le cadre de la formation professionnelle, dans un encadrement approprié dans les entreprises et surtout dans des campagnes médiatiques de sensibilisation des jeunes aux risques liés au travail et de prévention.

Malheureusement, la santé et la sécurité au travail ne sont pas le seul domaine où les jeunes sont plus vulnérables que d'autres groupes. En République tchèque comme dans beaucoup d'autres pays d'ailleurs, le taux de chômage des jeunes est plus du double du taux de chômage global. C'est pourquoi la nouvelle loi sur l'emploi qui est entrée en vigueur au mois d'octobre de l'année dernière a introduit plusieurs nouvelles mesures destinées à inciter les employeurs à engager des jeunes et à fournir une aide plus ciblée aux jeunes par le biais de nos agences de l'emploi. Nous espérons que ces nouvelles mesures permettront aux jeunes de la République tchèque de faire plus facilement la transition de l'école au travail et d'utiliser au mieux leur énorme potentiel.

Je voudrais, pour conclure, souhaiter à cette Conférence et à l'OIT tout le succès possible dans l'exercice de leurs tâches très importantes.

(M^{me} ANDERSON prend place au fauteuil présidentiel)

Original vietnamien: M. NGUYEN (travailleur, Viet Nam)

Nous avons pris connaissance avec le plus grand intérêt du rapport du président du Conseil d'administration et du Directeur général du BIT sur les activités menées l'an dernier par l'OIT et sur les résultats obtenus par l'Organisation. Nous examinons des questions telles que la santé et la sécurité au travail, l'emploi des jeunes, les activités du secteur de la pêche et le travail forcé. Toutes ces questions font également l'objet d'une vive attention de la part du gouvernement et des syndicats de mon pays.

En ce qui concerne le travail forcé, le syndicat vietnamien a collaboré activement avec le gouvernement et les instances concernées à l'élaboration d'une législation visant à interdire les différentes formes de travail forcé. Il participe également à la conception et à la mise en œuvre d'un plan d'action visant à faire progresser la ratification de la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, ainsi que de la convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957.

La santé et la sécurité au travail constituent l'un des programmes prioritaires du syndicat vietnamien. Un réseau de travailleurs spécialisés sur ces questions a été créé et s'étend du niveau central à l'échelon local. Le syndicat de l'Institut de recherche technologique et scientifique pour la protection des travailleurs mène des recherches à visée pratique et préventive sur les facteurs susceptibles de mettre en danger la santé et la sécurité des travail-

leurs. Le syndicat vietnamien assure la vice-présidence du Conseil national de la protection des travailleurs. La Confédération générale vietnamienne du travail et le ministère du Travail, des Invalides de guerre et des Affaires sociales lancent chaque année une semaine consacrée à la santé et à la sécurité au travail (notamment à la prévention des incendies et des explosions) qui exerce un impact significatif et suscite des réactions extrêmement positives de la part des travailleurs et des entreprises, ce qui contribue à réduire le nombre d'accidents et à améliorer les conditions de travail.

L'emploi des jeunes est également un sujet auquel les pouvoirs publics et le syndicat accordent la plus grande attention. Plus de 40 centres pour la promotion de l'emploi ont été mis en place par la Fédération provinciale du travail et ont permis d'aider des dizaines de milliers de jeunes à bénéficier d'une formation professionnelle et à trouver un emploi. Grâce à un programme de recherche d'emploi gratuit, mis en œuvre par des agences de placement, de nombreux jeunes ont pu trouver un emploi répondant à leurs attentes.

La bande côtière du Viet Nam s'étend sur plus de 3 000 kilomètres; le pays est en outre doté d'un réseau fluvial très dense qui offre au secteur de la pêche un potentiel de développement considérable. Le gouvernement et le syndicat sont par conséquent extrêmement attentifs à la situation des travailleurs de ce secteur. Le syndicat national vietnamien des travailleurs du secteur de la pêche a effectué de nombreuses recherches sur les maladies professionnelles et les conditions de travail des travailleurs dans trois branches du secteur – transformation, élevage et pêche. Le fonds humanitaire pour la pêche, dont le syndicat est l'un des fondateurs, a réussi à mobiliser des montants considérables qui permettront d'apporter un appui aux travailleurs les plus exposés.

Soucieux de protéger les droits et les intérêts légitimes des travailleurs et de contribuer au développement national, le syndicat vietnamien s'est attaché sans relâche, en collaboration avec l'Etat, à élaborer des politiques, à compléter la législation du travail, notamment en modifiant le droit du travail, à élaborer une loi sur l'assurance sociale, à améliorer la politique salariale, à régler les problèmes de logement des travailleurs dans les zones industrielles. Le syndicat vietnamien a également diffusé des informations sur la législation du travail, proposé une assistance juridique aux travailleurs, supervisé la mise en œuvre de la politique et de la législation du travail. Il attache toujours une grande importance à la création d'emplois, à la réduction du chômage, à la lutte contre la pauvreté, à la formation et à la reconversion des travailleurs, ainsi qu'à l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail. Afin d'élargir son influence, le syndicat vietnamien a lancé un programme de recrutement visant à accueillir un million de membres supplémentaires entre 2003 et 2008. Le soutien technique que nous avons reçu de l'OIT et d'autres organisations partenaires nous est très utile.

Nous saisissons cette occasion pour remercier, au nom de la Confédération générale du travail du Viet Nam, le bureau de Genève et le bureau régional de l'OIT pour l'Asie et le Pacifique à Hanoï de leur précieux soutien. Nous constatons que nos relations avec l'OIT et les organisations syndicales d'autres pays s'améliorent de jour en jour et contribuent à

garantir une meilleure existence à tous les travailleurs.

Original espagnol: M^{me} TRIANA ALVIS (représentante, Centrale latino-américaine des travailleurs)

Nous nous devons, pour le moins, de reconnaître la richesse du rapport présenté par le Directeur général du BIT quant au suivi par le Bureau de l'évolution du travail décent dans le monde et aux préoccupations très sensées exprimées quant au travail forcé, aux conditions d'esclavage et à la servitude pour dette qu'imposent des employeurs à des millions d'êtres humains qui ne voient aucune issue dans ces formes absurdes d'exploitation.

Le dénominateur commun dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes est la perte du pouvoir des travailleurs dans la relation capital-travail, la précarisation de l'emploi, l'imposition de contrats d'embauche illicites, la méconnaissance des normes internationales du travail et les réformes constantes de la législation du travail, les réformes des systèmes de retraite, le démantèlement de systèmes de sécurité sociale, la disparition dans la majorité de nos pays de la fonction sociale de l'État, autant d'éléments qui creusent le fossé entre richesse et pauvreté et empêchent la majeure partie de notre population d'avoir accès à la santé, à l'éducation, aux loisirs, à l'emploi et à un niveau de vie digne, comme elle le mérite.

Dans ce contexte désolant, nous constatons que ce sont les femmes et les jeunes qui sont le plus affectés, car malgré les luttes interminables qu'ils mènent, il leur est impossible de trouver un emploi digne.

L'Amérique latine et les Caraïbes ne représentent pas la région la plus pauvre du monde mais c'est là où persistent les pires inégalités sociales, effet pervers de la concentration de la richesse dans un nombre limité de mains, alors que la majorité vit dans la misère et dans l'exclusion sociale. Cette situation menace la coexistence pacifique sans pour autant que la classe dirigeante comprenne que nous sommes devant une bombe sociale dont l'explosion pourrait avoir des conséquences imprévisibles.

Heureusement, il y a une lueur d'espoir, du moins nous l'espérons, au vu des situations au Chili, en Argentine, en Uruguay, au Brésil, au Venezuela, pays dans lesquels on expérimente de nouvelles alternatives qui, si elles aboutissent, pourraient apporter un souffle nouveau pour la démocratie dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes.

Nous exprimons, au nom de la Centrale latino-américaine des travailleurs, toute notre solidarité et notre désir d'accompagner ces nouvelles alternatives. Nous exhortons ceux qui font usage de la violence pour résoudre les contradictions politiques, sociales et économiques à renoncer à ces méthodes qui ne font que contribuer à la haine, à la douleur et au retard dont souffrent les pays où cette violence sévit. Je cite là l'exemple du Guatemala et de la Colombie.

La Centrale latino-américaine des travailleurs s'est engagée et restera aux côtés de la majorité qui souffre des conséquences de la mondialisation capitaliste, une mondialisation qui prétend appliquer la politique de la terre brûlée au mouvement syndical en utilisant tous les moyens à sa portée pour atteindre ses objectifs pervers.

La Banque interaméricaine de développement, la Banque mondiale, le FMI et l'OMC contribuent à l'application de toute une série de mesures politi-

ques qui protègent les intérêts des minorités privilégiées. Les intérêts de la dette extérieure que nous avons suffisamment payés, les guerres dont souffrent des millions d'êtres humains et l'arrogance capitaliste doivent être remplacés par un projet auquel nous devons tous nous atteler, à savoir la justice sociale.

Nous partageons les préoccupations du Directeur général du BIT en ce qui concerne le renforcement de l'Organisation, la consolidation de ses mécanismes de contrôle, car aujourd'hui il est plus que jamais nécessaire de perfectionner les systèmes de concertation dans le monde en faisant fonctionner au mieux le tripartisme dans la pratique. Il faut savoir que dans certains pays d'Amérique latine, le dialogue et la concertation sont considérés comme un recul, une défaite ou un abandon.

Pour conclure, nous souhaitons affirmer solennellement notre engagement indéfectible auprès de nos frères cubains dans leur lutte contre le blocus nord-américain sauvagement imposé. Mais parallèlement, nous demandons au Président Fidel Castro de libérer nos compagnons syndicalistes qui purgent de longues peines de prison pour avoir exercé leur droit à la liberté syndicale.

Original anglais: M. KEARNEY (représentant, Fédération internationale des travailleurs du textile, de l'habillement et du cuir)

Shafiqul Islam est aujourd'hui paralysé à Dhaka à la suite de l'effondrement d'une usine textile au Bangladesh il y a deux mois, effondrement qui a provoqué la mort de 64 personnes et qui a laissé 84 personnes blessées et des centaines d'autres sans emploi. Shafiqul n'a que 18 ans et travaillait chez Spectrum depuis trois mois. Il n'a jamais connu le travail décent, étant donné qu'avec ses collègues il travaillait 12 à 18 heures par jour, sept jours par semaine, dans des conditions dangereuses et dans un bâtiment peu sûr, moyennant un salaire inférieur au seuil minimal.

Le gouvernement du Bangladesh est coupable d'une négligence criminelle, de même que le propriétaire de l'usine qui n'a rien fait pour corriger cette situation, tandis que des abus similaires se passent dans des milliers d'usines textiles dans l'ensemble du pays.

Les travailleurs de Tri-Star Apparel en Ouganda gagnent 23 dollars par mois, tandis que leurs collègues des usines voisines en gagnent 86, ce qui les contraint à faire des heures supplémentaires. L'entreprise s'est systématiquement opposée à toute présence syndicale durant trois ans. Le gouvernement de l'Ouganda est complice, comme il l'a été dans d'autres cas où les demandes de reconnaissance syndicale sont restées en suspens durant plus de dix ans, alors que les syndicats représentaient près de 100 pour cent des travailleurs. Il n'y a guère d'espoir de pouvoir réaliser le travail décent, compte tenu de l'opposition des employeurs et de la passivité de gouvernement.

Sok Vy est un Cambodgien modéré dont le seul crime est de connaître le chinois. Il a donc été prié il y a un an par ses 2 700 collègues de travail de la Fortune Garment Company de solliciter une augmentation de salaire auprès des propriétaires taiwanais. Il a été suspendu à plusieurs reprises, puis licencié, et il est désormais inculpé d'incitation à commettre des actes criminels et de dommages à la propriété de l'entreprise, alors même que le jugement écrit déclare que ces accusations sont sans

fondement. A l'instar d'autres travailleurs cambodgiens considérés comme des meneurs, il risque maintenant de faire face à une action en justice pour des dommages allégués de 300 000 dollars des Etats-Unis.

La criminalisation croissante de l'action syndicale dans l'industrie textile Cambodgienne, fait qu'il est pratiquement impossible de faire appliquer le travail décent. Les employeurs irresponsables et les gouvernements négligents menacent de plus en plus l'industrie du textile, de l'habillement et de la chaussure. De nombreuses usines de ce type sont basées en Corée. Du fait de la libération du secteur, elles abandonnent leur production et déménagent d'un jour à l'autre.

Ainsi, Victoria Garment Company, Tae Hwa, Stirwen and Dong Ho Pupsa ont rejoint ce groupe de fuyitifs qui laissent des milliers de travailleurs indonésiens sans emploi partent sans verser les salaires dus et les avantages sociaux. Des patrons aussi criminels empêchent la mise en application du travail décent et devraient être exclus de ce type d'industrie, mais le gouvernement de l'Indonésie semble impuissant, tandis que la Corée ferme les yeux sur ce type d'agissement. Sans ajustements radicaux à leur mode de fonctionnement, les zones de libre-échange continueront d'être une entrave au travail décent sur le plan mondial. Par exemple, douze ans après avoir promis qu'il restituerait la liberté syndicale et le droit de négociation dans les zones de libre-échange, le Bangladesh continue d'exclure totalement les syndicats de ces zones. Il n'est pas surprenant que le salaire minimal légal de ce pays ait perdu la moitié de sa valeur depuis sa dernière modification, il y a onze ans.

Comment le travail décent peut-il être garanti alors que les gouvernements ignorent constamment et ouvertement les conventions de l'OIT? En matière d'exploitation des travailleurs dans l'industrie du textile, de l'habillement et de la chaussure, la Chine arrive en tête. Ce pays n'autorise pas la liberté d'association, et les travailleurs des zones économiques spéciales perçoivent des salaires de misère, travaillent de très nombreuses heures, sept jours par semaine et doivent faire face à un cadre de travail où la mort et les accidents graves sont monnaie courante. Il ressort d'études récentes que neuf usines sur dix enfreignent le droit du travail, tandis que sept sur huit camouflent leurs violations de telle sorte que le contrôle limité des cadres de conduite est inopérant.

La Chine n'est pas seulement le moteur de l'industrie du textile, de l'habillement et de la chaussure, mais également le principal exportateur de l'exploitation du travailleur, tandis que d'autres pays promoteurs entrent en concurrence avec le géant chinois dans une course inexorable vers le bas. Il est urgent de prendre des mesures pour empêcher cette destruction du travail décent. Des employeurs et des grandes marques insatiables, des gouvernements négligents, insensibles et incompetents, des travailleurs las — tous ces facteurs se combinent pour nuire à la lutte visant à l'application du travail décent dans l'industrie du textile, de l'habillement et de la chaussure.

Shafiqul Islam, gisant sur un lit d'hôpital à Dhaka, méritait un meilleur départ dans la vie active. Son sort et celui de ses collègues, souvent aussi jeunes et aussi affreusement mutilés que lui, devrait servir à déclencher une offensive vigoureuse, sous l'impulsion de l'OIT, contre la marginalisation,

l'exclusion et l'exploitation des travailleurs qui sont en quête d'un travail décent. Les cibles visées devraient être la Chine, les zones franches d'exportation, les multinationales basées en Corée et tous les gouvernements qui n'appliquent pas les normes internationales du travail.

La liberté syndicale et le droit de négociation collective, qui sont les conditions préalables du travail décent, devraient être à l'avant-garde des objectifs de cette offensive.

Original anglais: M. RACHMAN (employeur, Indonésie)

Le 26 décembre 2004, un violent tremblement de terre s'est produit dans l'Océan Indien au nord-ouest de l'île de Sumatra et a provoqué un tsunami qui a ravagé une bonne partie de Aceh et Nias en Indonésie, une partie de la Thaïlande, de Sri Lanka, des Maldives, du Bangladesh, du Myanmar et a même atteint les côtes somaliennes en Afrique de l'Est.

A Aceh et Nias, le tremblement de terre et le tsunami ont détruit une grande partie des zones côtières faisant de nombreuses victimes, détruisant des infrastructures, des villages, des établissements tels que des écoles, des centres de santé et de sécurité et sociaux, ainsi que des bâtiments publics ou privés. Cette catastrophe a également eu une incidence sur la situation socio-économique des populations, y compris leur condition psychologique et leur bien-être.

Cinq mois après cette catastrophe, la reconstruction de la province d'Aceh a débuté. Le gouvernement doit reconnaître qu'une grande partie de la population a perdu ses moyens de subsistance. La préoccupation principale est que les gens retrouvent du travail. Nous sommes reconnaissants à l'OIT qui a apporté une contribution substantielle à la reconstruction et qui a contribué à l'élaboration d'une nouvelle stratégie.

Sur la base des dernières informations fournies par l'Agence de coordination nationale pour l'atténuation des catastrophes et la gestion des réfugiés le 21 mars 2005, on estime à 126 602 le nombre de personnes mortes et enterrées dans les 20 districts de la Province de Nanggroe Aceh Darussalam et à 93 638 le nombre de personnes portées disparues. Dans la province du nord de Sumatra, 130 personnes auraient été tuées et 20 personnes sont portées disparues. Selon la même source d'information, le nombre de réfugiés dispersés serait de 514 150 personnes dans 20 villes et districts de la province de Nanggroe Aceh Darussalam. Sur la base de ces estimations, le total des pertes et dommages pour ces deux régions est estimé à 41,4 trillions de roupies, pour la plupart il s'agit de biens privés, le reste concernant des biens publics.

Face à l'ampleur de la catastrophe, le gouvernement indonésien, aidé par la Communauté internationale, a pris des mesures de secours d'urgence pour aider les survivants, enterrer immédiatement les cadavres pour empêcher toute épidémie et apporter des secours rapides pour préserver la vie socio-économique des personnes touchées par ce désastre.

D'autre part, de nombreux pays en développement doivent aujourd'hui faire face à de vastes mouvements d'exode rural vers les zones urbaines, à une productivité agricole en pleine stagnation et à une augmentation du chômage dans les zones rurales et urbaines. La question de l'emploi occupe une place déterminante dans l'étude du chômage surtout

en zone urbaine. Dix à vingt pour cent des travailleurs sont au chômage dans les pays les moins avancés. L'incidence du chômage est particulièrement élevée chez les jeunes et, de plus en plus, dans la tranche d'âge des 15-24 ans parmi les plus éduqués.

Les statistiques de l'emploi et du chômage des jeunes en Indonésie démontrent qu'il existe plus de six millions de jeunes chômeurs, femmes et hommes, âgés de 15 à 29 ans et représentant les trois quarts de la population totale des chômeurs. Le taux de chômage des jeunes se chiffre à 15 pour cent dans les zones rurales et à 25 pour cent dans les zones urbaines. Parmi ceux qui ont un emploi, 46 pour cent sont sous-employés et travaillent moins de 35 heures par semaine.

Une majorité écrasante de jeunes travaillent dans l'économie informelle où ils ne bénéficient pas de salaires décents, de protection sociale, de sécurité ou de représentation syndicale.

En chiffres absolus, les jeunes, en particulier les adolescents de 15 à 19 ans et les jeunes adultes de 20 à 24 ans resteront les classes d'âge les plus nombreuses de la population indonésienne au cours des prochaines années. Le nombre de personnes dans chaque catégorie oscille autour des 20 millions, soit 10 pour cent de la population. On constate une augmentation rapide des jeunes dans les zones urbaines par rapport aux zones rurales. La proportion croissante de jeunes dans les zones urbaines est impressionnante: elle a doublé en l'an 2000 par rapport à celle de 1971, alors que dans les zones rurales, elle diminue d'année en année depuis 30 ans.

En l'an 2000, la classe d'âge des 15-19 ans représentait 9,3 pour cent de la population totale de l'Indonésie, alors que les 20-24 ans représentaient 8,5 pour cent de la population totale.

Pour ce qui est de l'éducation et des compétences, 28 pour cent des jeunes ayant un emploi indépendant n'avaient reçu aucune éducation primaire; 60 pour cent de ces jeunes et 40 pour cent des demandeurs d'emploi ont quitté l'école à cause de problèmes financiers; 39 pour cent des personnes interrogées ont reçu une éducation ou une formation professionnelle et moins de 40 pour cent ont participé à des programmes d'expérience en entreprise.

Le gouvernement de l'Indonésie, afin de faire face au problème de l'emploi des jeunes, a décidé de se porter volontaire pour être l'un des pays chef de file pour le réseau de l'emploi des jeunes, lancé par le Secrétaire général de l'ONU en août 2003, avec pour but spécifique de mettre au point un plan d'action pour l'emploi des jeunes.

Le ministre de l'Economie chargé de la coordination de ce projet a établi un réseau pour l'emploi des jeunes en Indonésie. Des responsables des ministères des affaires économiques, de la main-d'œuvre et des migrations, de l'enseignement ainsi que des représentants des institutions partenaires, des organisations d'employeurs et de travailleurs, de la société civile et des milieux universitaires participent à ce projet.

Certains des commentaires les plus fréquents portent sur le coût élevé de l'éducation, l'inégalité des chances sur le lieu de travail, en particulier pour les jeunes femmes, le fait que le système d'éducation n'offre pas aux étudiants la possibilité d'acquérir une formation professionnelle qui est pourtant réclamée de plus en plus par les employés et les employeurs, ainsi que sur l'absence de mesures en faveur de la création d'entreprises.

Pour faire face à ces problèmes, nous espérons pouvoir améliorer la communication au sein du groupe tripartite dans les années à venir afin de pouvoir régler les problèmes de façon plus efficace et à la satisfaction de toutes les parties concernées.

Original anglais: M. AHMED (travailleur, Pakistan)

Nous présentons à nouveau nos condoléances aux familles des victimes du tsunami, et nous partageons la tristesse et la souffrance des populations qui ont été touchées en Asie. Nous voudrions profiter de cette occasion pour dire combien nous apprécions le travail de l'OIT et de M. Juan Somavia, le Directeur général, ainsi que le travail des différents départements, en particulier ceux des normes, du dialogue social, de l'emploi, de la déclaration, de la protection sociale, d'ACTRAV, de l'égalité des migrations, de l'intégration politique et de l'IPEC. Je voudrais profiter de cette occasion pour remercier le Président et les autres membres du Conseil d'administration pour le travail abattu au cours de l'année écoulée, et en particulier le camarade Roy Trotman, Vice-président du groupe travailleurs, avec sa remarquable secrétaire, la camarade Anna Biondi Bird, qui ont considérablement aidé le groupe des travailleurs à défendre leurs droits économiques, sociaux et syndicaux.

Nous soutenons tout à fait les conclusions des travaux sur tous les points de l'ordre du jour, y compris les jeunes, la santé et la sécurité au travail, la pêche et le suivi de tous ces travaux par l'OIT. Mais il faut, pour la dimension sociale du travail décent, une assistance technique plus grande pour les travailleurs des territoires occupés. Il faut en effet atténuer leurs souffrances économiques et sociales et les soutenir dans leur droit à l'autodétermination dans un état indépendant.

Au Pakistan, le programme pour un travail décent par pays est appliqué dans un travail très collégial de consultations tripartites. Nous espérons pouvoir aller plus loin dans notre collaboration avec l'OIT à Genève et avec le Bureau de Bangkok. Le rapport sur l'emploi 2004 de l'OIT et le Rapport mondial sur le travail forcé ont été lancés à l'occasion d'une cérémonie spéciale qui s'est tenue en mai chez nous, et qui a rassemblé des représentants très importants du gouvernement, des employeurs et des travailleurs. Cet événement a été diffusé par vidéoconférence et a bénéficié d'une importante couverture médiatique.

Notre mouvement a réussi à faire front commun dans la lutte pour la promotion de la justice sociale et des normes démocratiques face au grand défi de la mondialisation, et de l'économie de libre-échange dans le domaine du travail. Nous allons tenir le 7 septembre 2005 notre premier congrès, celui qui regroupera les trois grandes tendances et centrales syndicales, et nous allons travailler à la promotion de la fraternité, de l'égalité et de la démocratie dans notre pays. Nous sommes reconnaissants des conclusions du Comité de la liberté syndicale et du rapport de la Commission d'experts de l'OIT pour l'application des conventions et recommandations qui invitent notre gouvernement à mettre la législation en conformité avec les conventions pertinentes de l'OIT, en particulier pour ce qui est de l'ordonnance de 2002 en matière de relations professionnelles. Le représentant du gouvernement a assuré la Commission que l'amendement était conforme à sa recommandation.

Nous nous félicitons de tout cela et nous voulons insister davantage sur la question de la protection des droits syndicaux, en particulier dans un contexte de déréglementation qui met à mal les filets de sécurité des travailleurs. Le Directeur général, dans son rapport, a reconnu que la période risquait d'être une période clé pour la configuration du rôle de l'OIT dans un système multilatéral pour les décennies à venir. Ce qui est en jeu c'est la valeur et la dignité du travail dans nos sociétés.

Pensons en particulier, comme le fait le rapport, aux groupes les plus vulnérables, les jeunes, dont 40 pour cent vivent dans la pauvreté, et dont 85 pour cent vivent dans le tiers monde et sont occupés à des travaux dangereux. Quarante sept pour cent des jeunes sont au chômage. Or, les jeunes, c'est notre futur et la promesse de notre prospérité. Leur bien-être est une responsabilité de la communauté internationale et des communautés nationales. M. Kofi Annan, Secrétaire général de l'ONU, a très justement dit que le chômage est en augmentation parmi les jeunes, qui sont ainsi condamnés à une vie de souffrances et de désespoir. Combien d'entre eux tombent dans la drogue, le terrorisme et la criminalité, ou se suicident.

Le rapport *L'emploi dans le monde 2004* de l'OIT a insisté sur la nécessité de créer 1,3 milliard d'emplois décents pour des jeunes qui ne gagnent même pas 2 dollars par jour.

Il est très important ici de penser aussi à un plan d'action qui redonne de l'espoir aux jeunes, mais aussi à toutes les masses laborieuses. Ainsi qu'il est dit dans les recommandations de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation et dans l'Agenda global pour l'emploi, la volonté de changement doit venir de la communauté internationale et des pays eux-mêmes.

Notre grand poète et philosophe Muhammad Iqbal a écrit: «La vie qui n'incite pas à la révélation n'est pas vie mais mort: le changement, l'agitation, l'air que respirent les âmes de la nation, qui ne chauffe le sang d'aucun cœur, toute création de l'homme est vaine».

Nous pensons que le chômage généralisé, la croissance de la pauvreté, de l'ignorance et des inégalités au sein des pays et entre eux ne pourront être effacés que par des actions nationales et internationales concertées. Les ressources nationales ne doivent plus d'être dilapidées dans la course aux armements mais investies dans le bien-être économique et social des jeunes.

Parlons de la dette de ces pays qui souvent sont accablés par des dettes dont le montant souvent s'élève à 2,3 trillions de dollars. Il faut également améliorer les termes de l'échange, en particulier pour permettre aux produits agricoles et industriels d'accéder aux marchés des pays développés. Il faut enfin combler le fossé numérique et assurer un transfert de connaissances et de technologies pour développer leurs ressources humaines et naturelles. Quant aux investissements directs étrangers, ils doivent servir surtout à atténuer la pauvreté. Au niveau national, il faut un système démocratique qui permette un développement durable et un emploi productif. Il est très important de penser ici à des formations, recyclages et enseignements tout au long de la carrière, et de mettre fin à toute discrimination en matière d'emploi, notamment à l'égard des femmes, des immigrants, des jeunes et d'autres qui ont besoin de protection sociale. Il faut créer des relations professionnelles qui respectent les droits fon-

damentaux, et ainsi augmenter la productivité et le bien-être des travailleurs, en leur assurant une protection sociale.

Il faut protéger la dignité humaine, combler le fossé entre riches et pauvres, penser aux réformes agraires, à l'accès à la terre, penser aux groupes dont j'ai déjà parlé, les femmes, les enfants, les jeunes dans la société, adopter une politique de planification familiale et d'autonomie économique à l'échelle nationale.

Nous espérons que cette Conférence historique s'inscrira dans la tradition de la paix internationale, fondée sur la justice sociale par la promotion du bien-être des masses laborieuses, hommes et femmes, et dira tout haut que le travail n'est pas qu'une marchandise et que la pauvreté, où qu'elle existe, constitue un danger pour la prospérité de tous. Nous travaillerons ainsi pour les générations à venir.

Original espagnol: M. ECHAVARRÍA SALDARRIAGA (employeur, Colombie)

Je voudrais dire quelques mots sur l'idée de renforcer le tripartisme qui figure dans le rapport du Directeur général. Il est intéressant d'observer que la tendance est de reconnaître que c'est par le biais des gouvernements et des organisations représentatives d'employeurs et des travailleurs que l'on arrive à une entente et à une amélioration sociale, ce qui veut dire que l'OIT doit mener des activités dans différents domaines.

Tout d'abord, il faut renforcer les organisations nationales les plus représentatives des employeurs.

Deuxièmement, promouvoir au sein des gouvernements la consultation des employeurs au moment de prendre des décisions dans le domaine social et celui du travail.

Troisièmement, aider les gouvernements élus démocratiquement à agir dans le cadre de l'Etat de droit.

Cela dit, nous sommes surpris de voir ce que le Directeur général a dit lorsqu'il a présenté son rapport en plénière, à savoir que les ressources de l'OIT proviennent des contributions des travailleurs. Les employeurs aussi y contribuent.

Par conséquent, je demande au Bureau de bien vouloir réfléchir à l'importance de reconnaître qu'aussi bien les travailleurs que les employeurs contribuent aux ressources budgétaires des institutions publiques et institutions du système des Nations Unies, dont l'OIT.

Les entrepreneurs colombiens tiennent à remercier le BIT de l'aide qu'il a apportée cette année pour renforcer les relations avec les travailleurs par le biais de son programme de coopération technique.

Les multiples ateliers qui se sont tenus en Colombie sur les autres moyens de régler les différends du travail sont un premier pas sur la voie que nous devons suivre ces prochaines années pour œuvrer avec les organisations syndicales afin d'établir des relations du travail plus constructives qui permettent de renforcer le dialogue et de régler ainsi les différends qui caractérisent les relations humaines. Je voudrais saluer également l'action du BIT qui vise à former des juges et des procureurs dans les principales régions du pays, en particulier dans le domaine des droits fondamentaux du travail. Merci également pour le soutien financier aux initiatives menées en vue de la protection des droits des travailleurs, pour que soit respectée la liberté syndicale et que soient identifiés les responsables des délits commis contre

les Colombiens, en particulier contre les syndicalistes.

Toutes ces actions se sont ajoutées à plusieurs décisions à l'échelle nationale qui ont permis de restaurer la confiance des Colombiens. C'est ce qu'indiquent les indicateurs économiques. L'accroissement de la demande interne des biens de consommation durables, ce qui a stimulé l'investissement des entreprises, création d'emplois et hausse des recettes fiscales, faibles taux d'inflation et de chômage, faible taux d'intérêt.

Les indicateurs sociaux se sont aussi beaucoup améliorés: accroissement du bien-être social et de la lutte contre le trafic de drogues, diminution des conflits armés et de la violence. Cela nous laisse espérer que la croissance cette année du PIB sera comparable à celle de l'année dernière.

Le secteur de l'entreprise fait bon accueil au fait que le gouvernement de la Colombie a invité le Président du Comité de la liberté syndicale et les représentants des travailleurs et des employeurs de la Commission de l'application des normes à se rendre dans notre pays pour contribuer au dialogue social, pour connaître la réalité nationale et pour avancer dans le cadre du programme de coopération technique, programme dont le Conseil d'administration a approuvé, en mars dernier, la poursuite. Nous avons aussi été incités à la suite de l'appel du gouvernement, à contribuer à l'exercice et au renforcement de l'activité syndicale. Nous tenons à dire que nous respectons l'autonomie des travailleurs, leur droit de s'organiser librement, selon le modèle juridique qu'ils choisissent. Nous n'intervenons pas dans leurs décisions.

Enfin, nous sommes animés des meilleures intentions et résolus à poursuivre l'examen de questions sensibles, en particulier à propos de la définition juridique des services publics essentiels, de la modification de certaines normes du régime collectif du travail, qui se traduisent par des conflits d'interprétations susceptibles d'entraver l'amélioration des relations du travail, et de l'examen du projet de loi sur les coopératives.

Original mongol: M. SODNOMDORJ (travailleur, Mongolie)

En vertu du suivi de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail, le Directeur général est chargé de publier tous les ans un rapport qui donne une idée globale dynamique de la mise en œuvre des conventions pertinentes. A la suite des propositions formulées depuis des années par la Confédération des syndicats mongols, les négociations tripartites engagées au mois de février de cette année ont abouti à un accord sur la ratification par la Mongolie de la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, et de la convention (n° 105) sur l'abolition du travail, 1957, qui appartiennent à la quatrième catégorie de principes et droits fondamentaux. Ainsi, a été créé un nouveau cadre juridique, en vertu duquel personne ne doit être obligé de travailler contre sa volonté. Conformément aux principes établis dans la Constitution de la Mongolie, le travail forcé est interdit et puni par la loi. Il s'avère toutefois que la loi n'est pas toujours appliquée.

L'Atelier sous-régional de l'OIT sur le travail forcé, organisé en Mongolie dans le cadre du suivi de la Déclaration sur les principes et les droits fondamentaux au travail, a grandement contribué à la mise en œuvre des conventions sur le travail forcé. En ratifiant ces conventions, la Mongolie a augmen-

te le nombre de pays qui ont ratifié toutes les conventions fondamentales de l'OIT et elle est le premier pays à le faire en Asie de l'Est.

La Confédération mongole des syndicats approuve pleinement l'Agenda pour le travail décent du BIT et s'efforce de le mettre en œuvre, en s'appuyant sur le principe selon lequel un travail décent doit être un travail sans danger dans le contexte de la mondialisation.

L'OIT estime que, dans le monde, environ deux millions de personnes sont tuées chaque année par des accidents du travail ou des maladies professionnelles. Le monde a donc devant lui la très difficile tâche de lutter contre ce phénomène. Les accidents professionnels et les maladies professionnelles ne diminuent pas dans notre pays. En 17 ans, c'est-à-dire de 1986 à 2003, on a enregistré un total de 19 734 accidents dans des entreprises mongoles; 22 109 travailleurs ont été blessés, 971 sont décédés, 1 219 sont aujourd'hui handicapés, 394 ont été mutés à un travail plus léger et 21 362 ont été temporairement dans l'incapacité de travailler, ce qui représente une souffrance considérable pour les travailleurs et des pertes non négligeables pour l'économie du pays.

La Conférence nationale sur la santé et la sécurité au travail, qui a été organisée cette année en coopération avec le BIT, a élaboré un plan national sur la santé et la sécurité au travail en deux phases, qui doivent être mises en œuvre en 2005-2010. Nous estimons que ce plan national nous permettra de nous attaquer aux causes des accidents du travail et de créer une véritable culture de la prévention à l'échelle du pays.

Bien que les questions de sécurité et de santé au travail soient prises en compte dans la législation du travail, la Mongolie ne s'est pas encore dotée d'une loi à part entière sur ces questions. La Confédération des syndicats mongols a donc décidé d'élaborer une loi qu'elle présentera au parlement pour adoption en 2005, à la suite de la décision adoptée dans le cadre des négociations tripartites nationales.

Le délégué des travailleurs de la Mongolie appuie pleinement la conclusion qui concerne les activités normatives de l'OIT dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail.

L'augmentation du chômage et du sous-emploi est en train de devenir l'un des principaux problèmes de la Mongolie. A l'heure actuelle, 55 pour cent de la population est en âge de travailler.

Je vous souhaite tout le succès possible en cette 93^e session de la Conférence internationale du Travail.

Original espagnol: M. MAILHOS (employeur, Uruguay)

Au cours de mon intervention, je ferai référence au rapport que nous a soumis le Directeur général. La dynamique et les grands changements qui s'opèrent dans le monde du travail nous amènent à réfléchir, comme le souhaite le Directeur général, à la valeur et à la dignité du travail dans nos sociétés.

L'objectif du travail décent, qui est un objectif mondial, doit à tout prix se concrétiser au niveau national dans tous nos pays. Il faut mettre l'accent sur la cohérence au niveau national, étant donné que c'est sur le plan national que l'on pourra obtenir des résultats.

L'histoire nous montre que la cohérence internationale n'est pas possible sans engagement au niveau national. Pour ce faire, il est fondamental de renforcer le tripartisme. En effet, les gouvernements

doivent consulter les acteurs sociaux, les employeurs et les travailleurs, lorsqu'ils se penchent sur les questions de politique du travail, de politique sociale et économique. Il est impératif de passer outre la résistance ou l'apathie de nombreux gouvernements lorsqu'il s'agit d'organiser des consultations.

Souvent les ministres du Travail ne peuvent pas imposer les solutions qui appartiennent aux acteurs sociaux. S'ils le faisaient, ils encourageraient les conflits et, par conséquent, le retard dans les progrès à réaliser.

Par ailleurs, les consultations doivent être de bonne foi et intervenir avant l'adoption des décisions. Ce n'est que par le biais de consultations en bonne et due forme que l'on peut tenir compte de l'avis des différents acteurs.

Par conséquent, l'Organisation internationale du Travail devrait apporter un véritable appui aux organisations nationales d'employeurs en allouant les ressources nécessaires au renforcement de leurs capacités. Ainsi, nos organisations pourront apporter une contribution au niveau national plus pertinente et appropriée.

En outre, il est nécessaire que les gouvernements consacrent, dans la pratique, l'État de droit. L'application de la législation par le biais des inspections du travail est essentielle pour maintenir les normes minimales, pour garantir la certitude juridique et pour créer un environnement propice à l'investissement.

Par conséquent, l'Organisation internationale du Travail doit également renforcer ses activités de coopération technique en faveur des administrations du travail, afin qu'elles puissent accomplir leur tâche de façon efficace et durable. Dans la plupart de nos pays, les difficultés ne viennent pas de l'absence de législation mais plutôt de la non-application des lois.

De surcroît, les normes minimales doivent s'appliquer à tous. En effet, la croissance des marchés informels dans nos pays est encouragée par l'inaction des gouvernements et l'absence de contrôle. C'est ainsi que s'établit une discrimination au niveau national entre travailleurs et employeurs. Pour certains, on exige qu'ils respectent la loi, pour d'autres, non. Ce n'est qu'en éliminant cette discrimination que l'on pourra réaliser l'objectif du travail décent pour tous.

Le travail décent pour tous doit figurer au cœur des stratégies nationales de développement. Par conséquent, il faut intégrer la politique de l'emploi aux débats généraux sur la politique économique et sociale dans nos pays. Il n'y a pas de réponse universelle. Il faut tenir compte des réalités socio-économiques nationales. Pour ce faire, le dialogue entre les acteurs est déterminant, notamment pour définir les orientations. A cet égard, l'OIT peut également apporter son aide, au niveau national, à la réalisation de cet objectif.

Nous ne pouvons nous empêcher de faire un commentaire complémentaire sur le programme et

budget de l'OIT. Le document concernant le cadre stratégiques a été rejeté par les mandants en novembre 2004. Les employeurs ne se sont pas associés à ce document, étant donné que leurs priorités n'étaient pas reflétées dans le texte.

L'Organisation internationale du Travail devrait cibler au mieux l'allocation de ses ressources pour répondre aux nécessités des mandants. Pour ce faire, il est important de mettre en place de meilleurs processus de consultation pour interpréter convenablement les intérêts des mandants.

Par ailleurs, suite à l'invitation du Directeur général, qui souhaite connaître notre avis en ce qui concerne la forme et les modalités de la Conférence, nous aimerions faire la remarque suivante: il est important de concilier les obligations constitutionnelles de la Conférence et les modalités plus modernes et interactives du déroulement de la réunion.

Nous pensons que l'on pourrait réduire la durée de la Conférence à deux semaines. La première serait ainsi consacrée aux thèmes de caractère général et la seconde à l'analyse des propositions normatives concrètes. Nous devons concilier les aspects techniques et les aspects politiques. En outre, la période consacrée à l'élaboration des normes, cette activité législative qui nécessite une véritable réflexion, devrait passer à trois ans.

La Conférence pourrait être organisée chaque année dans une région différente du monde afin de rapprocher encore plus le Bureau des mandants.

S'agissant des thèmes qui sont débattus au cours de cette 93^e session de la Conférence internationale du Travail, l'Organisation internationale du Travail a choisi des thèmes particulièrement importants et nous souhaitons en mettre deux en exergue; tout d'abord, les voies d'accès à un travail décent pour les jeunes. Nous sommes du même avis que le Directeur général dans son rapport, à savoir qu'il faut encourager l'esprit d'entreprise et la création d'entreprises. Ce sont des facteurs fondamentaux pour la croissance de l'emploi, en général, et de l'emploi des jeunes, en particulier. Les gouvernements doivent promouvoir l'esprit d'entreprise afin d'encourager les initiatives individuelles et les autres initiatives, de plus grande ampleur, du secteur privé.

Dès l'école primaire, il est important de développer l'esprit d'entreprise et la créativité.

Enfin, s'agissant de la proposition normative sur la santé et la sécurité au travail, les entrepreneurs d'Uruguay se félicitent de cette initiative normative dont on débat au cours de cette Conférence. Ainsi, nous demandons au gouvernement de ratifier immédiatement le document qui, sans aucun doute, sera adopté par cette Conférence la semaine prochaine. Cela étant, nous insistons également pour que ce document s'applique immédiatement au secteur informel de notre économie afin de supprimer les conditions de concurrence déloyale qui existent actuellement dans notre pays.

(La séance est levée à 19 h 20.)

TABLE DES MATIÈRES

Page

Dixième séance

Ratification d'une convention internationale du travail et d'un protocole par la Bulgarie 1

Rapports du Président du Conseil d'administration et du directeur général: discussion (*suite*) 1

Orateurs: M. Saktor, M. Killeen, M. Fong, M. Idris, M^{me} Theodorsen, M. Monteiro, M. Soufan, M. Taliadoros, M. Jurca, M. Blondel, M. Mecina, M. Galea, M. Dalley, M. Chanpornpong, M. Kapuya, M. Hadi, M. Kuti, M. Simeonov, M. Abreu, M. Chen, M. Bouzia, M. Al-Mahfoodh, M. Mussa Baldé, M. Naruseb, M. Adda

Douzième séance

Ratification d'une convention internationale du travail par le Tadjikistan 23

Rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général: discussion (*suite*)..... 23

Orateurs: M. Gosnar, M^{me} Nguyen, M. Namuyamba, M. Naghiyev, M. Magaya, M. Trabelsi, M. Trenchev, M. Mammadov, M^{me} Sigmund, M. Matugh Mohamed, M. Rosa Lança, M. Gómez Esguerra, M. Masoomi, M. El Azali, M. Paixão Bano, M. Xu, M. Parra Rojas, M. Habab, M. Al-Kuhlani, M. Singh, M. Sajda, M. Nguyen, M^{me} Triana Alvis, M. Kearney, M. Rachman, M. Ahmed, M. Echavarría Saldarriaga, M. Sodnomdorj, M. Mailhos